



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Rapport d'activité

2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

2 bis av François de Neufchâteau 88300 Neufchâteau

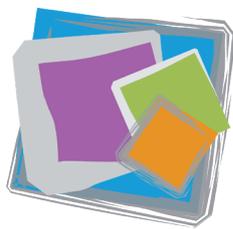
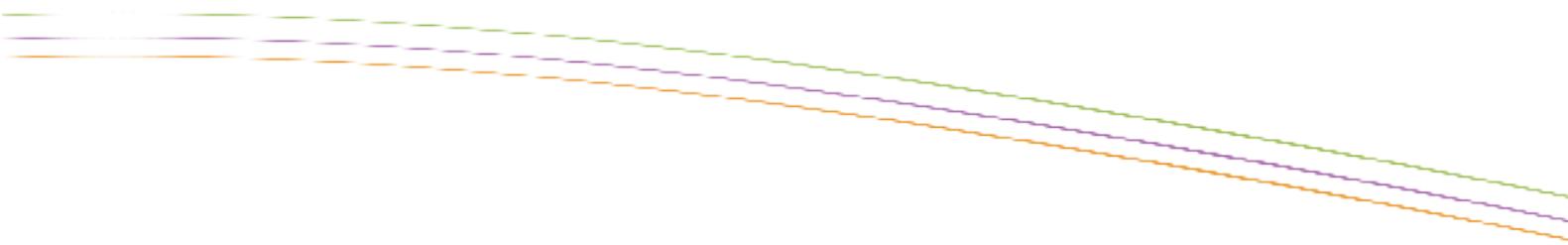
Antenne de Châtenois :

2 rue Sous l'Eglise 88170 CHÂTENOIS

Tél : 03 29 94 08 77

Site web: www.ccov.fr

Établissement Public
de Coopération Intercommunale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1.	LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
2.	LES FINANCES.....	11
3.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	15
4.	LA COMMUNICATION.....	20

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

1.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	24
2.	LE TOURISME ET LE PATRIMOINE.....	30
3.	LES DECHETS MENAGERS	40
4.	L'HABITAT ET L'URBANISME.....	50
5.	LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000	58

CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS

1.	LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.....	74
2.	LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE.....	83
3.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	111
4.	LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES.....	120

01

CHAPITRE I : **PRESENTATION GENERALE**

1. LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus au 1^{er} janvier 2019 :

Simon LECLERC – Président
Maire de Neufchâteau –
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy SAUVAGE – Vice-Président en charge des travaux, du numérique et de la mutualisation
Maire de Châtenois



Cyril VIDOT- Vice-Président en charge des déchets ménagers
Maire de Liffol-le-Grand



Philippe EMERAUX - Vice-Président au du tourisme et du patrimoine
Maire de Rollainville – Président de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges



Jenny WILLEMIN- Vice-Présidente en charge des services à la population
Maire de Martigny-les-Gerbonvaux



Patrice NOVIANT -Vice-Président en charge du développement économique Maire de Rainville



Jean-Marie BIGEON - Vice-Président en charge des équipements sportifs et de la vie associative
Maire d'Autreville



Dominique HUMBERT - Vice-Présidente en charge de la politique culturelle
Adjointe à Autigny-la-tour



Jacqueline VIGNOLA- Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme
1^{ère} adjointe de Removille



Mireille Kozic-Régent - Vice-Présidente en charge de la lecture publique et de la communication
Maire d'Attignéville



Régis RAOUL - Vice-Président en charge GEMAPI et de la biodiversité
Maire de Bazoilles-sur-Meuse

Liste des délégués communautaires au 1^{er} janvier 2019

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AOUZE	Gilles CHOIGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Agnès FORAY	Pascal FORAY
ATTIGNEVILLE	Mireille KOZIC-REGENT	Frédéric POIRETTE
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	Jean HUMBERT
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	Benoît CLAUDEL
AVRAINVILLE	Maurice ROUYER	Albin BERNARD
BALLEVILLE	Jean-Luc JEANMAIRE	Pierre PASSETEMPS
BARVILLE	Jean-Marie CREVISY	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Régis RAOUL	Michel MARTIN
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	Mickaël RICHALET
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	Michel DENNY
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Arlette BERARD	
	Jean-Philippe HOUDINET	
	Pascale BINOT	
	Claude COHEN	
CHERMISEY	André HANNUS	Edwige PENNACCHIOTTI
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	Jean-Paul SIMONET
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Daniel DUPAYS
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Michel HUMBLOT	Gérard CLAUDE
COUSSEY	Bernard ADAM	
DARNEY AUX CHENES	Pierrette PAIRON	Gérard DUBOIS
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Samuel ROLIN
DOMMARTIN SUR VRAINE	Jean-Marie MARC	Laurence JEREMUS
DOMREMY LA PUCELLE	Daniel COINCE	Jean-François HOUILLON
FREBECOURT	Yvon HUMBLOT	Yves MAIZIERE
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Christophe TOLLOT
GIRONCOURT SUR VRAINE	Joël BRESSON	
	Gilles HURAUX	
	Laëtitia MARTIN	
GRAND	Didier POILPRE	Chantal BERTAUX
GREUX	Jean-Luc GEOFFROY	Michel SCHAEFFER
HARCHECHAMP	Thierry RENAUDEAU	Guy POIROT
HARMONVILLE	Stéphane PHILIPPE	Dominique BAILLOT
HOUEVILLE	Damien LARGES	Stéphane BERNARDIN
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Charles ELOY
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Gilbert DEFER	Nadine HENRY
LANDAVILLE	René MAILLARD	Sylvain BONJOUR
LEMMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT

01

Présentation Générale

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	
	Jackie FESSLER	
	Claude MARSAL	
	Isabelle CARRET-GILLET	
	Michel LAPERCHE	
	Daniel ROGUE	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SYLVESTRE	Philippe CHARLES
LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Jean-Charles CLEMENT	Nicole MIGNARDOT
MACONCOURT	André DUVAL	Jean-Noël LAPREVOTTE
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	Jean-Marc DROUOT
MAXEY SUR MEUSE	Thierry THOUVENIN	Lionnel PREAU
MENIL EN XAINTOIS	Marcel MATHIS	Didier DRUAUX
MIDREVAUX	Anny BOUDIN	Bernard MARTIN
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Monique SIMONET	Philippe MARCHAND
MORELMAISON	Jean-Jacques MIATTA	Sylvie COQ
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Muriel ROL	
	Patrice BERARD	
	Annie OSNOWYCZ	
	Jean-José DA CUNHA	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-Marie ROCHE	
	Jacques LEFEBRE	
	Mireille CHAVAL	
	Marie-Agnès HARMAND	
	Pierre GRIMM	
	Marie-Françoise VALENTIN	
	Nicolas LEONARDI	
	Grazia PISANO	
	Richard MARTIN	
	Mathilde MOUTON	
	Jean SIMONIN	
	Dominique MONTESINOS	
	Steve CIPRESSO	
	Dominique DEMANGEON	
OLLAINVILLE	Patrick MIRE	Jean-Marie ROBERT
PARGNY SOUS MUREAU	Hervé BIDAL	Patrick MASSAUX
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	Cyril LISTAR
POMPIERRE	Thérèse BERGER	Philippe BRISSE
PUNEROT	Dominique BOUTON	Eric BOUTON
RAINVILLE	Patrice NOVIANT	Martine GAMBONE
REBEUVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick ARLIN
REMOVILLE	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX	Gilles HOCQUARD
ROUVRES LA CHETIVE	Claude THIERY	Jean-Claude MARMEUSE
RUPPES	Maurice AUBRY	Jacky BRELLE
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	Vincent ROY
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Jean-Marie BEGIN
SARTES	Jean-Luc ARNAULT	Guy LIEBAULT
SERAUMONT	Claude CLEMENT	Denise DIDIER
SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARD	Régis MAZELIN
SONCOURT	Robert DUVAL	Michel MARCHAL
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Géraldine DESTRIGNEVILLE	Arllette BOURGUIGNON
TILLEUX	François FAUCHART	Brigitte BOGARD
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Hervé DURAND	Mickaël DILLET
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Eric MAILLARD
VIOCOURT	Hubert GERARD	Christian RIGOLOT
VOUXEY	Pierre VUIDEL	Grégory BARRET

Les réunions en 2019 :

- **Conseils communautaires : 8 réunions**

- Le 06 février à La Scène à Châtenois
- Le 20 mars à la salle des fêtes à Liffol-le-Grand
- Le 10 avril au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 12 juin à La Scène à Châtenois
- Le 03 juillet au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 18 septembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 05 novembre à La Scène à Châtenois
- Le 17 décembre au Trait d'Union à Neufchâteau

- **Bureaux communautaires : 8 réunions**

- Le 28 janvier au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 12 mars au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 1er avril au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 28 mai au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 26 juin au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 11 septembre au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 23 octobre au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 10 décembre au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau

- **Délibérations :**

Lors de ces réunions, 141 délibérations ont été prises.

01

Présentation Générale

- **Commissions :**

- Aménagement du territoire, habitat et urbanisme : 3 réunions
- Développement économique : 3 réunions
- Tourisme et patrimoine : 3 réunions
- Déchets ménagers : 5 réunions
- GEMAPI et biodiversité : 2 réunions
- Services à la population : 4 réunions
- Politique culturelle et lecture publique : 3 réunions
- Equipements sportifs et vie associative : 2 réunions
- Finances et casernes : 2 réunions

- **Arrêtés :**

Le Président a pris 341 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

2. LES FINANCES :

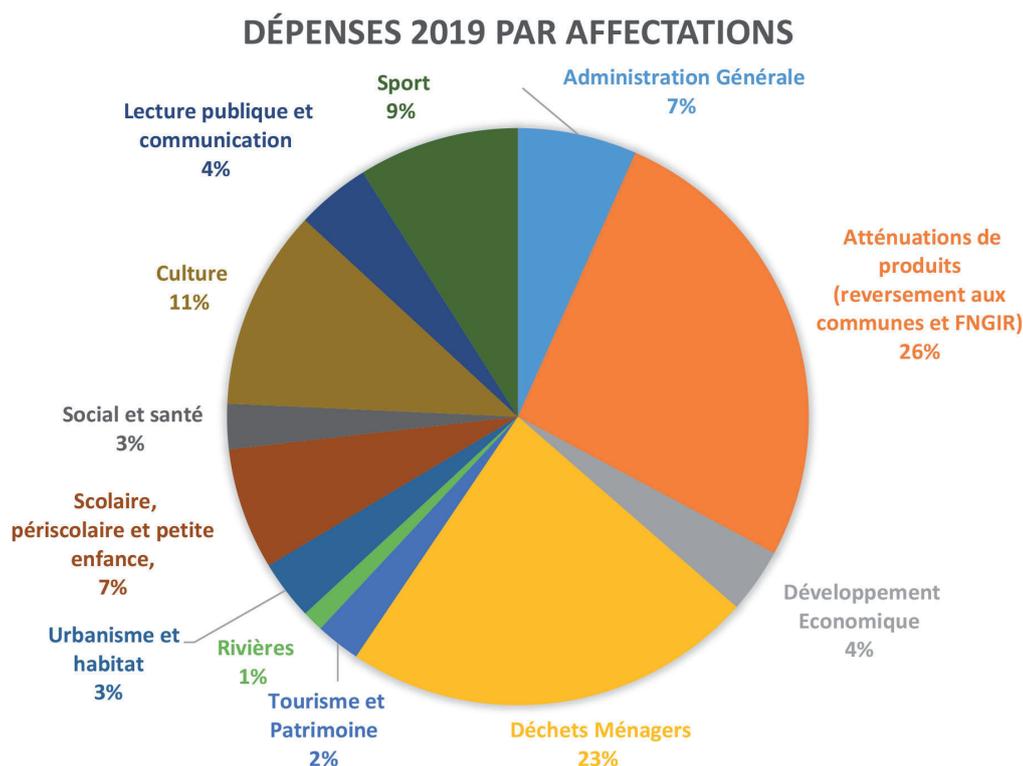
La CCOV dispose d'un budget principal et de 4 budgets annexes soumis à TVA (Niémont, Zones d'activité, Bâtiment Relais et café-restaurant de Domremy).

Le budget de fonctionnement en 2019 s'est élevé à 11 523 602.15€ en dépenses (contre 11 515 840.00€ en 2018 soit 0.06% d'augmentation). Le montant des recettes s'est élevé quant à lui à 12 651 248.31€ (contre 12 192 162.65€ en 2018 soit une augmentation de 3.7%) en recettes, faisant ainsi apparaître un excédent de 1 127 646.16 € qui a permis d'abonder un budget d'investissement qui s'est lui élevé à 3 890 499.51€.

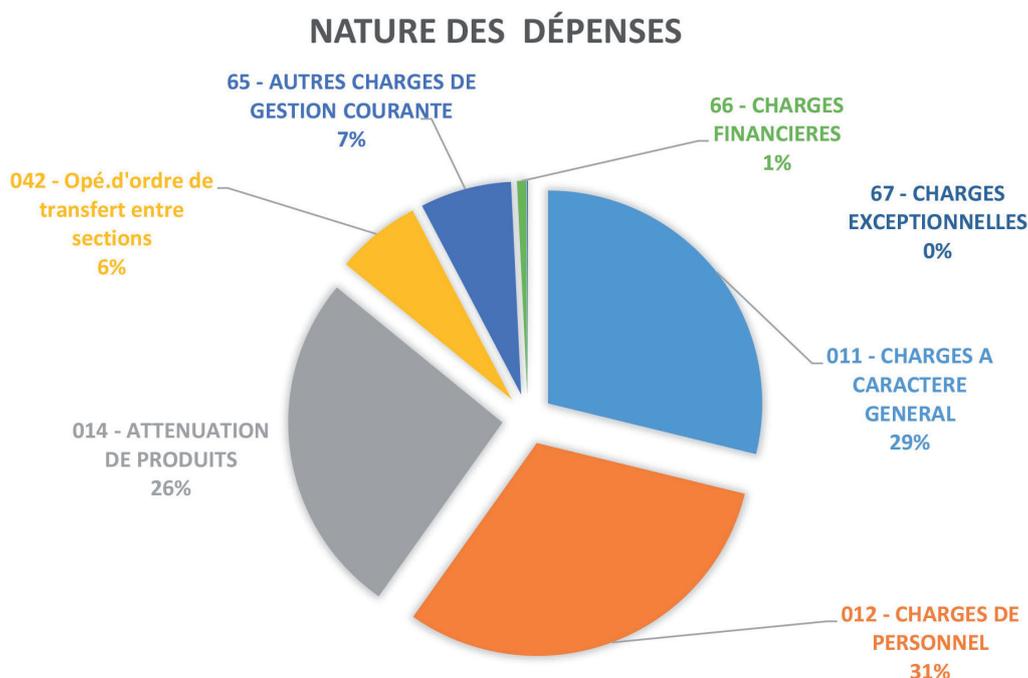
Le budget principal :

L'affectation des dépenses :

Le principal poste de dépense de la CCOV reste la gestion et le traitement des ordures ménagères et les versements aux communes (atténuations de produits). Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 6% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.



La nature des dépenses

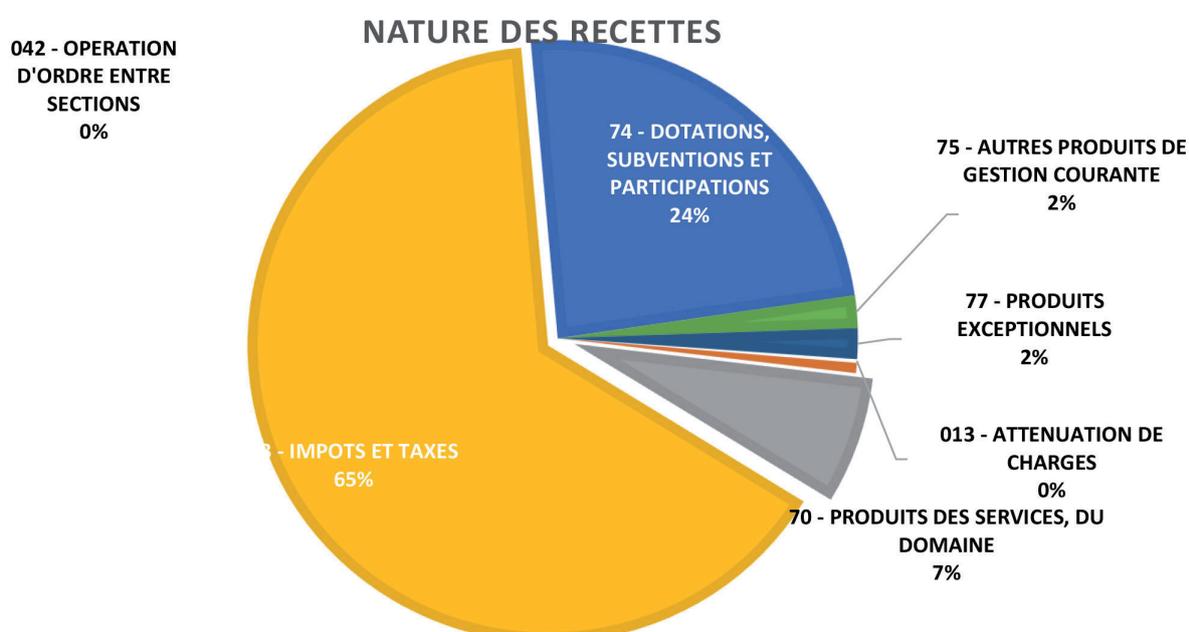


Les dépenses de la CCOV par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractères général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (versements aux communes notamment). Les charges financières (intérêts des emprunts) ne représentent quant à elles que 1% du total.

Dépense de fonctionnement	Crédits ouverts 2019	Total réalisé 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 391 148,89 €	3 322 605,69 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 646 075,35 €	3 568 233,01 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	3 012 361,00 €	3 012 359,44 €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	738 279,37 €	738 279,37 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	903 799,77 €	794 784,66 €
66 - CHARGES FINANCIERES	78 343,14 €	78 263,59 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 684,47 €	9 076,39 €
TOTAL	11 781 691,99 €	11 523 602,15 €

Les ressources

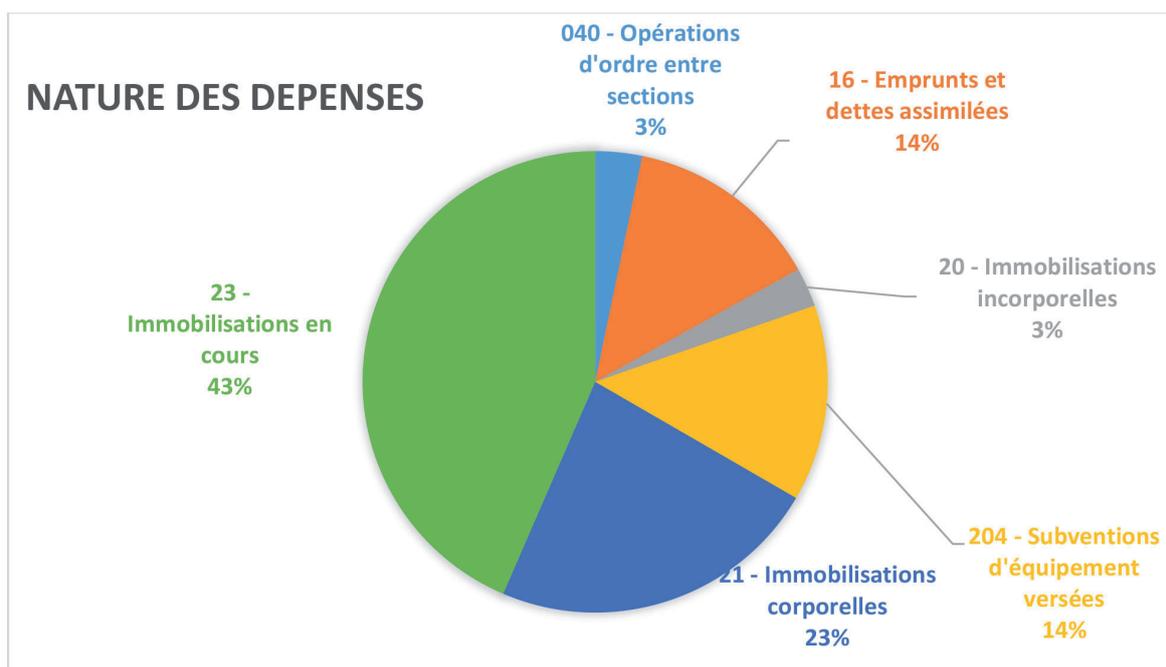
Les recettes sont composées à 65% des impôts et taxes dont : les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et les nouvelles taxes issues de la taxe professionnelle, à savoir la cotisation foncière des entreprises, la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. Viennent ensuite les dotations et subventions dont la dotation globale de fonctionnement versées par l'Etat et les aides organismes partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocation familiale, Eco-emballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 7% du total des recettes.



Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2019	Total réalisé 2019
002 - Excédents antérieurs reportés	1 289 301,39 €	
013 - ATTENUATION DE CHARGES	2 200,00 €	25 637,28 €
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68 510,54 €	68 510,54 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	857 060,81 €	868 739,50 €
73 - IMPOTS ET TAXES	8 042 404,00 €	8 192 813,34 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 899 387,60 €	3 049 297,16 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 850,00 €	224 399,80 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	195 090,00 €	207 011,58 €
TOTAL	13 569 804,34 €	12 636 409,20 €

L'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2019 à 3 878 177,43 € € dont 43% d'immobilisations en cours, 3% d'immobilisations corporelles et 14% pour le remboursement de la dette.



Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2019	Total réalisé 2019
001 - Solde d'exécution reporté - Déficit	173 428,34 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 510,54 €	126 332,36 €
041 - Opérations patrimoniales	57 821,82 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	532 053,57 €	529 052,19 €
20 - Immobilisations incorporelles	497 160,79 €	106 366,38 €
204 - Subventions d'équipement versées	952 004,00 €	533 511,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 423 118,06 €	894 919,49 €
23 - Immobilisations en cours	3 055 450,85 €	1 687 996,01 €
27 - Autres immobilisations financières	390,00 €	
TOTAL	6 759 937,97 €	3 878 177,43 €

Un endettement maîtrisé

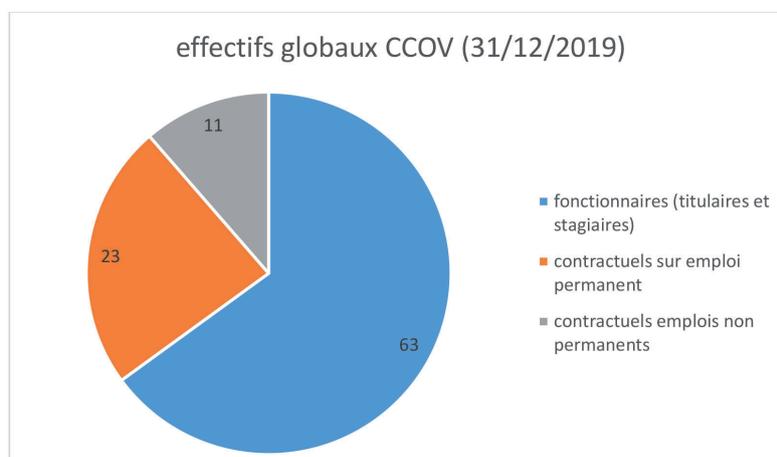
Au 31 décembre 2019, la CCOV avait une dette cumulée sur le budget principal de 3 401 996€ (CRD). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCOV pourrait rembourser cette dette en seulement 2.5 années alors que le seuil d’alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

3. LES RESSOURCES HUMAINES :

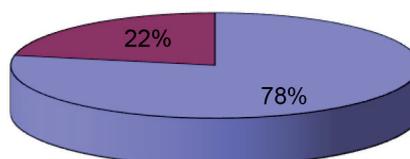
La collectivité comptait au 31/12/2019, 97 agents répartis sur les différents services.

Effectifs globaux présents en position d’activité au 31/12/2019

Effectifs globaux en position d'activité	
fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	63
contractuels sur emploi permanent	23
contractuels emplois non permanents	11



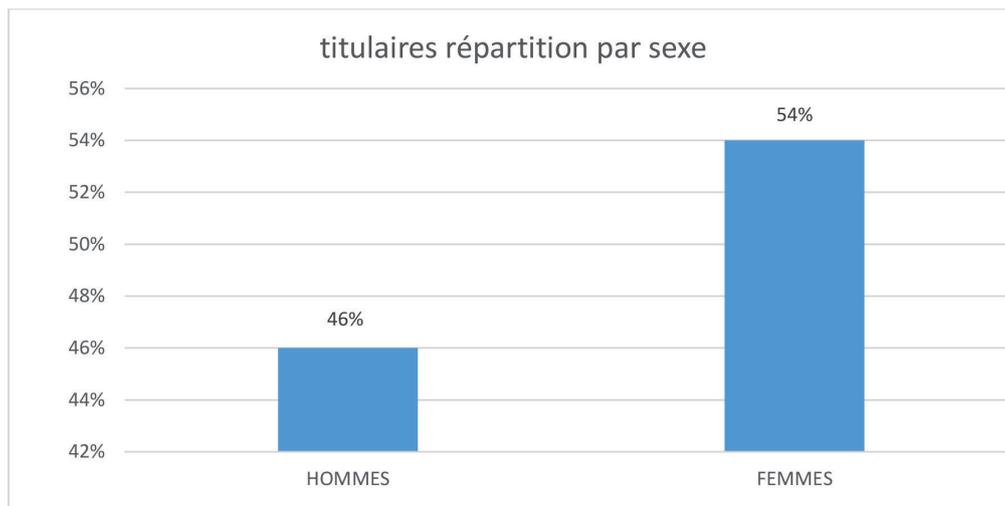
- Répartition par modalités d’exercice du temps de travail :



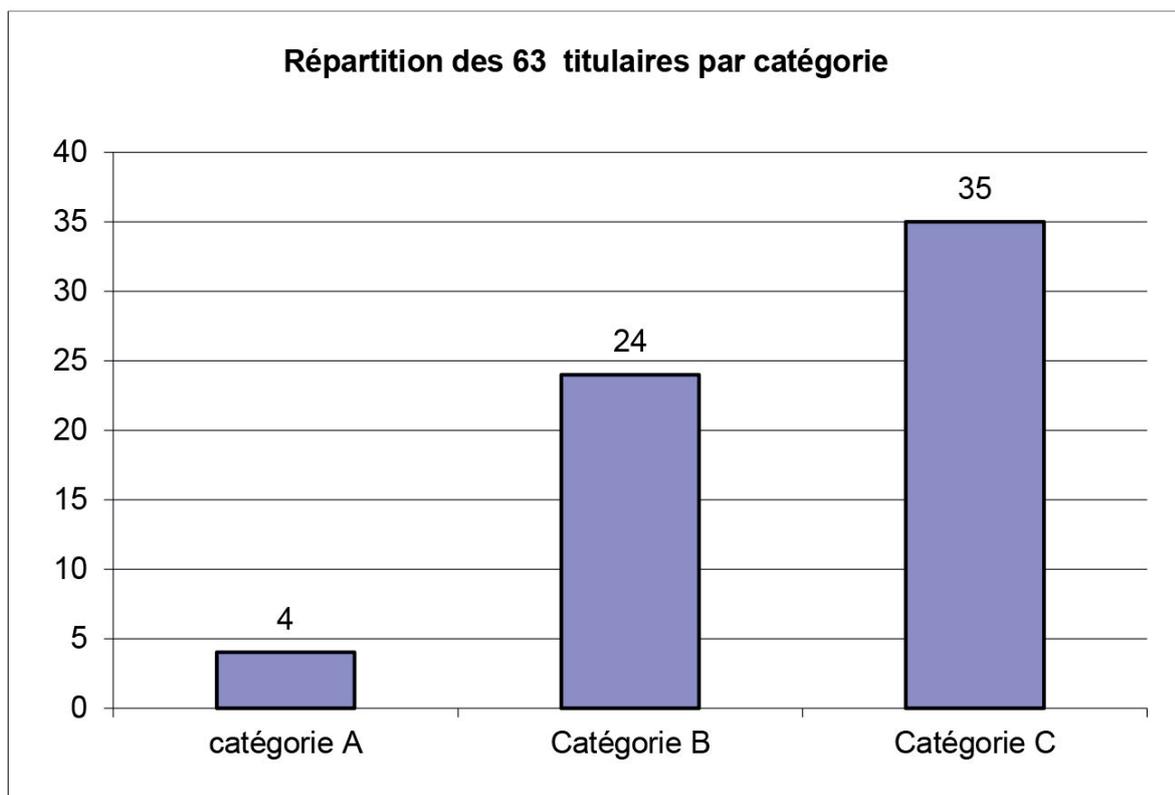
■ TEMPS COMPLET ■ TEMPS NON COMPLET

A. LES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

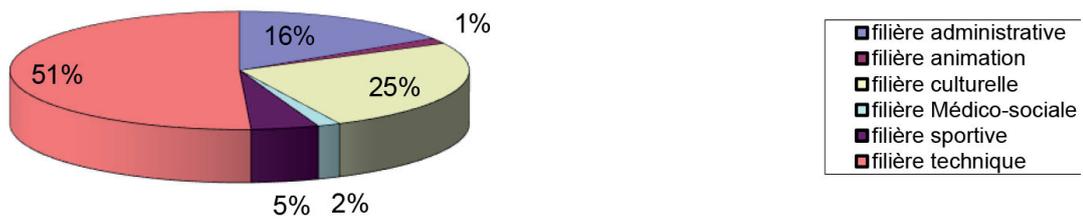
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

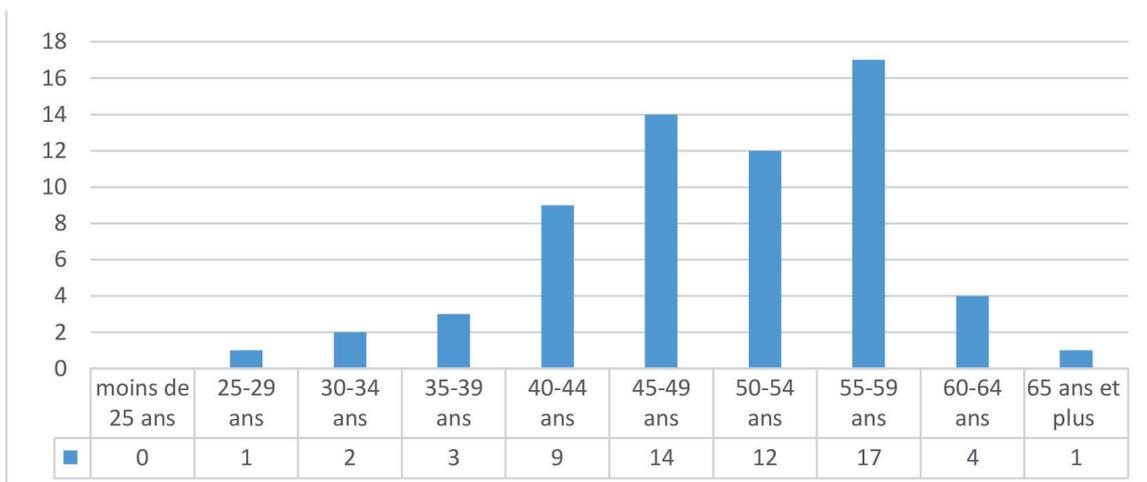


- Répartition des agents titulaires par filières:



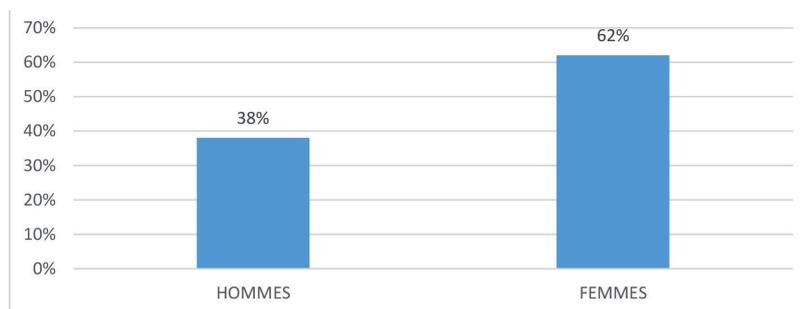
- Répartition des agents titulaires par classes d'âge :

L'âge moyen des titulaires est de 50 ans.

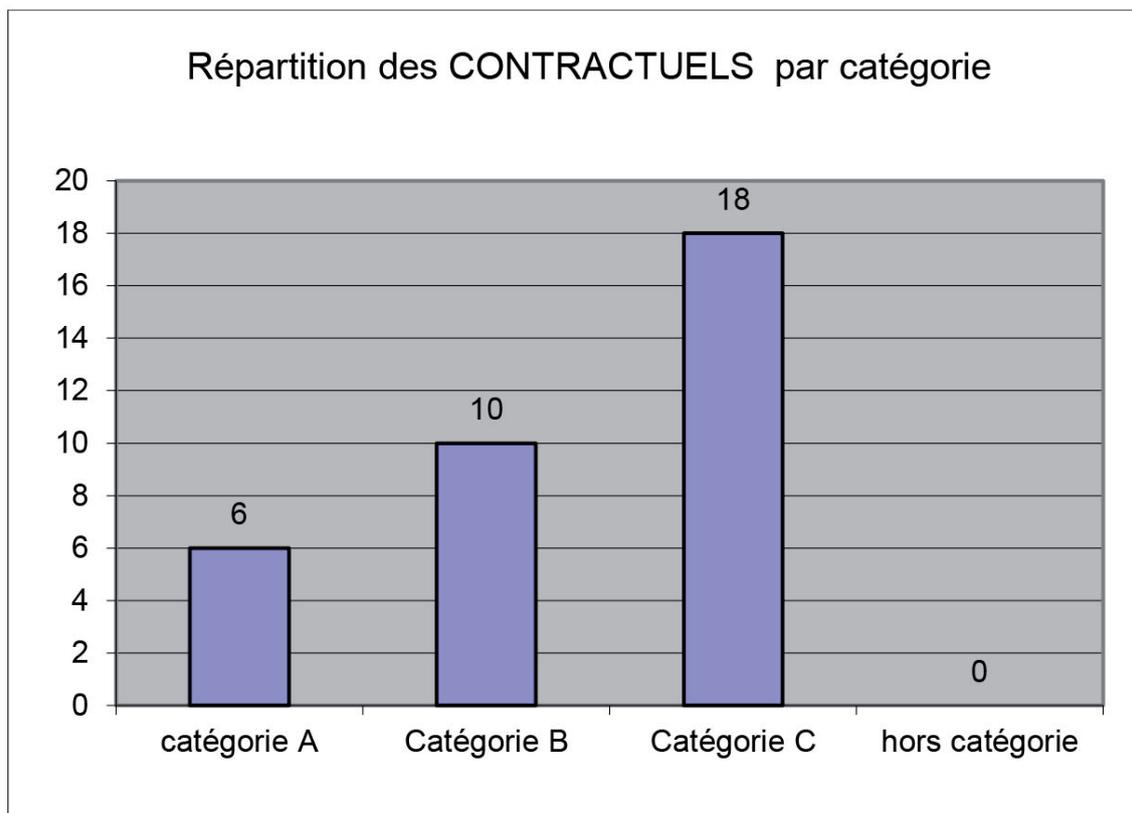


B. LES AGENTS CONTRACTUELS

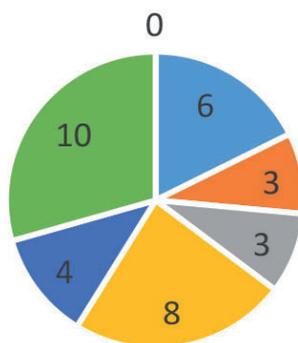
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:



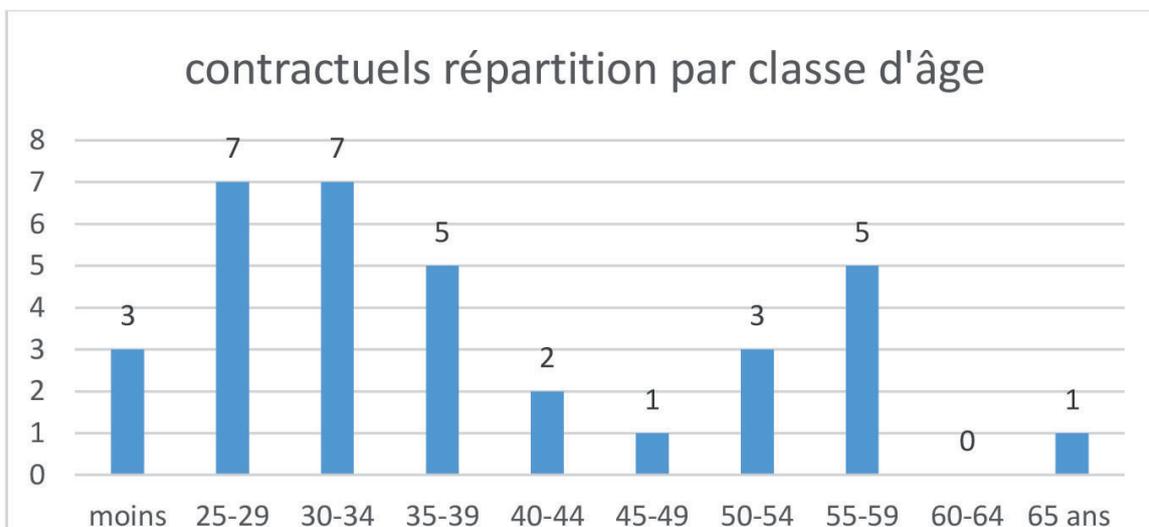
- Répartition des contractuels par filières:



- filière administrative
- filière animation
- filière culturelle
- filière Médico-sociale
- Filière sportive
- filière technique
- hors filière

- Répartition des agents titulaires par classe d'âge :

L'âge moyen des contractuels est de 38,5 ans.

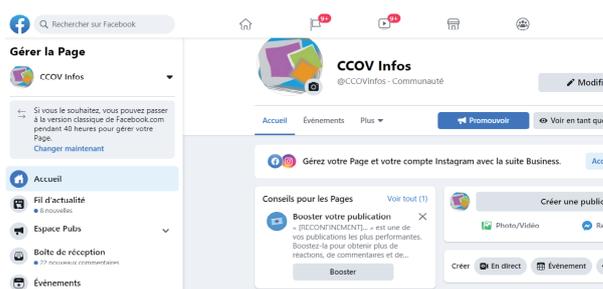


4. SERVICE COMMUNICATION

Visibilité et valorisation de la CCOV

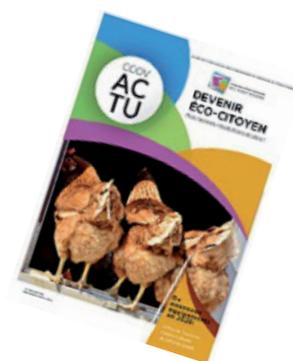
I. Les missions :

- Informer dans les meilleurs délais les habitants du territoire via la conception et l'animation de médias réguliers (CCOV Actu, site Internet et agenda, réseaux sociaux, newsletter, panneau lumineux)
- Concevoir la communication et la mise en lumière des actions de la CCOV à travers la réalisation de supports adaptés (plaquettes, affiches, flyers, guide, vidéos, newsletters, photographies, bâches, sites culturels gratuits, insertions publicitaires, insertions sur les programmes du cinéma Scala...) et de mise en place d'événements
- Communiquer auprès des partenaires publics et privés, et de la presse
- Communiquer en interne



II. Les chiffres :

- 2 journaux CCOV Actu (Juin et Décembre 2019)
- 1302 abonnés sur la page Facebook CCOV Infos
- 1009 abonnés sur la page Facebook Le Trait d'Union / La Scène
- 1026 publications Facebook
- 25 publications Instagram
- 1 agenda (couverture : Néopolis)
- 1 plaquette de saison culturelle commune (Trait d'Union – La Scène)
- 22 newsletters
- 52 communiqués de presse
- 5 dossiers de presse
- 40 000 flyers imprimés (Spectacles Trait d'Union – La Scène)
- 6200 programmes imprimés (Spectacles Trait d'Union – La Scène)
- 15 invitations réalisées (tous services) 33 affiches créées (Expositions Trait d'union / Bibliothèques / piscine / EIM)
- 2500 flyers pour le réseau des bibliothèques



- 300 cartes d'abonnement (salles de spectacles / piscine...)
- 1 dépliant centre culturel Châtenois
- 1 dépliant Ecole de Musique Intercommunale
- 1 dépliant piscine
- 12 500 calendriers de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes réalisés, imprimés et distribués
- 147 publications sur le panneau lumineux de Châtenois

III. Faits marquants

- Création des coffrets de bienvenue et des packs mariage/PACS (35 coffrets et 28 packs distribués au 31.12.2019)



•



- Mise en place des publicités Facebook (23 855 personnes touchées)
- Lancement du compte Instagram Comcom de l'Ouest Vosgien en fin d'année

02

CHAPITRE 2 :
**LE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le développement économique est une compétence obligatoire de la CCOV. Elle est exercée à travers divers services rendus aux entreprises et à la population.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet a été assuré par la chargée de mission Développement économique, en partenariat avec l'association ALEXIS LORRAINE.

Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes puis orientées selon l'état d'avancement de leur projet. Certains d'entre eux, dont le projet nécessite un accompagnement plus poussé en couveuse d'entreprise, ont été pris en charge par l'association dans le cadre d'une convention. La collectivité accueille les rendez-vous d'ALEXIS LORRAINE dans ses locaux.

Par ailleurs, une bourse des locaux disponibles est tenue à jour en fonction des locations et des ventes effectuées sur l'ensemble du territoire. Elle comporte des bâtiments destinés à divers usages : industriel, commercial, alimentaire, stockage... La chargée de mission reçoit les porteurs de projet et, après avoir étudié leurs besoins, leur transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences immobilières qui s'occupent des biens.

Les visites d'entreprises

Les membres de la commission Développement Economique sont invités à se rendre dans les entreprises du territoire au préalable de chaque réunion de commission. C'est l'occasion de mieux connaître les entreprises du territoire et des équipes qui les composent mais aussi d'entendre leurs difficultés et projets.



L'entreprise Volets THIEBAUT à Dommartin sur Vraine a reçu la visite de la commission le 29 avril 2019.

Les membres de la commission ont été accueillis en septembre par l'entreprise WELLMANN (ex SOREPLA) à Rebeuville.

Les zones d'activités

Les acquisitions de terrains auprès de propriétaires privés en vue de la constitution d'une réserve foncière se poursuivent le long de la route de Nancy, au-delà de l'hôpital. En effet, le but est d'éviter des implantations en façade le long de la voie départementale qui demandent des extensions de réseau sans aménagement réfléchi. Le morcellement des parcelles rend l'opération longue et délicate.

En parallèle, l'acquisition d'un terrain sur cette zone par l'entreprise SAM INFORMATIQUE a permis de prévoir une amorce de desserte de cette zone en collaboration avec l'entreprise.

L'immobilier d'entreprise :

En 2019, quatre entreprises implantées sur le territoire bénéficient d'un contrat de crédit-bail pour leur permettre d'acquérir le bâtiment qu'elles occupent.

DELAROUX AMEUBLEMENT a connu des difficultés puisque l'entreprise a été liquidée et reprise par les anciens dirigeants. Le loyer mensuel est actuellement à hauteur de 4 703 euros hors taxes. Le Conseil de Communauté a accepté un rééchelonnement du crédit-bail en prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020.

L'entreprise LPTP (Travaux publics) bénéficie elle aussi d'un crédit-bail pour le bâtiment qu'elle occupe à Châtenois.

L'entreprise MICROSERIE, implantée à Neufchâteau, dont le crédit-bail a débuté fin 2017, fabrique des meubles pour les hôpitaux et des salles de bain. L'entreprise compte environ 20 salariés.

Au cours de l'année 2019, la CCOV a travaillé sur la création d'un projet de bâtiment-relais pour la société Franck PISANO (fabrication de bois chauffage) mais ce projet n'a pas abouti suite au retrait du projet par l'entreprise.

Appel à projet DGFIP

En décembre 2019, la CCOV a répondu à l'appel à projet de la DGFIP en vue de l'implantation de services parisiens de l'administration du ministère des finances dans des petites villes de province. Le dossier de candidature a mis en avant les atouts du territoire et ses opportunités foncières.

Accompagnement OI Manufacturing :

Tout au long de l'année 2019 la CCOV a participé au comité de pilotage visant à l'accompagnement du projet de création d'un nouveau four à la verrerie de Gironcourt (ex BSN). Le projet a permis l'embauche de 80 personnes pour un investissement de 60 millions d'euros. La décision du groupe américain de choisir Gironcourt pour son plus important investissement en Europe depuis 20 ans conforte le site vosgien qui deviendra l'une des plus importantes verreries d'Europe. La rénovation de ligne ferroviaire Gironcourt-Neufchâteau avec la participation des collectivités (dont la Communauté de Communes) a été un atout essentiel dans ce choix.

L'accompagnement de la collectivité a surtout consisté à appuyer la demande de subvention auprès de la Région Grand Est (1.2 M€ de subvention) et pour l'organisation des sessions de recrutement.

Dynamique des territoires

A l'initiative de la Région Grand Est, la CCOV a participé durant toute l'année 2019 à l'opération « dynamique des territoires » dans le cadre du Pacte pour la Ruralité avec la Communauté de Communes Meuse et Rognon en Haute-Marne. Cette opération avait pour objectif de lancer sur plusieurs territoires ruraux comme le nôtre des projets mettant en synergie les collectivités avec les acteurs de leur territoire comme les entreprises, les associations etc...

Sur notre territoire, les acteurs ont choisi de travailler sur plusieurs axes :

- l'amélioration de l'offre de service et la communication autour de ces services dans l'objectif de rendre plus attractif le territoire
- le tourisme et notamment par la promotion des savoir-faire
- l'économie circulaire avec les circuits courts et le recyclage
- la mobilité notamment des jeunes

Subventions FISAC :

L'opération FISAC permet de subventionner la modernisation des petits commerces et leur mise en accessibilité. En 2019, six commerces ont été subventionnés au titre du FISAC, à savoir :

- LBHO (boucherie de Coussey) : 7 995€
- PISANO AUTOMOBILES (garage automobile à Neufchâteau) : 7 095€
- L'ARBRE DES FEES (magasin souvenirs à Domrémy) : 1 252€
- CEVALTE (restaurant à Attignéville) : 11 634€
- BOULANGERIE BASTIEN (boulangerie à Neufchâteau) : 1 822€
- MR PATATE (magasin d'objets personnalisés à Neufchâteau) : 819€

Projet d'accompagnement des producteurs :

Le groupement de producteur initié par la CCOV en 2018 afin de créer un drive fermier au marché couvert s'est constitué en association et a obtenu une subvention Leader pour réaliser une étude et un accompagnement de la chambre d'agriculture des Vosges. Le projet de magasin de producteurs a été accompagné notamment dans la recherche d'un local.

Soutien au PLAB

Le soutien annuel de la CCOV au PLAB s'est concrétisé par la réalisation de l'enseigne du show-room de l'Indication Géographique « SIEGE DE LIFFOL ». En effet, le PLAB a décidé de mettre en avant ses manufactures labellisées IG dans un lieu de visite à l'entrée de Liffol-le-Grand.



Boutique à l'essai

Après avoir adhéré à la Fédération des Boutiques à l'essai pour revitaliser le commerce de centre-ville. Le choix du local pour la Boutique à l'Essai a été retenu pour le 4 rue Kennedy, anciennement chez MR PATATE qui déménage plus bas dans la rue. L'opération a été lancée au début de l'année 2019 mais peu de candidats ont répondu à l'appel. Néanmoins, l'une des candidate s'est installée à proximité (Hangar club). Le local a été finalement attribué à Mme LAROUQUIERE pour installer un salon de toilettage canin.



Atelier Bois Partagé

Après le rachat du parc de machines, l'année 2019 a été l'occasion de travailler sur le projet avec les différents partenaires et notamment l'AFPIA. En parallèle, la CCOV a déposé des dossiers de demande de subvention auprès de la Région, de Leader et du Conseil Départemental. L'atelier a été cependant occupé pendant toute cette période par l'association d'insertion « chantiers services ».

Le soutien à la filière ameublement et aux métiers d'art

Le salon de l'Habitat de Nancy a sollicité la CCOV et le PLAB pour la tenue d'un stand dans la partie « Métiers d'Art » de l'évènement. Le stand avec le PLAB mettait en valeur l'IG « SIEGE DE LIFFOL » et l'adhésion Ville et Métiers d'Art de la CCOV.



Le temps fort pour le soutien et la mise en lumière des Métiers d'Art reste la première semaine d'avril. Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) ont vu la visite d'entreprises du territoire par les apprenants de la SEP, de l'AFPIA et du GRETA

Les entreprises LAVAL, MANUFACTURE JEAN PIERRE BESSE, HENRYOT et COUNOT BLANDIN ont accueilli le grand public sur RDV. Les visites étaient gérées par l'Office de Tourisme. Par ailleurs, des démonstrations ont eu lieu à la Maison Natale de Jeanne d'Arc : taille de pierre par les apprenants du Lycée Camille Claudel et CFA Patrimoine Architectural de Remiremont mais aussi « Découverte et initiation au travail de l'enluminure » par Marie-Claire Masson, enlumineur de France.

C'est dans ce cadre que la CCOV anime le label Ville et Métiers d'Art, décerné par l'association du même nom qui regroupe en un même réseau les villes qui défendent des savoir-faire vieux parfois de plusieurs siècles.

2. TOURISME ET PATRIMOINE :

EuroVélo 19 « La Meuse à Vélo »

L'année 2019 a été marquée par l'intégration de « La Meuse à Vélo » dans le réseau européen EuroVélo. Cette annonce a été officialisée lors du salon ITB de Berlin (salon touristique international) qui s'est déroulé le 9 mars 2019.



Le consortium français a accentué en 2019 la dynamique de promotion de l'itinéraire. Ainsi, un dossier de presse a été réalisé et diffusé par les différents partenaires et une nouvelle brochure détaillant le parcours a été distribuée gratuitement dans les Offices de Tourisme et les prestataires labellisés « Accueil Vélo ».



De plus, une page Facebook dédiée à l'itinéraire a été créée et celle-ci est animée par le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse. L'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a participé activement à l'alimentation de cette page en fonction de l'actualité du territoire.

Pour la deuxième année pleine, le compteur, installé par le Département des Vosges à la fin de l'année 2017, à comptabilisé le passage de 1 967 cyclistes en 2019, soit une moyenne mensuelle de 164 passages.

Fréquentation mensuelle de l'itinéraire en 2019

Par ailleurs, deux autres points d'accueil des cyclotouristes ont été comptabilisés :
Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges : 115 cyclotouristes
Camping Intercommunal de Neufchâteau : 263 cyclotouristes

Autres actions de développement du cyclotourisme

Plusieurs actions concernant le cyclotourisme ont été menées en 2019, actions auxquelles l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et la CCOV ont pris part en partenariat avec les collectivités et/ou partenaires locaux.

• La Fête du Vélo

Organisée le samedi 1er juin 2019, en partenariat avec la Ville de Neufchâteau et les partenaires locaux. Le programme était le suivant :

- 3 randonnées cyclistes (31 km, 28 km, 11 km)
- 1 randonnée pédestre (8 km)
- La bourse aux vélos

La communication a été réalisée par l'Office de Tourisme :
création d'un flyer et d'une affiche, communiqué de presse dédié à l'évènement,

1 évènement et 5 publications sur la page Facebook de l'Office de Tourisme, site internet de l'Office en relais : article spécifique, rubrique agenda.

La randonnée cycliste de 11 km était un parcours à destination des familles, sur inscription préalable auprès de l'Office de Tourisme (le nombre de places étant limité). A mi-chemin, une pause goûter à Frebécourt chez Mme Blandine CATTEAU du Gîte Bleu & Sauvage était proposée.



• Les Folles Journées du Vélo

L'évènement a été organisé par la CCOV, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et le Département des Vosges le dimanche 15 septembre 2019. Il a permis de créer une voie verte d'un jour entre les communes de Neufchâteau et Domremy-la-Pucelle.

Le projet a par ailleurs rassemblé plusieurs acteurs, publics et privés, du territoire : les communes de Neufchâteau, Coussey et Domremy-la-Pucelle, les clubs cyclo : Club Neufchâteau VTT, Cyclo Club de Neufchâteau, les partenaires locaux : Cycles Vosges Evasion, Hôtel-Restaurant la Ducasse, le site départemental de la Maison Natale de Jeanne d'Arc

L'Office de Tourisme a été sollicité pour la communication de cet évènement et s'est chargé d'adapter l'affiche de la manifestation.



Le point de départ de la manifestation était situé place Pitet à Neufchâteau et le public pouvait essayer différents types de cycles dont des vélos électriques. L'arrivée s'est faite devant la Maison Natale de Jeanne d'Arc à Domremy-la-Pucelle.

Cette manifestation a rencontré un franc succès, avec une participation importante tout au long de la journée.

Gestion de la collecte de taxe de séjour et fréquentation touristique du territoire

Les services de la CCOV, pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et du Conseil Départemental des Vosges, assure la mission de contrôle et de recouvrement de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire. Cette taxe permet de financer les actions de promotion touristique et elle permet également de connaître la fréquentation mensuelle du territoire.

L'année 2019 a été marquée par l'instauration au 1er janvier d'un tarif de taxe séjour fixé via un pourcentage compris entre 1% et 5% du coût des nuitées HT par personne pour les hébergements sans classement, sauf les campings. Cette évolution législative a nécessité une transformation rapide de la plate-forme internet de télé-déclaration.

D'après les déclarations réalisées chaque mois par les hébergeurs, le territoire a réalisé 47 504 nuitées. Cela représente un montant de taxe de séjour collecté de **29 291 €**. Conformément à la législation en vigueur, 90% de ce montant a été reversé à l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et 10% au Conseil Départemental des Vosges.

Camping intercommunal de Neufchâteau ***

La gestion du camping intercommunal de Neufchâteau *** est assurée par l'Office de Tourisme depuis 2017. En 2019, les services proposés étaient identiques à 2018 :

- service de livraison de pains et viennoiseries,
- mise à disposition d'une table à repasser, d'un sèche-cheveux et d'un téléphone d'urgence,
- guide d'accueil fourni aux campeurs en 4 langues,
- mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction.

Un partenariat avec le service Déchets & Propreté a été mis en place pour l'accueil estival du poulailler itinérant de la CCOV afin de sensibiliser les campeurs au tri des déchets. Le poulailler a été très bien accueilli par les usagers qui pouvaient récupérer les œufs frais à la réception.

En 2019, le camping intercommunal de Neufchâteau a enregistré 2 657 nuitées, soit une augmentation de 1,30 % par rapport à 2018. Les Néerlandais restent la clientèle majoritaire (39 %) devant les Français (31 %), les Allemands (15 %) et les Belges (8 %).



Fréquentation de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges

Fréquentation de la structure

En 2019, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a accueilli dans ses locaux 3 061 touristes dont 551 étrangers.

Provenance des clients français :

1. Grand Est : 73 %
2. Paris / IDF : 5 %
3. Bourgogne-Franche Comté : 3 %

Provenance des clients étrangers :

1. Pays-Bas : 36 %
2. Allemagne : 32 %
3. Belgique : 24 %

A ce chiffre, il convient d'ajouter les touristes renseignés dans d'autres sites :

Eglises de Neufchâteau : 772 personnes

Camping Intercommunal de Neufchâteau *** : 2 420 personnes

Soit un total de **6 253 touristes** sur l'année 2019. **23 groupes** ont également été accueillis sur le territoire de l'Ouest Vosgien : 776 adultes et 44 enfants (hors spectacle Jeanne d'Arc)

Il convient d'ajouter à ces chiffres les personnes sensibilisées au territoire lors des différents salons auxquels l'Office de Tourisme a participé en 2019 :

- Salon Voyages Léonard (autocariste belge) – Liège, Belgique : partenariat avec l'Office de Tourisme de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Salon Voyages Marcot (autocariste français) – Langres
- Salon Voyages GTV (autocariste français) – Besançon
- Salon Habitat Déco – Nancy, dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art
- Salon la Lorraine est Formidable – Lunéville : partenariat avec l'association des Amis du fort de Boulémont pour le partage du stand
- Grand Est Mondial Air Ballons - Chambley
- Salons des Comités d'Entreprises – Dijon, financement par le PETR de la Plaine des Vosges, en partenariat avec l'OT de Mirecourt & Environs et la SPL Destination Vittel-Contrexéville
- Salon Bien Vieillir en Côte d'Or – Dijon, financement par le PETR de la Plaine des Vosges, en partenariat avec l'OT de Mirecourt & Environs et la SPL Destination Vittel-Contrexéville
- Salon Retraite Active – Troyes, financement par le PETR de la Plaine des Vosges, en partenariat avec l'OT de Mirecourt & Environs et la SPL Destination Vittel-Contrexéville

Réhabilitation du 1 Place Jeanne d'Arc à Neufchâteau



Le marché de travaux pour la réhabilitation de cet immeuble a été validé en septembre 2018 pour un coût de 861 390 €, dont 235 432 € d'autofinancement.

Cet immeuble, situé au cœur du centre ancien de la Ville de Neufchâteau, accueillera à terme l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et les services ressources humaines et comptabilité de la CCOV.

Dès octobre 2018, les travaux de gros œuvre ont débuté, notamment au niveau de la cour, avec la démolition d'une annexe et la reprise de la longère. Durant l'année 2019, les travaux de réhabilitation extérieure et intérieure ont continués. Une visite de chantier a été organisée pour les élus le 23 décembre.

Soutien à l'association Voix et Lumières de Jehanne

Par délibération, le conseil communautaire a décidé d'allouer **une subvention de 25 000 € à l'association**, soit 12% des dépenses prévisionnelles, pour la réalisation de son spectacle autour de la figure de Jeanne d'Arc qui se s'est déroulé du 27 juin au 13 juillet.

L'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a commercialisé une partie de la billetterie des deux spectacles et a **vendu 2 792 billets**.

Animations touristiques : l'Ouest des Vosges au fil de l'été

L'Office de Tourisme a proposé du 1er juillet au 31 août 2019 un programme de visites réalisé en partenariat avec les acteurs locaux.

Dans le cadre de ce programme :

5 visites thématiques de Neufchâteau proposées chaque semaine :
39 participants

16 partenaires extérieurs ont proposé des visites (7 nouvelles visites) : 499 participants

Il convient d'ajouter également les personnes ayant visité les monuments suivants de Neufchâteau en accès libre :

- L'Escalier Renaissance de l'Hôtel de Houdreville
- L'église Saint-Nicolas
- L'église Saint-Christophe
- L'Hôtel Collenel
- La Maison des Goncourt

En 2019, la visite la plus demandée a été celle organisée par l'Association des Amis du Prieuré de Châtenois, proposée tous les samedis soirs de l'été sous le nom « les fantômes de Châtenois ». 173 personnes ont ainsi pu découvrir le patrimoine et l'histoire de la commune de Châtenois.



Journées européennes du patrimoine 2019

Dans le cadre de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2019 sur le territoire de l'Ouest Vosgien, l'Office de Tourisme joue le rôle de centralisateur.

Dès le mois de mai, le personnel de l'Office de Tourisme est entré en contact avec les différents acteurs et partenaires du territoire pour mettre au point le programme proposé aux visiteurs et inscrire les sites ouverts et accessibles dans le dispositif Open Agenda mis en place par le Ministère de la Culture.

L'édition 2019 a été l'occasion pour l'Office de Tourisme de mieux travailler avec l'ensemble des sites de l'Ouest Vosgien.

Pour accentuer l'itinérance des visiteurs, un jeu-concours a été mis en place sur l'ensemble du territoire.

Les bulletins ont été récoltés grâce à 2 urnes (une à Neufchâteau, une à Châtenois) et des lots ont été distribués grâce à la participation des partenaires de l'Office de Tourisme : sites départementaux de Grand et Domremy-la-Pucelle, Hôtel-Restaurant l'Eden de Neufchâteau, Trait d'union et Salle Ernest Lambert, Cinéma Néopolis, Fort aux Enigmes.



Une vingtaine de sites étaient accessibles sur le territoire.

A Neufchâteau, 8 sites ont ouverts leurs portes le samedi et le dimanche :

Hôtel de Houdreville – Mairie

Hôtel de Malte

Maison des Goncourt (uniquement le dimanche)

Hôtel Collenel

Eglise Saint-Christophe

Chapelle du Saint-Esprit

Ancien Tribunal

Théâtre le Scala

L'église Saint-Nicolas n'était pas accessible pour des raisons de sécurité dues aux travaux de réfection.

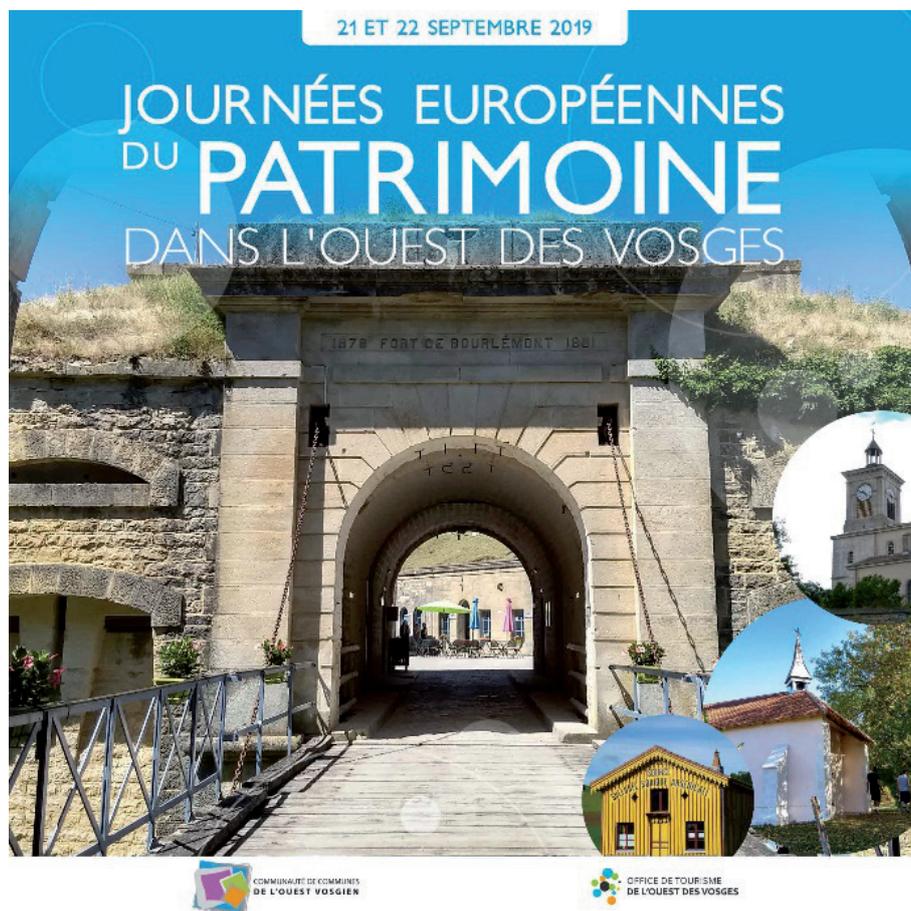
Le partenariat avec l'Ecole de Musique Intercommunale a été renouvelé et plusieurs concerts ont été mis en place le dimanche sur les sites néocastriens :

chorale Neuf de Chœur,

ensemble Mayalis,

duo de guitares,

duo de flûtes.



02

CHAPITRE 2 : **DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères s'effectue majoritairement en bacs individuels. La fréquence de collecte est uniforme sur l'ensemble du territoire (1 fois /semaine : C1, hormis sur un quartier d'habitat vertical en C2).



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	PRODUCTION CCOV 2019 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
<ul style="list-style-type: none"> Collecte en régie Puis filière gérée par le EVODIA* : <ul style="list-style-type: none"> transit au quai du Niémont transport par le EVODIA et traitement à l'usine d'incinération de Rambervillers 88 (90%), de Tronville 55 (1%), de Chaumont 52 (4,5%), de Noidans le Ferroux 70 (0,5%) ou sur le site de stockage de Villoncourt 88 (4%) 	6 449 tonnes	5 844 Tonnes (baisse de 605 tonnes : -9,4%)	5 605 Tonnes (baisse de 239 tonnes : -4%)	248 kg/hab (population desservie : 23 524)	<i>moyenne départementale : 207 kg/hab</i> soit une surproduction sur la CCOV de +41 kg/hab Objectif : trier les déchets alimentaires (37% du bac OM)

* Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Déchets, syndicat auquel adhère la CCOV

RAPPEL

A LA DÉCHÈTERIE
déchets électroniques, mobilier, produits toxiques, ustensiles, gravats, cendres froides, déchets verts, gros cartons...

DANS LE COMPOSTEUR
déchets de cuisine, déchets de jardin, cendres

DANS LE SAC JAUNE
bouteilles en plastique, papiers, petits cartons, boîtes de conserve et canettes en métal ...

DANS LA BORNE À VERRE
bouteilles, bocaux en verre.

NON TRIÉ = NON COLLECTÉ
 À CÔTÉ DU BAC = NON COLLECTÉ

DÉCHETS SACS JAUNES

GRAVATS / CENDRES

VÊTEMENTS

DÉCHETS VERTS

VERRE

Votre adresse :

Un doute ? Une question ?
 Contactez-nous au 03 29 94 08 77
 ou sur : adt@ccov.fr // www.ccov.fr

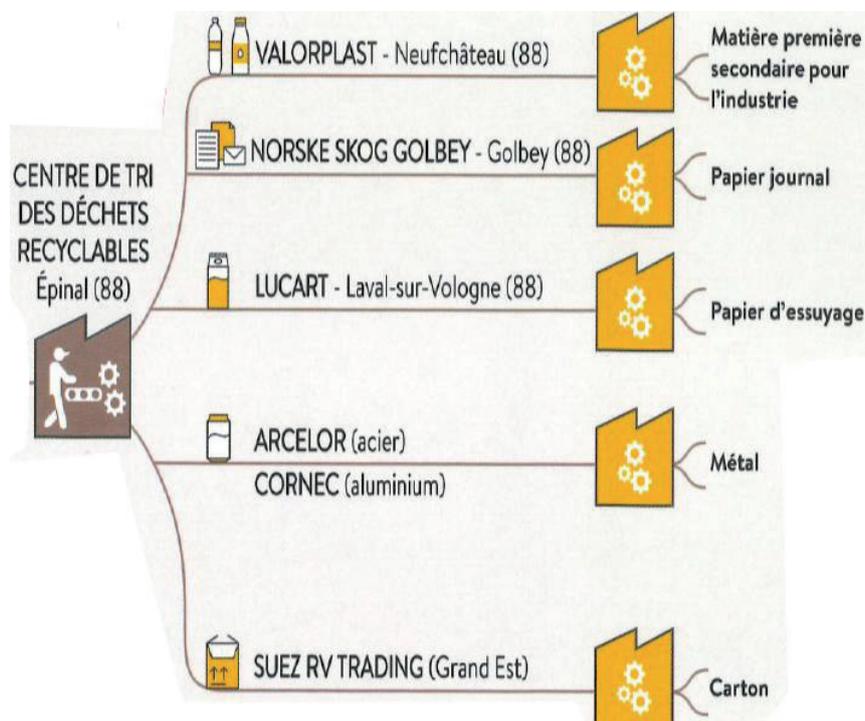
Emballages et Papiers

Le tri des emballages et papiers est assuré en Porte à Porte PAP en sacs jaunes (bouteilles plastique, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire (hormis dans certaines rues : rues commerçantes Neufchâteau et centre ville, habitat collectif et certains établissements gros producteurs).



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	PRODUCTION CCOV 2019 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Collecte en régie Puis filière gérée par le EVODIA : - transit au quai du Niémont - transport par privé jusqu'à plateforme de Mandres sur Vair aux frais de la CCOV - tri par Suez à Epinal - valorisation (voir filières sur diagramme)	993 tonnes	1026 tonnes (+3.3%)	1 027 tonnes	43,7 kg/hab (population desservie : 23 524)	<i>moyenne départementale : 48kg/hab</i> soit - 4,3 kg/hab sur la CCOV Objectif : augmenter les tonnages de sacs jaunes

70% de ces déchets recyclables sont recyclés dans des entreprises vosgiennes.



Verre :

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (EVODIA).

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	PRODUCTION CCOV 2019 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Filière gérée par le EVODIA : . Collecte par Minéris . Tri à St Menge (Sibelco) . Valorisation à Gironcourt sur Vraine (OI Manufacturing)	960 tonnes	988 tonnes (+2.9%)	967 tonnes (-2,12%)	41 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 42kg/hab soit -1 kg/hab sur la CCOV Objectif : améliorer le tonnage de verre trié

Déchets verts :

Un service de collecte des déchets verts en mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCOV suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	PRODUCTION CCOV 2018 PAR HABITANT
. Collecte en régie .compostage au Niémont	287 tonnes	304 tonnes	254 tonnes	(population desservie : 9 144) 27 kg/hab Objectif : pas de déchets verts dans les bacs OM

Délibération de la CCOV du 11/04/2018 : APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PAP LIFFOL ET NEUFCHATEAU
Ce règlement rend obligatoire l'utilisation d'un conteneur (ou 2 conteneurs maxi) pour l'utilisation de ce service.

Textiles, vêtements usagés :



Des conteneurs sont à disposition sur le territoire pour les textiles usagés.

Localisation des conteneurs sur :

<https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>

ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	PRODUCTION CCOV 2019 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Collecte par Revalprest tri par Vosges TLC- Capavenir Vosges 88	79 tonnes	101,6 tonnes (+28%)	87 tonnes	3,7 kg/hab (population desservie : 23 524)	moyenne départementale : 4kg/hab soit -0.3kg/hab sur la CCOV Objectif : augmenter le tonnage de textiles triés

Cartons des professionnels :

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol-le-Grand.



ORGANISATION DE LA COLLECTE	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	
Collecte en régie transport par Mauffrey Puis filière gérée par le SMD	146 tonnes	144 tonnes	131 tonnes	Objectif : pas de cartons dans les bacs OM

Déchèterie :

La CCOV gère en régie 3 déchèteries :

- Déchèterie de Châtenois
- Déchèterie de Neufchâteau
- Déchèterie de Rainville

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Production CCOV 2019 par habitant <small>(25 609 habitants rattachés aux déchèteries par conventions)</small>	moyenne départementale 2019
Ferrailles	326	347	371	14,2	nc
Encombrants	903	1028	1191	45,7	42
Déchets verts	913	1443	881	33,8	nc
Cartons sur déchèterie	246	227	284	10,9	nc
Inertes/ gravats	1954	1651	1731	66,4	nc
Bois	669	721	966	37,06	26,5
Meubles (DEA)	461	460	465	17,8	22
DEEE	209	214	241	9,25	10
Pneus	45	nc	nc	nc	nc
Plâtre	158	166	189	7,25	4,7
Huisseries	61	80	82	3,12	0,4
Amiante liée	0	10	0	0	nc
Déchets dangereux (peintures, pesticides...)	25	19	20	1	2,11
Total déchèterie	5970	6066	6421	246,4 (+3,5%)	-

Objectif : collecter moins sur les déchèteries :

Privilégier le réemploi (beaucoup d'objets pourraient être donnés à des associations de réemploi)
Privilégier une gestion domestique des déchets verts (paillage avec feuilles mortes, compostage)

Détail des filières de traitement sur :

<https://www.evodia.org/ou-vont-mes-dechets/>

Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution demandée aux habitants du territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

	TAUX TEOM	BASES	MONTANT TEOM PERÇU
Neufchâteau et Liffol le Grand	10,24%	9 908 590	<i>1 014 639 €</i>
Autres communes	9.98 %	8 902 778	<i>888 497 €</i>

La redevance spéciale des professionnels complète ce financement.

Elle est calculée en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.

Le seuil d'application et les modalités de calcul étaient en phase d'harmonisation en 2017.

Historique des tarifs facturés par EVODIA

	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	138,85 €TTC/tonne Dont : 22,10 €TTC/tonne pour le transitage/transport 116,20 €TTC/tonne pour le traitement	137,70 €TTC/tonne Dont : 20,7 €TTC/tonne pour le transitage/transport 117 €TTC/tonne pour le traitement	137,90 €TTC/tonne Dont : 18,9 €TTC/tonne pour le transitage/transport 119 €TTC/tonne pour le traitement	141.55 €TTC/tonne Dont : 10,15 €TTC/tonne pour le transitage/transport 131.40 €TTC/tonne pour le traitement	108,05 €TTC/tonne Dont : 19,95 €TTC/tonne pour le transitage/transport +88,10 €TTC/tonne pour le traitement
Tri des sacs jaunes	117,18 €TTC/tonne	115,66 €TTC/tonne	114,48 €TTC/tonne	117.53 €TTC/tonne	140,61 €TTC/tonne
Vidage des conteneurs verre	38,72 €TTC/tonne	39,20 €TTC/tonne	39,54 €TTC/tonne	39,69 €TTC/tonne	40,20 €TTC/tonne

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCOV obtient des soutiens d'EcoEmballages et EcoFolio. Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.

Bilan annuel global

La répartition de ce coût sur les différents postes est détaillée ci-dessous :

Charges	En 2017	En 2018	En 2019
Charges de structure	115 000 €	90 000 €	90 840 €
Charges de communication	27 000 €	26 000 €	31 320 €
Charges techniques dont :	2 442 000 €	2 539 000 €	2 319 005 €
Prévention	21 000 €	28 000 €	43 215 €
Pré-collecte et collecte	1 005 000 €	1 058 000 €	1 040 840 €
Transport	266 000 €	288 000 €	279 170 €
Traitement - vente d'énergie	1 150 000 €	1 165 000 €	955 780 €
Total charges HT	2 584 000 €	2 655 000 €	2 441 165 €
TVA acquittée	57 000 €	68 000 €	73 390 €
Produits	En 2017	En 2018	En 2019
Recettes industrielles	262 000 €	239 000 €	211 090 €
Soutiens	427 000 €	411 000 €	404 590 €
Aides	65 000 €	54 000 €	57 010 €
Total produits	754 000 €	704 000 €	672 700 €
Coût aidé HT	1 830 000 €	1 953 000 €	1 768 470 €
Coût aidé TTC	1 887 000 €	2 020 000 €	1 842 000 €
Financement du service :			
TEOM	1 833 000 €	1 861 000 €	1 898 850 €
Redevance spéciale	148 000 €	162 000 €	112 640 €
Total	1 981 000 €	2 023 000 €	2 011 490 €
Ecart financement et coût	94 000 €	3 000 €	169 490 €

Le coût du service déchets 2019, déduction faite des recettes liées à la vente des matériaux et des éco-subventions, s'élève à 1 841 860 €TTC.

Répartition des charges par flux

Les filières de tri sont financièrement avantageuses. D'où l'intérêt de détourner du bac ordures ménagères tous les déchets valorisables.

Flux prioritaires à optimiser pour réaliser des économies : ordures ménagères > déchèteries > déchets verts

	Flux de déchets					
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Sacs jaunes	déchèteries	Cartons pro (jeudi)	Déchets verts mercredi (Neufchâteau et Liffol)
CCOV 2017 : Coût aidé TTC	61 €/hab	0 €/hab	-3 €/hab	17 €/hab	-5 €/hab	6 €/hab
CCOV 2018 : Coût aidé TTC	62 €/hab	0 €/hab	-0,8 €/hab	23 €/hab	-0,8 €/hab	2,8 €/hab
CCOV 2019 : Coût aidé TTC	49,4 €/hab	0 €/hab	1,8 €/hab	23,4 €/hab	-0,5 €/hab	2,6 €/hab
% du budget déchets CCOV en 2018	64 %		2 %	30 %		3 %
moyenne Vosges 2018 : coût aidé TTC	59 €/hab	0,6 €/hab	2,2 €/hab	24,5 €/hab	nc	nc

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères (64% du budget) : 234 kg/hab/an



Des objectifs départementaux, régionaux, nationaux et européens :

Objectif déchets alimentaires : -15% d'ici 2024

Objectif gaspillage alimentaire : -50% d'ici 2025

Objectif global (tous déchets confondus) :
-10% d'ici 2031

Déchèteries (30% du budget) : 191 kg/hab/an



Déchets verts : 48 kg/hab
Tout venant : 38 kg/hab
Bois : 30 kg/hab
Ferraille : 14 kg/hab
Meubles : 12 kg/hab

La taxe déchets, dite « TOM », s'ajuste aux dépenses des services déchets.

Objectif : 100% tri et 100% compostage pour limiter le recours à l'incinération

DÉLIBÉRATIONS 2019 :

- PRÊT POUR ACQUISITION CHARGEUSE
- MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE 6 BENNES 30M3
- TARIFS DE VENTE DES CONTENEURS
- APPORT DE DECHETS PROFESSIONNELS A LA DECHETERIE AVENANT N°1 CONVENTION SOVODEB
- DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE OPTIMISATION COLLECTE DECHETS

02

CHAPITRE 2 : **L'HABITAT ET L'URBANISME**

4. L'HABITAT ET L'URBANISME

4.1 Aménagement du Territoire

Appel à la coopération FEDER 2019 « Urbanisme Durable »

Le programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, à travers son axe dédié au développement urbain durable, soutient les projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat reposant sur une stratégie de développement durable ainsi que les projets d'amélioration de la connaissance dans le domaine de l'urbanisme durable.

Dans ce cadre, et suite à un appel à coopération lancé par la Région Grand Est, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a obtenu un statut d'autorité urbaine afin de procéder à la présélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement FEDER.

La commission de pré-sélection de la CCOV, en date du 18 octobre 2019, a décidé de présélectionner 6 projets communaux, soit l'intégralité des projets déposés auprès de la CCOV au titre de l'appel à coopération FEDER 2019 « Urbanisme durable ».

Finalement, La Région Grand Est a retenu 4 des 6 projets présélectionnés par la CCOV. Ces projets pourront bénéficier d'un taux d'intervention du FEDER à hauteur de 60% des dépenses éligibles.

- Attignéville : aménagement du centre village
- Frebécourt : aménagement de bourg
- Neufchâteau : création d'un parc urbain
- Removille : requalification de la traversée du village

Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

Depuis 2015, la CCOV soutient financièrement l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique. En date du 20 mars 2019, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un nouveau dispositif en octroyant une prime de 100 € complémentaire à la prime de l'Etat d'un montant identique.

Ainsi, durant l'année 2019, la Communauté de Communes a subventionné l'acquisition de 25 VAE sur 19 communes du territoire, pour un total de 2 500 € de subventions et 42 693 € de matériels. Les objectifs quantitatifs fixés pour ce programme ont été atteints à 100%.

Au-delà de l'aspect financier, ce programme a largement permis la diffusion de la pratique quotidienne du vélo sur le territoire. Pour preuve, 73% des bénéficiaires des aides n'auraient pas fait l'acquisition d'un VAE sans ce dispositif et 38% des acheteurs ont déclaré vouloir utiliser le VAE pour leurs déplacements domicile-travail.



Etudes des centres-bourgs structurants en milieu rural pour Neufchâteau et Châtenois

Par délibération du 21 mars 2018, le conseil communautaire de la CCOV a décidé de lancer une étude de définition des projets de redynamisation des centres-bourgs des communes de Neufchâteau et de Châtenois.

Ces deux études ont été mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de soutien aux



bourgs structurants en milieu rural (BSMR) opérée par la Région Grand Est.

La prestation, financée à hauteur de 52% par la Région Grand Est et le Département des Vosges, a été confiée au groupement In SITU Architectes et Nord Est Géo Environnement pour un montant total TTC de 55 200 €.

Par délibération du 18 septembre 2019, le conseil communautaire a validé les objectifs généraux des projets de revitalisation déterminés durant l'étude et ces deux communes ont pu bénéficier d'une enveloppe de 500 000 € de la Région Grand Est afin de mener à bien les projets inscrits.

Elaboration d'un schéma directeur de la signalisation directionnelle et d'information locale

Prescrit en octobre 2017 par le conseil communautaire de la CCOV, le schéma directeur de la signalisation a pour objectif de recenser et répondre aux besoins de signalisation, de mettre en conformité la signalisation actuelle et d'harmoniser l'information sur l'ensemble du territoire communautaire.

En 2019, le prestataire retenu par la CCOV a proposé un projet de signalisation à l'ensemble des 53 communes volontaires. Le projet global est estimé par le prestataire à 454 272 € (dépose, fourniture et pose).

Une convention de partenariat entre la CCOV et les communes volontaires sera proposée en 2020. Celle-ci définira notamment ce qui sera pris en charge par la CCOV et les communes, le suivi et la maintenance des matériels qui seront posés ainsi que le suivi du schéma directeur.

4.2 Urbanisme

Fin de la phase n°2 de l'élaboration du PLUi - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Durant l'année 2019, la CCOV s'est attachée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit de la phase deux de l'élaboration du PLUi, celle qui précède la rédaction du zonage et du règlement.

Ce document retranscrit les choix stratégiques d'aménagement et de développement retenus par les élus à l'horizon 2030. Véritable projet de territoire, le PADD est considéré comme la clé de voûte du PLUi.

Les orientations de ce document ont été débattues lors du conseil communautaire du 5 novembre 2019. Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, chaque conseil municipal doit maintenant débattre des orientations de ce document.

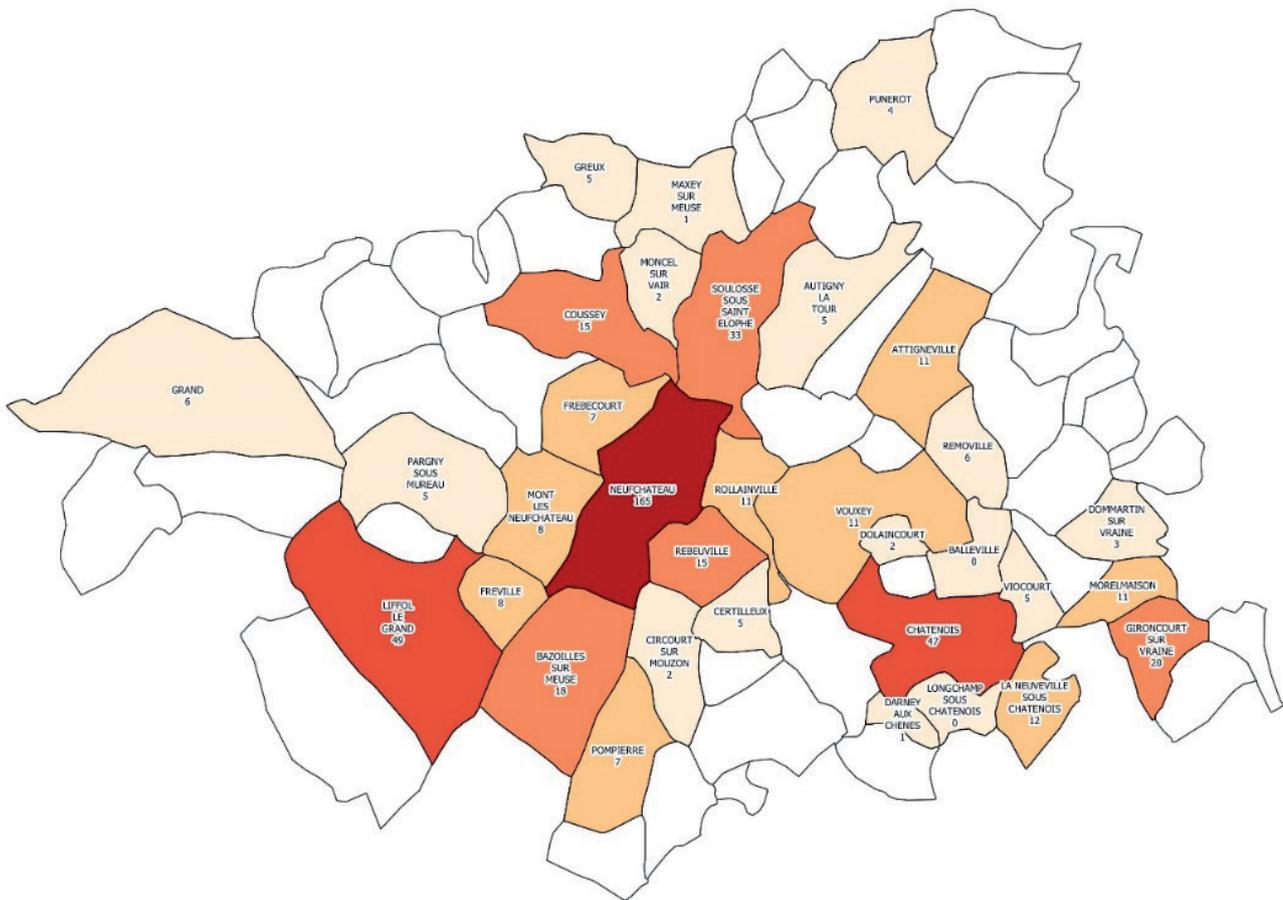
Afin de rédiger le PADD, plusieurs rencontres ont été organisées notamment avec les services de la DDT des Vosges pour définir les besoins en extension dédiés à de l'habitat :

- 2 comités de suivi,
- 1 comité technique,
- 2 comités de pilotage,
- 4 réunions avec les services de la DDT des Vosges.

Instruction des autorisations du droit des sols

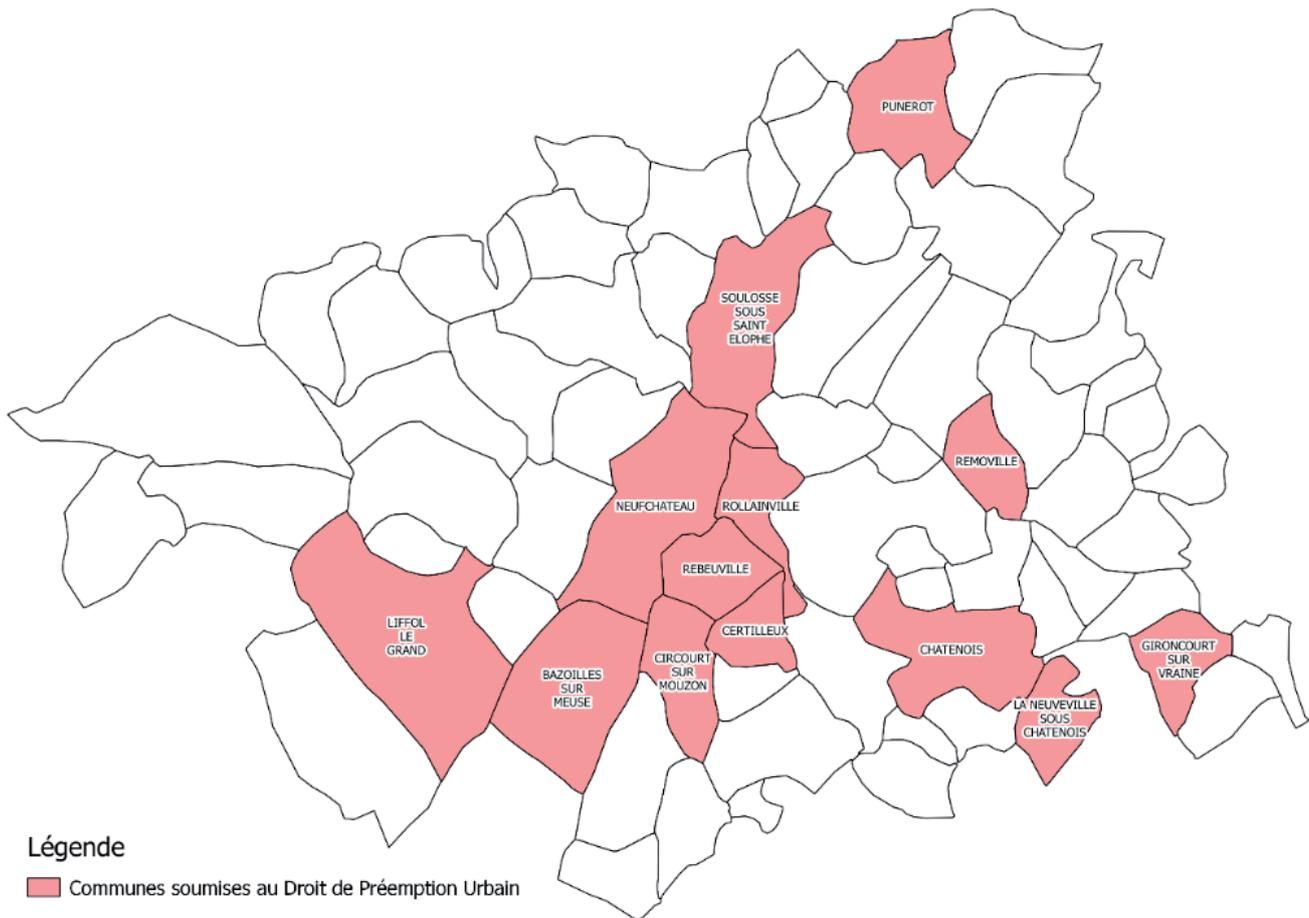
En 2019, et pour le compte de 33 communes, 502 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été instruites par la CCOV dont 91 permis de construire et 373 déclarations préalables de travaux.

Répartition des demandes instruites par le service ADS en 2019



Déclaration d'intention d'aliéner

En 2019, et dans le cadre de sa compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU), la CCOV a examiné 319 Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA), soit une augmentation de +21% par rapport à 2018. La CCOV n'a pas fait usage en 2019 de son droit de préemption.



4.3 Habitat

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »

Depuis le 1er janvier 2018, et jusqu'au 31 décembre 2020, la CCOV a prolongé son programme d'aides en faveur des propriétaires occupants pour l'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans.

Outre le financement de travaux liés à l'amélioration du confort énergétique, ce programme permet également d'apporter des aides en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de résorber les cas de logements indignes ou très dégradés.

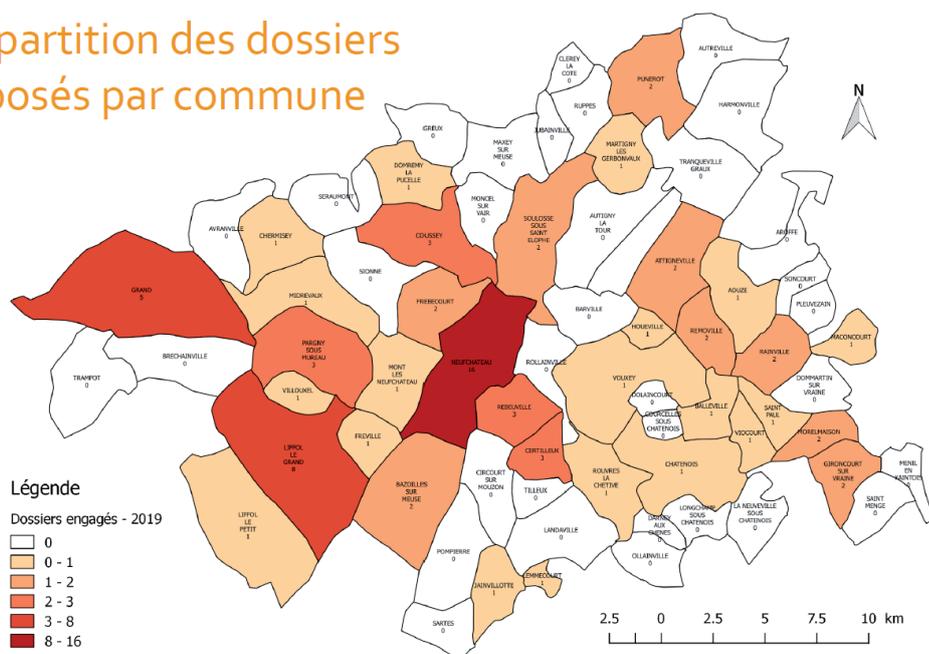
Les ménages éligibles sont accompagnés techniquement et administrativement par un bureau d'études, le PACT des Vosges, qui est missionné et rémunéré par la CCOV.

Sur cette deuxième année de prolongation, le bureau d'études a enregistré 402 demandes. Cela a permis de faire aboutir 78 projets, soit 76% des objectifs visés. La répartition des dossiers est la suivante :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradés : 1
- Adaptation du logement aux conditions de vie : 14
- Amélioration du confort énergétique (gain moyen de 37,23%) : 54
- Adaptation du logement et amélioration du confort énergétique : 11
- Au total, cela représente 1 359 480 € de travaux TTC, pour 678 260 € de subventions publiques allouées, dont 50 050 € par la CCOV.

Le coût de la prestation d'accompagnement réalisé par le PACT des Vosges auprès des ménages a été de 53 478 € T.T.C, financé à hauteur de 80% par l'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat (Anah)

Répartition des dossiers déposés par commune



Répartition des dossiers engagés en 2019 dans le cadre du PIG

Programme de Valorisation du Patrimoine

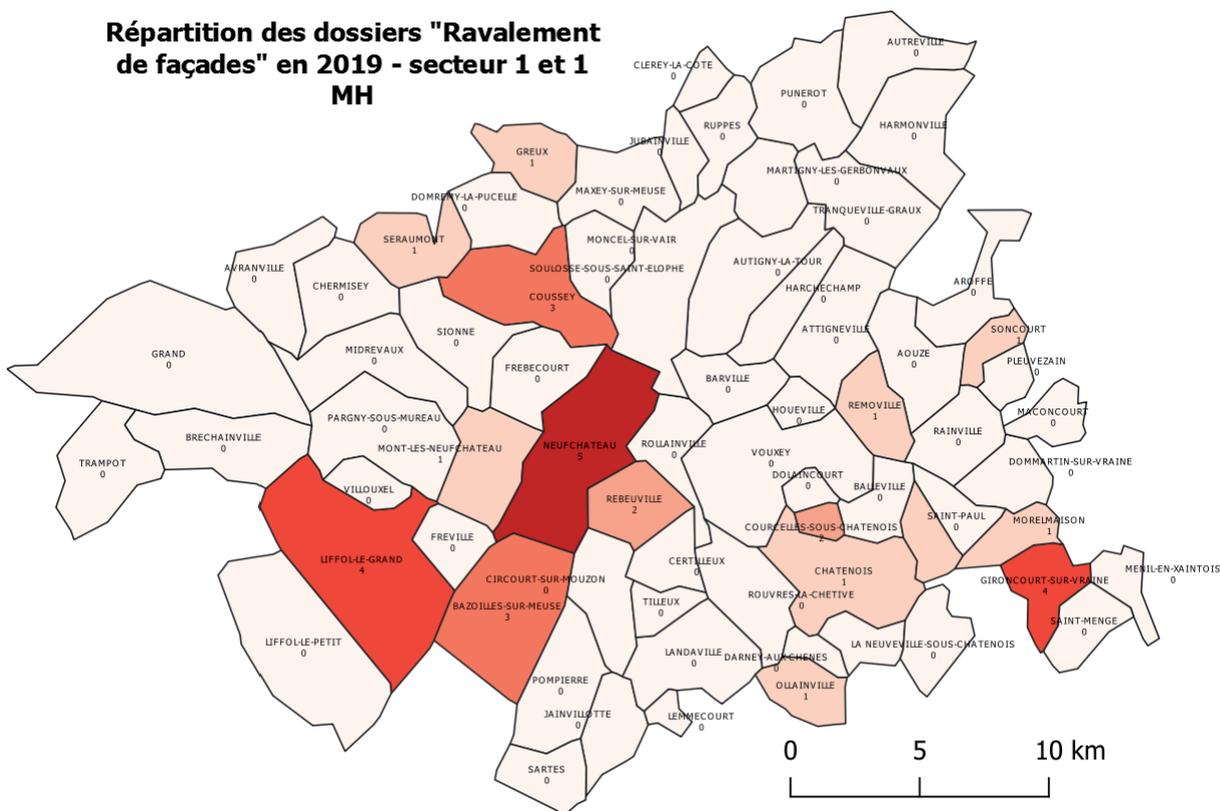
Ce dispositif a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du territoire en subventionnant, sans conditions de ressources, les réfections des façades sur l'ensemble des communes (secteur 1). De plus, et dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Neufchâteau, ce dispositif permet de financer dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) les travaux liés à la restauration des menuiseries, des toitures anciennes (secteur 2) ainsi que des vitrines (secteur 3).

En 2019, et dans le secteur 1, la CCOV a financé la réalisation de 33 projets de ravalements de façades, soit 100% des objectifs visés. Cela représente 49 856 € de subventions allouées pour 424 911 € T.T.C de travaux.

En ce qui concerne le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la Ville de Neufchâteau de la commune de Neufchâteau (secteur 2 et 3), 17 dossiers ont été engagés en 2019 sur objectif initial de 12. Cela représente 33 699 € d'aides accordées, dont 19 821 € au titre de la Ville de Neufchâteau, pour 112 634 € H.T. de travaux.



Répartition des dossiers "Ravalement de façades" en 2019 - secteur 1 et 1 MH



02

CHAPITRE 2 :

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS -NATURA 2000

La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire de la CCOV. Elle s'exprime à travers la maîtrise d'ouvrage des programmes de restauration de cours d'eau, l'accompagnement des porteurs de projets (associations par exemple), la délégation de l'item 1 de la GEMAPI « Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant » à l'EPAMA pour le projet HEBMA (projet mixte de réduction de la vulnérabilité face aux inondations et de restauration écologique de cours d'eau).

5.1 Les programmes de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau

La CCOV a initié plusieurs programmes de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de son territoire.

Ces programmes doivent permettre l'atteinte du « bon état » des cours d'eau d'ici 2027 pour répondre aux objectifs de La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse. Pour cela, il est nécessaire que les cours d'eau recouvrent une bonne qualité écologique des milieux ET une bonne qualité chimique de l'eau.

La CCOV porte 2 programmes de restauration de cours d'eau. Ils concernent, d'une part : la Meuse, La Saône, le Vair inférieur et leurs affluents et, d'autre part le Vair, la Vraie, la Frézelle et leurs affluents. La CCOV assiste également les partenaires locaux dans le portage d'autres actions de restauration des milieux

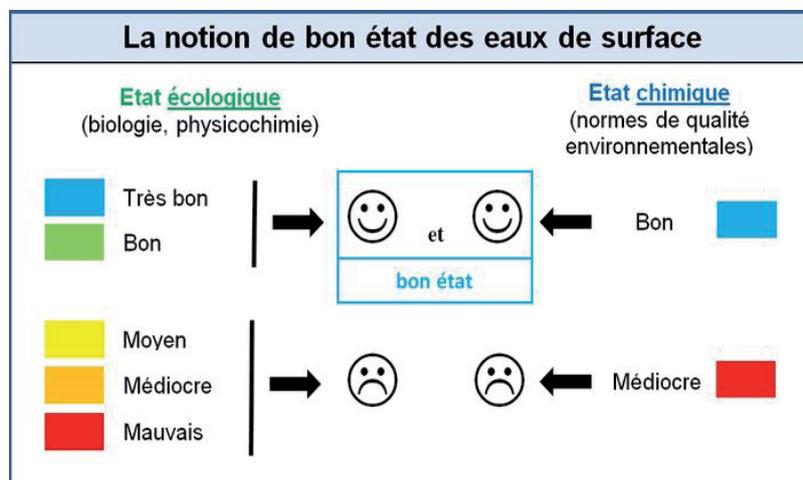
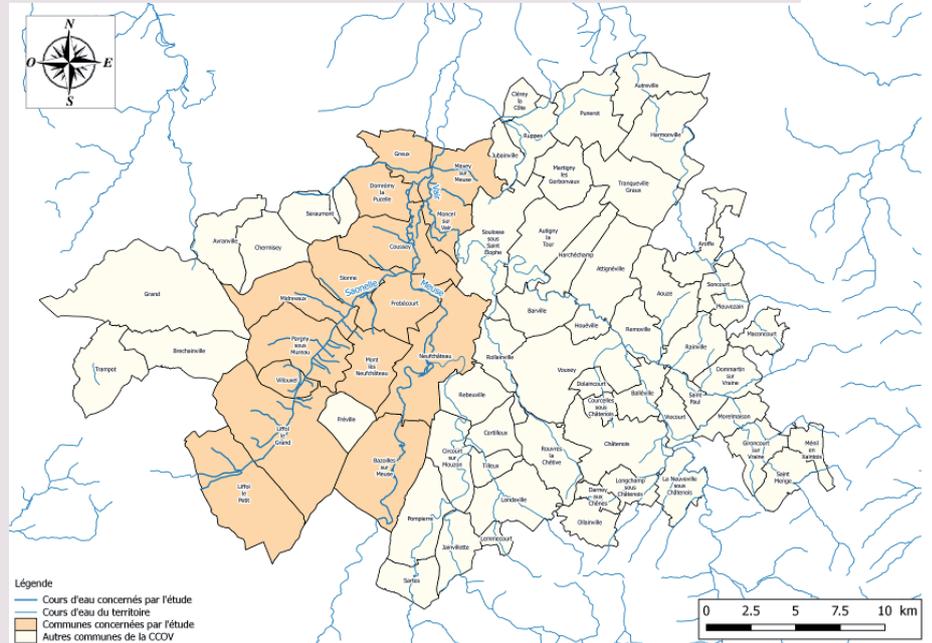


Figure 1 : Schéma montrant les modalités d'obtention d'un cours d'eau en "bon état" (Source : <http://www.eau-poitou-charentes.org>)

5.1.1 Le programme « restauration, renaturation et entretien pérenne de la Meuse, de la Saône et du Vair inférieur et de leurs affluents »

Débutés en 2014 et confiés au bureau d'étude SINBIO, les missions de diagnostic et de définition d'un programme d'actions ont été validées en 2016. La nature des aménagements proposés regroupe notamment : l'entretien de la ripisylve (végétation des berges); la valorisation de cours d'eau en traversée urbaine (pose de banquettes végétalisées et création de lit mineur d'étiage) ; la plantation de ripisylve sur les linéaires de berges nues (afin de reconquérir les nombreux rôles joués par de la ripisylve) ; le rétablissement de la continuité écologique (repositionnements de buses mal calées, aménagements d'ouvrages).



La durée de ces travaux est échelonnée sur 4 années, auxquelles s'ajoute une année de réalisation de dossiers réglementaires (demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Déclaration d'Intérêt Général (DIG)). Afin de réaliser ces dossiers réglementaires, ainsi que d'assurer le suivi de la phase de travaux un marché de recrutement d'un maître d'œuvre a été lancé en 2017. C'est le bureau d'étude IRH qui a été recruté en janvier 2018. Après un premier comité de pilotage réuni le 23 février 2018, s'en est suivie une phase terrain et des rencontres avec les élus et riverains avant un 2ème comité de pilotage le 19 septembre 2018 afin de présenter la 1ère version de l'AVP aux représentants de la CCOV, aux élus locaux et aux partenaires techniques et financiers.

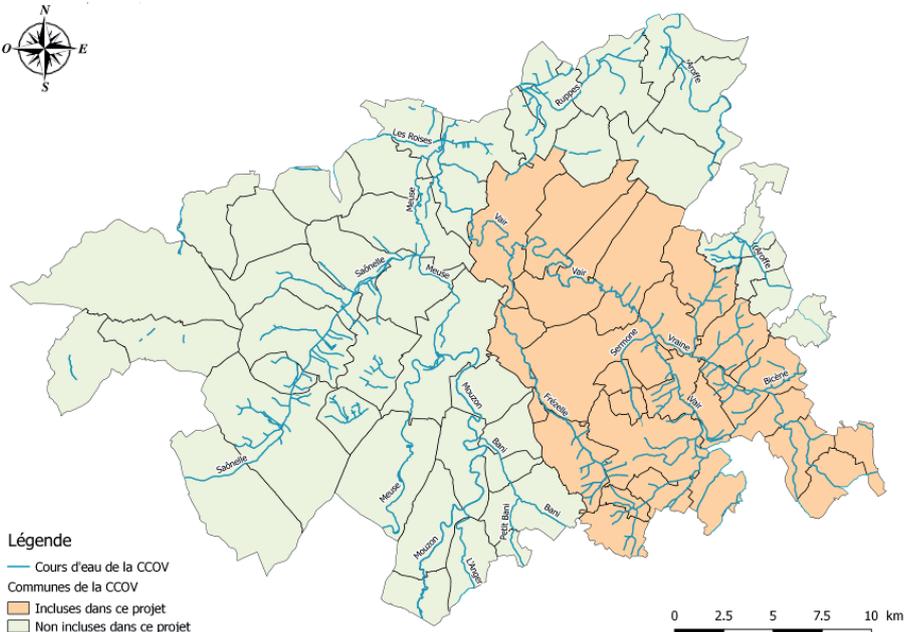
Les fiches tronçons de l'AVP ont été communiquées aux communes concernées en octobre 2018. Les besoins en études topographiques ont également été identifiés lors de cette phase et ont conduit à de nouvelles rencontres d'élus et de riverains concernés afin de préparer la consultation de géomètres pour ces missions de levés topographiques. Après rédaction du cahier des charges par la CCOV afin de recruter un cabinet géomètre, VEODIS 3D, candidat retenu, a réalisé la campagne topographique en juin 2019 afin que le maître d'œuvre IRH puisse affiner ses propositions techniques et financières et travailler à la finalisation de l'avant-projet (phase AVP).

5.1.2 Le programme « Restauration, renaturation et entretien pérenne du Vair, de la Vraine, de la Frézelle et de leurs affluents »

Le diagnostic et le programme d'actions de ce bassin versant a débuté en 2016 et a été réalisé par le bureau d'étude Asconit Consultant. Début 2017, la commission GEMAPI et biodiversité a validé un programme comprenant diverses actions à mener sur ces cours d'eau dans un objectif d'amélioration de leur qualité comprenant : des poses de clôtures, des plantations, des mises en place d'abreuvoirs et de passages à gué empierré afin de limiter la détérioration de la qualité de l'eau et du milieu par le piétinement du bétail ; des interventions sur ouvrages dans un objectif de restaurer la continuité écologique ; des actions d'entretien sur les tronçons où la ripisylve y est en mauvais état ; la création de zones tampons aux sorties importantes de réseaux de drainage.

Pour ce programme, 4 années de travaux et une année de réalisation des dossiers réglementaires sont également prévues. Pour mener à bien cette mission, un maître d'œuvre, le bureau d'étude BEPG, a été recruté en mai 2018. La réunion du premier comité de pilotage de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre s'est déroulée le 3 juillet 2018. Une phase de terrain s'est en suivie pour identifier les besoins en

levés topographiques afin d'affiner les choix techniques et financier. Cette phase de terrain a aussi été l'occasion de rencontrer certains élus ou/et riverains et, d'identifier si des actions complémentaires (de priorités d'ordre 2 ou 3) pouvaient être ajoutés au programme de travaux sans impacter l'enveloppe financière affectée. Suite aux levés topographiques de 2019, un second comité de pilotage en septembre 2019 afin de présenter l'avant-projet aux membres du comité de pilotage et aux communes concernées par ce programme. Des projets de travaux de restauration de la continuité écologique ne trouvent pas un écho favorable localement. Si ces actions sont retirées du programme, d'autres actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau devront être étudiées et mises au programme afin de prétendre à un taux d'aide maximale de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (60%).



5.2 Partenariat avec les projets locaux

5.2.1 Restauration du bassin de résurgence du ruisseau de l'abreuvoir



Bassin de résurgence du ruisseau de l'abreuvoir et son réseau d'aqueducs

Le ruisseau de l'Abreuvoir naît de résurgences à Neufchâteau des pertes de la Meuse dans les failles karstiques à Bazoilles-sur-Meuse. Ces résurgences surgissent d'abord dans un réseau d'aqueducs créés à cet effet sous des remblais issus de l'implantation de la voie ferrée. Les eaux rejoignent ensuite un ancien bassin de pompage pour ensuite s'écouler dans le ruisseau sur 1.5 km et aboutir dans la Meuse.

L'eau, en resurgissant, apportent également d'importantes charges de sédiments colloïdaux qui en se déposant comblent progressivement l'ensemble des aqueducs et une partie du bassin. L'association Action Rivière Nature (ARN), gestionnaire du ruisseau,

a souhaité porter cette problématique devant le comité de suivi de l'Arrêté Préfectoral de Biotope du ruisseau. ARN souhaitait retirer ces dépôts argileux comme par le passé, c'est-à-dire par aspiration, cependant les services de l'état ont refusé au titre de la loi sur l'eau et ont proposé la suppression de seuils sur l'aval du bassin de résurgence. Cette action, accompagnée de la restauration des berges du bassin, devrait permettre de redynamiser les écoulements et donc de limiter les actions d'entretien de retrait de sédiment si la zone de source du ruisseau



Epaisseur du dépôt d'argile dans un des aqueduc (photo ARN)

retrouve un profil d'équilibre.

Une étude portée par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, en partenariat avec l'association Action Rivière Nature et la REANE a été confiée au « Cabinet Souhait » en 2017. Ce cabinet a rendu son étude et déposé le dossier Loi sur l'Eau mi 2018.

En 2018, l'étiage sévère et l'arrêté sécheresse en décaulant n'ont pas permis de travailler dans le lit mineur, seul la suppression du seuil de 50cm sur le goulet béton en aval du bassin a pu avoir lieu lors d'une petite fenêtre météo propice. C'est en juillet 2019 que le goulet béton de l'aval du bassin a pu être découpé puis évacué.



Découpe du goulet béton en aval du bassin

5.2.2 Le projet de déplacement du ruisseau de Chenevière à Attignéville



Ru de Chenevière à Attignéville

A Attignéville, le ruisseau de Chenevière a subi dans le passé une modification de son tracé lors des travaux de remembrement agricole. La création d'un angle droit sur son cours pose des problèmes de sédimentation et d'écoulement. L'association foncière (A.F.) d'Attignéville, gestionnaire de ce ruisseau, a sollicité l'assistance de la Communauté de Communes afin de pouvoir étudier des actions à entreprendre.

Un déplacement du cours d'eau est envisagé afin de rejoindre le Vair, sans former de coude. L'A.F. d'Attignéville a déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en 2017 et a été invité par celle-ci en 2018 à proposer des mesures de restauration à l'échelle du linéaire et du fonctionnement global du ruisseau afin de pouvoir bénéficier d'aides. Des actions de restauration de ripisylve, de comblement de fosse d'érosion, de diversification des écoulements ont découlé d'échanges entre tous les partenaires. En 2019, des rencontres avec l'A.F., l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la DDT des Vosges ont eu lieu afin de définir les modalités techniques et règlementaires du projet. Le cabinet Souhait a été mandaté par l'A.F. pour réaliser une étude et élaborer le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

5.3 L'EPAMA, Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

Pourquoi le projet HEBMA ? Le territoire de la Meuse amont a été fortement touché par les inondations de janvier 2001, ce qui a engendré une mobilisation des élus locaux pour s'en protéger. En parallèle, le diagnostic écologique a montré que les cours d'eau ne sont pas en si bon état que celui auquel on pourrait s'attendre sur cette tête de bassin. C'est donc pour répondre aux deux objectifs de réduction de la vulnérabilité aux crues et d'amélioration de l'état de nos rivières que la maîtrise d'œuvre du projet HEBMA a été lancée en 2010. Des années d'études

et d'échanges avec les partenaires locaux et institutionnels ont permis de définir un programme constitué de : zones de sur stockage, décaissements, abaissements et suppression de seuils, reconnexion d'annexes hydrauliques, création de lits d'étiage, réduction de section et diversification d'écoulements.

Le projet HEBMA est inscrit au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meuse (PAPI Meuse) labélisé par la Commission Mixte inondation (CMi),

le 9 avril 2015. Ce PAPI Meuse représente la partie « inondation » du Plan Stratégique Meuse(PSM). La qualité du programme, son périmètre d'actions sur la globalité du bassin et la prise en compte des enjeux inondation et milieux aquatiques ont été salués par le Comité de Bassin Rhin-Meuse et par la CMI.

Suite à l'évolution du cadre règlementaire avec la loi NOTRe et l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, un avenant au PAPI 2 Meuse a été préparé tout au long de l'année 2018 (avec 2 comités techniques en avril et décembre) afin de faire un bilan mi-parcours de la mise en œuvre du PAPI et de réajuster celui-ci en prenant en compte les évolutions techniques, financières et temporelles.

Avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI le 1er janvier 2018, et après une étude de gouvernance, la CCOV a délégué l'alinéa 1 de la GEMAPI « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » à l'EPAMA pour l'opération HEBMA. Une convention de délégations de compétence a donc été établie entre la CCOV et l'EPAMA. Une autre convention avec l'EPAMA a été signée en 2018 pour l'accueil dans les locaux de la CCOV de Catherine HEBERT, chargée de projet HEBMA.



L'année 2019 a été consacrée à l'instruction du dossier réglementaire. Le dossier, déposé le 25 octobre 2018, a fait l'objet de remarques et de demandes de compléments de la part des services de l'Etat. Ainsi l'EPAMA, le maître d'œuvre WSP et d'autres bureaux d'études ont été amenés à poursuivre le travail de conception du projet et à répondre aux différents points soulevés par les services instructeurs. Une nouvelle version du dossier a été déposée début 2020.

Le plan de financement a été consolidé via des échanges avec les partenaires du projet. Deux nouveaux acteurs ont fait promesse de participation à la réalisation de ce projet: le département

des Vosges et le FEDER Lorraine. L'avenant au PAPI Meuse intègre cette évolution.

Diverses rencontres avec les parties prenantes ont également eu lieu. Cela a permis de leur présenter à nouveau le projet, de recevoir leurs remarques et questions et d'en tenir compte.

Le nouveau planning du projet prévoit la réalisation des travaux en 2021 et 2022 pour un ensemble de 29 sites d'aménagements.

L'EPAMA réunit les chargés de mission dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant. Les objectifs sont les suivants : briser l'isolement dans lequel ces chargés de mission travaillent,

diffuser les bonnes pratiques en matière de maîtrise d'ouvrage et de montage de projet dans le domaine des milieux aquatiques, harmoniser les pratiques de travail des structures intervenant dans le domaine des milieux aquatiques. En 2019, les chargés de mission « rivière » du bassin de la Meuse, dont ceux de la CCOV ont été réunis trois fois :

- le 23 mai à Consenvoye, sur la thématique du ruissellement et des coulées de boues,
- le 1er juillet à Neufchâteau, sur la

thématique de la biodiversité (et la visite du site exceptionnel des pertes de Meuse),

- le 5 décembre, au Châtelet sur Retourne, sur la thématique de la restauration des cours d'eau (ripisylve, exploitation des données historiques, restauration de la continuité écologique sur la Retourne).

Chaque journée est organisée avec une matinée de présentations en salle, et une après-midi de visites sur le terrain.

5.4 Gestion du risque Inondation

La CCOV a suivi l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) Vair et Petit Vair puisque sur les 21 communes concernées, 13 sont membres de la CCOV. Avant de délibérer, la CCOV a réuni ces communes le 23/05/2019 afin de recueillir leur avis. L'enquête publique s'est déroulée du 14 octobre au 18 novembre 2019 pour une approbation le 28 janvier 2020.

5.5. Mise à jour de zonage d'assainissement sur différentes communes de la CCOV

En 2001-2002, les études relatives aux schémas globaux d'assainissement ont été réalisées par bassin versant hydrographique (Meuse, Mouzon, Vair/Vraine,...). Ces études avaient pour objectifs, d'établir un état des lieux, de définir les opérations prioritaires à réaliser et de réaliser un zonage des secteurs (collectif / non collectif).

Courant 2015, 17 communes de l'ex CC du Bassin de Neufchateau ont souhaité reprendre le périmètre de leur zonage d'assainissement collectif et non-collectif. Au 31 décembre 2018, date de la fin de l'étude, ce sont au total, douze de ces communes qui ont délibéré et opté sur un zonage collectif ou non-collectif ou mixte. Certaines communes souhaitent étudier d'autres propositions qui seront étudiées par les services de la CCOV tout comme les cinq communes du territoire de l'ex CC du Pays de Chatenois ne disposant pas ou devant remettre à jour leur zonage d'assainissement.

Suite à la fusion intervenue au 1er janvier 2017, la CCOV a repris à son compte l'étude de zonage d'assainissement sur le territoire d'AROFFE, au lieu et place de la commune. Cette étude est menée sous maîtrise d'ouvrage de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. L'étude de zonage a été finalisée en 2019 et les communes doivent effectuer le choix du zonage qu'elles souhaitent mettre en œuvre avant la phase d'enquête publique (qui se fera en régie).

5.5 Natura 2000, un réseau européen de protection des habitats et des espèces

5.5.1 Milieux forestiers et Prairies humides des Vallées du Mouzon et de l'Anger

Le site Natura 2000 « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » recouvre 340 hectares sur le fond de la vallée du Mouzon et ses coteaux boisés, ainsi qu'un petit tronçon de son affluent, l'Anger, à proximité de Neufchâteau

et des gîtes à chiroptères. Le site a été inscrit au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 27 mai 2009. Le Document d'Objectifs du site a été rédigé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) et validé en 2003, puis révisé en 2011. Jusqu'en juin 2014, la

maîtrise d'ouvrage de ce site était assurée par le CEN Lorraine. La maîtrise d'ouvrage a ensuite été reprise par la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau (CCBN) puis par la CCOV au 1er janvier 2018.

Nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique :

Le classement de parcelles agricoles au sein du réseau européen Natura 2000 permet la mise en place de contrats agricoles. Pour cela, un projet agro-environnemental et climatique, comprenant des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) doit être rédigé. Une premier PAEC rédigé en 2011 a permis 5 années de contractualisation dans les vallées du Mouzon et de l'Anger. Les mesures intégrées dans ce premier PAEC avaient pour objectif la sauvegarde du Cuivré des marais, papillon orangé qui pond au sein des plants de Rumex à feuilles obtuses.

Ce premier PAEC étant arrivé à terme en 2017. Afin de réaliser un nouveau PAEC, la Communauté de Communes a fait appel à la Chambre d'Agriculture des Vosges. Les 5 agriculteurs possédant des parcelles incluses dans le site Natura 2000 ont été contactés afin de connaître leurs attentes. Ainsi, ce sont les 3 mesures différentes suivantes qui sont concernées par le PAEC :

- **Mesure 1 :** Mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;
- **Mesure 2 :** Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre et nettoyage des surfaces après inondation ;
- **Mesure 3 :** Retard de fauche au 30 juin inclus, mise en défens de 3% de la surface jusqu'au 10 septembre, nettoyage des surfaces après inondation et zéro fertilisation azotée.

Suite aux enquêtes, ce sont 2 exploitants agricoles qui se sont engagés dans la mesure LO_MZAG_PH3, représentant une surface totale de 5.63ha. Le dossier de PAEC a été déposé à l'appel d'offre qui avait cours sur le mois de décembre 2017. La DREAL a convié l'ensemble

des dépositaires à un oral le 15 février 2018 afin de présenter le projet et d'apporter les dernières corrections au projet. Le PAEC a été accepté par la DREAL en avril 2018. En mai 2018, avec la Chambre de l'Agriculture des Vosges, a débuté une phase de terrain avec les exploitants agricoles. Cette phase a permis de mettre en évidence les zones propices à la reproduction du Cuivré des Marais. Les exploitants agricoles devront donc chaque année choisir une surface suffisante dans ces zones propices pour effectuer une



Cuivré des marais



Prairie de fauche à Rumex - Pompierre

mise en défens de 3% de la surface totale en herbe. Suite au départ en retraite de la chargée de mission de la chambre d'agriculture des Vosges et au changement d'animateur Natura 2000 de la CCOV, les notices de territoires ont seulement été réalisées en 2019 par la chambre d'agriculture des Vosges et paramétrées en février 2019 par la DRAAF Grand Est. Les zones de mise en défens ont été contrôlées fin août 2019 par l'animateur Natura 2000.

Sites à Chiroptères

Pour les hivers 2018/2019 et 2019/2020, les suivis des gîtes à chauve-souris ont été effectués les 11 février 2019 et 18 février 2020. Ces suivis ont été réalisés par les agents ONCFS et l'animateur Natura 2000 du site (et bénévole de la CPEPESC Lorraine). Lors de ce comptage, la maison forestière de Malavoie et le Fort de Boulémont ont été prospectés ainsi que d'autres sites de la Vallée de la Saône qui font partie du

périmètre d'extension du site de la Vallée de la Saône (Tunnel et Maison forestière de Midrevaux).



Le suivi des nurseries a été effectué sur plusieurs jours par l'animateur Natura 2000 et bénévole CPEPESC en compagnie d'un agent ONCFS. Le comptage à l'envol au tribunal de Neufchâteau a été effectué le 18 juin 2019. Le suivi des sites

des églises de Circourt-sur-Mouzon et de Certilleux ainsi que la maison forestière de



Malavoye ont été effectués le 2 juillet 2019. La colonie de l'église de Tilleux a été visitée le 2 août 2019. Les sites de la Vallée de la Saône (école de Mont les Neufchâteau ; ponts de Villouxel, Pargny sous Mureau, et Coussey ; Maison forestière de Midrevaux...) ont également fait l'objet de suivis les 2 et 4 juillet 2019.

Des rencontres partenariales ont eu lieu durant l'année 2019 afin d'envisager des projets.

Par exemple, la commune de Circourt sur Mouzon a manifesté le souhait d'abattage de Pins noirs d'Autriche et Pins sylvestre afin de dégager la vue sur la roche du midi et de pouvoir créer une aire de pique-nique sur un replas en bas de pente. Après vérification de la compatibilité de ce projet avec le plan de gestion biologique de la pelouse calcaire et avec la réglementation sur le défrichement, les arbres ont été marqués en présence de la commune de Circourt sur Mouzon, du CENL et de la CCOV.

En revanche les entrepreneurs forestiers n'ont pas donné suite à la demande de devis. Un chantier école de formation avec le Lycée agricole et forestier de Mirecourt est à l'étude.

Une rencontre a également eu lieu avec l'ONF le 09/10/2019 afin d'étudier le cahier des charges des contrats forestiers et l'opportunité de proposer un stage sur la mise en place de ces contrats (arbres sénescents disséminés, îlots d'arbres sénescents, travaux d'irrégularisation de peuplements,...).

02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

5.5.2 Vallée de la Saône

Le site « Vallée de la Saône » est inscrit au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel en date du 13 avril 2007. Jusqu'en 2014, ce site était sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Pargny-sous-Mureau. La maîtrise d'ouvrage a été transmise à la Communauté de Communes en même temps que celle du site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger ». Le site ne possède pas de document d'objectifs.

La procédure d'extension du périmètre

En 2014, la Communauté de Communes a été rappelée à l'ordre par la Commission Européenne car aucun DOCOB n'avait encore été rédigé sur le site Natura 2000 « Vallée de la Saône ». Ainsi en 2014, la procédure de rédaction du DOCOB avait débuté. Cependant, rapidement, la collectivité s'est aperçue que les zones cartographiées comme protégées ne correspondaient pas aux zones d'intérêt environnemental sur le terrain. Une procédure de modification de périmètre a donc dû être engagée et il a été décidé de profiter de cette procédure pour étendre le périmètre de protection du site « Vallée de la Saône » aux habitats et espèces de la directive habitat faune flore connues et à inventorier sur ce territoire. Pour cela, le Conservatoire des Espaces Naturels de

Lorraine a effectué sur l'année 2015 des inventaires de la faune et de la flore au sein de la vallée de la Saône, mais aussi dans la vallée de la Meuse de Frebécourt à Maxey-sur-Meuse.

Les années 2016 et 2017 ont été des années de concertations locales. Suite à cela, un périmètre a été défini. Celui-ci a été transmis à la DDT en fin de l'année 2017, ce qui a permis, en janvier 2018, le lancement d'une consultation auprès des 11 communes concernées par le nouveau périmètre (Liffol-le-Grand, Villouxel, Pargny-sous-Mureau, Midrevaux, Mont-lès-Neufchâteau, Sionne, Frebécourt, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Greux et Maxey-sur-Meuse). Les communes, ainsi que la Communauté de Communes de l'Ouest

Vosgien, avaient jusqu'au 5 mars 2018 pour envoyer leur avis sur ce projet. Sans retour particulier, il a été considéré que les communes étaient en accord avec ce



projet d'extension de périmètre. Le Préfet du Département des Vosges a depuis validé ce nouveau périmètre et l'a envoyé au Ministère. Le périmètre est considéré comme pSIC lorsque le Ministère transfère le périmètre au Conseil Européen, ce qui est le cas depuis le 30 septembre 2018. Un retour du Ministère est nécessaire pour inscription en droit français du nouveau périmètre et convocation d'un nouveau Comité de Pilotage (mise à jour de la composition du COPIL avec, les nouvelles communes membres, l'ensemble des acteurs historiques actualisés et de nouveaux acteurs).

Périmètre actuel

- Parcelles protégées incohérentes avec la réalité du terrain
- 29 ha
- 4 communes : Liffol-le-Grand, Midrevaux, Pargny-sous-Mureau, Villouxel
- 6 habitats protégées
- 2 espèces protégées

**Nouveau périmètre**

- Parcelles protégées cohérentes avec la réalité du terrain
- 360 ha
- 11 communes : Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frebécourt, Greux, Liffol-le-Grand, Maxey-sur-Meuse, Midrevaux, Mont-lès-Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Sionne, Villouxel
- 8 habitats protégées
- 17 espèces protégées

Actions d'éducation à l'environnement :

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a animé un stand lors des festivités de Domrémy-en-Mai. Cette fête est un week end de temps fort où les élèves ayant participé à des ateliers culturels et environnements au cours de l'année restituent leurs travaux.

L'animateur Natura 2000 avait sollicité l'association « la Vigie de l'Eau » de Vittel afin de pouvoir bénéficier du prêt de leur maquette représentant un fragment de bassin versant. Cet outil pédagogique d'animation a permis de sensibiliser le public aux rôles joués par des écosystèmes en bonne santé (« rôles » des zones humides, de la ripisylve, d'un cours d'eau de bonne qualité,...). Cette maquette interactive a aussi permis d'illustrer des problématiques parfois complexes en les contextualisant puisque cette maquette est divisée en 2 paysages avec : à gauche les écosystèmes perturbés par les actions anthropiques, et, à droite les restaurations et protections mises en place par l'homme afin de reconquérir la fonctionnalité des milieux. Cela a permis d'échanger autour des outils (dispositifs, réglementations, programmes d'actions,...) et méthodes de protection et de restauration des écosystèmes. Sous le même chapiteau, une autre maquette présentée par la Vigie de l'Eau traitait de la prévention et de la protection face aux inondations. Et l'AAPPMA de Neufchâteau présentait les restitutions des élèves suite à des sorties. Cette manifestation accueille environ 3000 visiteurs chaque année sur les 2 jours.



Stand à Domremy en Mai

La CCOV a participé à l'exposition du GACVIE « Sauvons Mencusen » (autre nom du ruisseau des Vergères) lors du week end du 3 et 4 novembre 2019 en installant une exposition sur les sites NATURA 2000.

5.6 Appel à projet Trame Verte et Bleue

Issue du Grenelle de l'environnement en 2007, la trame verte et bleue désigne officiellement l'ensemble du maillage des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité (corridors vitaux au déplacement des espèces pour : réaliser les différentes étapes de leur cycle de vie, permettre les échanges génétiques au sein des populations, se déplacer pour s'adapter au réchauffement climatique). De 2011 à 2015, les Régions ont élaboré en ce sens les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui devront être traduits en stratégie régionale et locale concertée (SCOT, PLU...). Elle vise à enrayer la perte de la biodiversité par la fragmentation du paysage. L'Etat, la Région et les 3 agences de l'eau ont mis leurs moyens financiers en commun à travers un appel à projet Trame Verte et Bleue afin que des actions soient mises en œuvre sur les territoires.

Lorraine Association Nature (association LOANA) est la structure coordinatrice de différents Plans Régionaux d'Actions en faveur notamment du Milan royal, de la Pie grièche grise dont la CCOV abrite des populations d'importance régionale, de plus elle dispose d'une connaissance fine des enjeux du territoire en matière de protection des espèces et des habitats. L'association LOANA est également présente lors des COPIL liés à l'élaboration du PLU et, à ces titres, elle a sollicité la CCOV en décembre 2018 afin de proposer de répondre conjointement à l'appel à projet Trame Verte et Bleue. Suite à une rencontre en février 2019, l'association nous a exposé les enjeux et objectifs liés à notre territoire : La CCOV accueille :

- une partie des effectifs nicheurs du dernier noyau de la population du Grand Est de la Pie grièche grise,
- 10% de la population régionale connue de Milans royaux nicheurs,
- 3 stations de tritons crêtés, rares dans l'ouest des Vosges,

TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

APPEL À PROJETS 2020



Vous avez un projet global permettant de créer ou de restaurer des continuités écologiques ?
Votre projet concerne le territoire du Grand Est
et intègre un ensemble d'actions concrètes tout en mobilisant des partenaires ?
Engagez-vous pour la Trame Verte et Bleue en faveur de la biodiversité !
Collectivités, associations, ou tout autre acteur...
cet appel à projets est sûrement fait pour vous : contactez-nous !



- La Couleuvre verte et jaune présente uniquement dans le sud lorrain (noyaux de population les plus septentrionaux),
- et la rare et discrète Cigogne noire potentiellement nicheuse sur le territoire (60 couples au niveau national).

En partant de la connaissance déjà acquise ou en cours d'acquisition pour ces espèces, l'objectif est de cerner les besoins en actions de conservation en protégeant et/ou restaurant les habitats de ces espèces :

- Haies, Vergers, Prairies pour la Pie-grièche grise et le Milan royal,
- Mares et cours d'eau pour le Triton crêté et la Cigogne noire,
- Trame thermophile (talus, voies ferrées, pelouses) pour la Couleuvre verte et jaune.

L'association LOANA, qui a déjà monté le même type d'opération avec la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ces dernières années, a recruté en 2019 un chargé de mission afin de travailler à l'élaboration du montage du projet

02

Le développement du
**TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT**

(technique et financier) aux côtés de la CCOV afin d'envisager un dépôt de dossier en février 2021. Cela permettra de construire ensemble le plan d'actions à réaliser ainsi que son portage. Le financement est pris en charge à 100% pour ce qui est de la phase de montage de projet réalisée par l'association en collaboration avec la CCOV en 2020 :

Compilation des données disponibles pour les différentes espèces,



La cigogne noire

Réalisation des compléments d'inventaires Triton crêté et Couleuvre verte et jaune,
Cartographie des habitats à prioriser en fonction des espèces,
Proposition des pistes d'actions de restauration par milieu,
Médiation, rencontre avec les propriétaires et agriculteurs pour présenter les actions retenues et affiner le montage technique et financier du projet,
Montage du projet à déposer en février 2021.



Milan royal

Le taux maximal d'aide pour la réalisation du programme d'actions est de 80% du montant éligible et peut aller jusqu'à 100% au cas par cas selon la nature du porteur, le type de projet et le contexte local.

03

CHAPITRE 3 :
**UNE COMMUNAUTE AU SERVICE
DE SES HABITANTS**

1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCOV met en place des actions facilitant le développement et l'intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l'éveil et l'épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCOV :

Petite enfance	Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophe	Agrément : 12 places d'accueil
	Relais assistantes maternelles	175 Assistants maternels sur le territoire de la CCOV
Scolaire et périscolaire	Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux	81 enfants scolarisés à la rentrée 2019-2020

Structures soutenues par la CCOV :

Petite enfance	Multi-accueil « les charmilles » à Neufchâteau	Géré par le centre social	Agrément : 25 places d'accueil
	Multi-accueil « Bisous câlins » à Liffol-le-grand	Géré par l'association Familles Rurales	Agrément : 20 places d'accueil
	Micro-crèche « Coucou hibou » à Châtenois	Géré par l'association Coucou-hibou	Agrément : 10 places d'accueil

SCOLAIRE :

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCOV assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

Effectifs scolaires : (au 1 ^{er} septembre)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	108	103	95	91	89	83	81
Nb de Classes :	5 classes			4 classes			

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

PERISCOLAIRE :

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation de l'accueil périscolaire.

Accueil Périscolaire :

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis par les animateurs :
le matin dès 7h30,
pendant la pause méridienne,
le soir jusqu'à 18h15.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP).

Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

Organisation des temps scolaires et périscolaires :

Organisation des temps scolaires et périscolaires :

Jour	7h30 - 8h30	8h30 - 12h00	12h00 - 13h45	13h45 - 16h15	16h15 - 18h15
Lundi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
Jedi	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire
Vendr	Accueil périscolaire	classe	Pause méridienne + Accueil périscolaire	classe	Accueil périscolaire

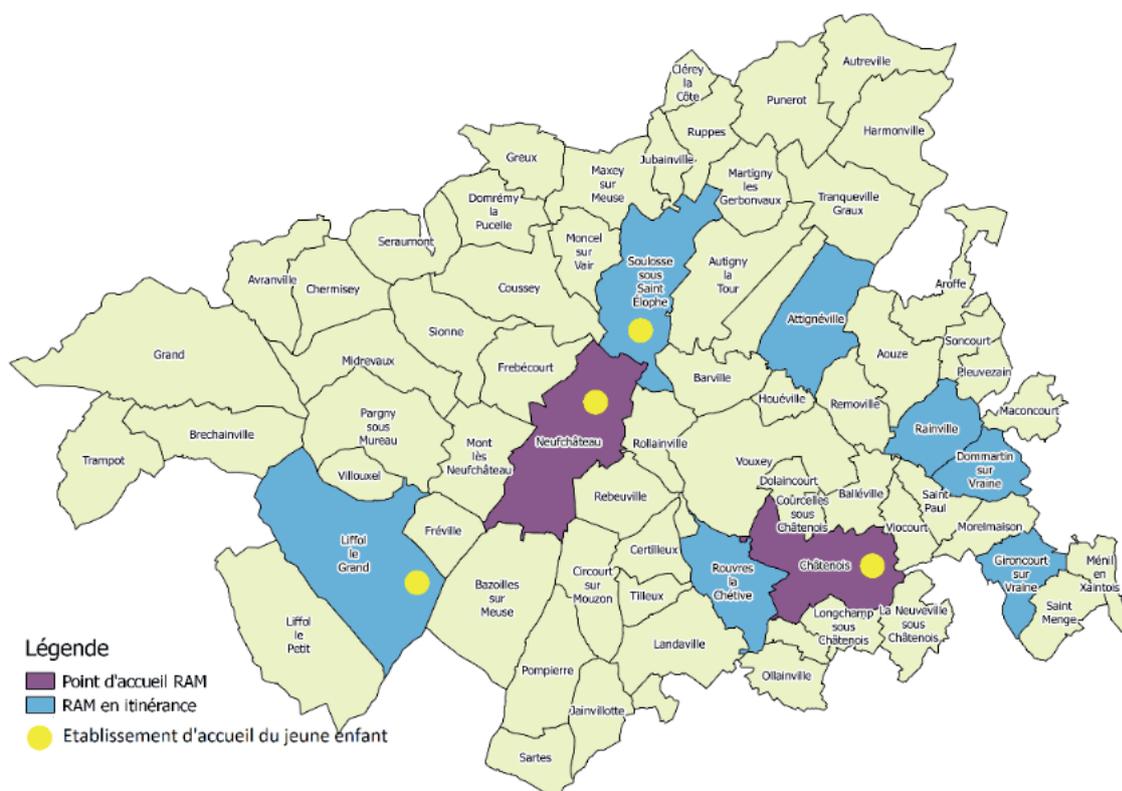
Quelques chiffres pour 2019 :		2018	2017
Nombre d'enfants ayant fréquenté l'accueil périscolaire :	81	76	60
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du matin :	1113	1241	977
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du midi :	6296	6394	6295
Nombre d'heures de garde pour l'accueil périscolaire du soir :	1445	1779	1297

LES FAITS MARQUANTS EN 2019 :

- Renforcement de l'approche éducative et de la qualité d'accueil en adaptant les rythmes et les activités selon les centres d'intérêts et les besoins des enfants.
- Diagnostic énergétique du bâtiment.

PETITE ENFANCE :

La CCOV compte 1 RAM itinérant (Relais Assistants Maternels) et 4 EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) sur son territoire. Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 4 EAJE à être géré directement par la communauté de communes. Les 3 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles », le Multi-accueil « bisous-câlins » et la micro-crèche « coucou-hibou ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCOV.



Données de référence

(source : IMAJE 2018)

Nombre d'enfants de moins de 3 ans	581
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	652
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	307
Nombre d'enfants accueillis en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)	231
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel	393

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Les principales missions de cette structure sont :

- L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfance et de sa famille ;
- Le soutien à la parentalité ;
- L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.



Quelques chiffres pour 2019 :	2018	2017	
Nombre d'enfants ayant fréquenté le multi-accueil :	32	38	40
Nombre de jours d'ouverture annuelle	232	232	233
Nombre d'heures de présence enfants	21926 h	22421 h	22196 h
Taux d'occupation	80,09 %	83,49 %	83 %

LES FAITS MARQUANTS EN 2019 :

-Démarrage de l'expérimentation « couches lavables » en partenariat avec EVODIA : remplacement des couches jetables par des couches lavables pour 6 enfants accueillis au sein de la structure. Après la phase d'étude et d'organisation matérielle, l'expérimentation est prévue pour une durée de 9 mois.

-Renforcement des liens entre les différentes structures petite enfance du territoire (RAM, crèches ...), notamment au travers d'activités communes et de temps d'échanges.

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS



Le RAM :

Le Relais Assistants Maternels constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :

- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités ;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel ;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)

LES FAITS MARQUANTS 2019 :

Poursuite et consolidation des actions partenariales : « conte sur mesure » et « bébé lecteur » avec le réseau des bibliothèques ; matinées « arc en ciel » avec le LAPE de la PMI ; activité intergénérationnelles avec les maisons de retraite (Neufchâteau, Liffol-le-Grand, Dommartin) ; « bébé nageurs » où les enfants du RAM, accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leur famille ont pu bénéficier de 4 séances en partenariat avec la piscine.

Nouveau partenariat avec l'école de musique pour proposer des séances d'éveil musical aux enfants accueillis en crèche et chez une assistante maternelle.

Renforcement des liens avec les écoles maternelles du territoire. Première rencontre avec la classe de TPS de l'école Louise MICHEL en janvier 2019.

Groupes d'échanges de pratiques réguliers ;

Plan d'action pour promouvoir le métier d'assistant maternel sur les secteurs en tension.

Participation active aux actions du réseau parentalité (conférence-débat ; ateliers parentalités)

Appel à projet CNAF : mission complémentaire des RAM autour de la formation des assistantes maternelles et mise en place de formations continues pour les assistants maternels.

QUELQUES CHIFFRES CLES 2019 :

Données de référence 2019		2018	2017
Nombre d'assistants maternels agréés en 2019 sur le territoire de la CCOV	175	191	199
Nombre d'assistants maternels actifs au moins 1 mois dans l'année	175	154	179
Nombre de MAM (Maison d'Assistants maternels) sur le territoire	3	2	2
Nombre de familles employant un assistant maternel	393	347	345

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Ram			
Nombre de demandes d'accueil en fonction de leur nature		Spécificité de la demande d'accueil	
Nombre de demandes en accueil collectif	8	Nombre de demandes en horaires atypiques	13
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel	90	Nombre de demandes d'accueil en urgence	7
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile	14	Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap	1
		Nombre de demandes d'accueil en périscolaire	30
		Autres demandes particulières (ex temps partiel, garde alternée, ...)	53

Détail de la fréquentation du RAM par les Assistants Maternels 2019		2018	2017
Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Ram	103	113	135
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil	50	42	40
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels	23	12	31
Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'un entretien physique individuel	58	52	73
Détail de la fréquentation du RAM par les familles 2019		2018	2017
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information individuelle	265	322	254

DETAIL DES MOTIFS PRINCIPAUX DE CONTACT	Accueil en permanence ou sur rendez-vous	
	Assistant Maternel	Parents
Information relative à la recherche d'un mode d'accueil		94
Information sur le statut (droit du travail, contrat, ...)	205	260
Informations éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité	70	80
Autres (fonctionnement du RAM, impôts, pajemploi, ...)	178	146
TOTAL GENERAL	1033	

ACTIONS	Lieux communes	Nbr de séances	Nbr d'assistants maternels participant	Nbr total d'enfants participant	Nbr de parents participant	Partenariat
Ateliers d'éveil	Châtenois, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau centre et Maladière, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	148	453	814	159	
Animations ou activités avec une autre structure du territoire	Attignéville, Châtenois, Dommartin sur Vraine, Gironcourt sur Vraine, Liffol-Le-Grand, Neufchâteau, Rainville, Rouvres la Chétive, Soulosse /s St Elophe,	110	312	589	138	Ecoles maternelles Bibliothèque Piscine PMI EHPAD Ecole de musique
Fêtes et événements	Châtenois Neufchâteau	17	115	293	136	Ecoles maternelles PPE Casernes des pompiers EHPAD
Total		275	880	1696	433	

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les communautés de Communes jouent un rôle de plus en plus important en terme d'actions culturelles. La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est d'ailleurs l'une des premières communauté de communes à exercer la compétence culture dans sa globalité au sein de la région. Elle poursuit le travail engagé dans la culture en coordonnant la politique culturelle menée en terme :

- D'enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- Lecture publique
- Cinéma
- Education artistique
- Diffusion du spectacle vivant et soutien à la création

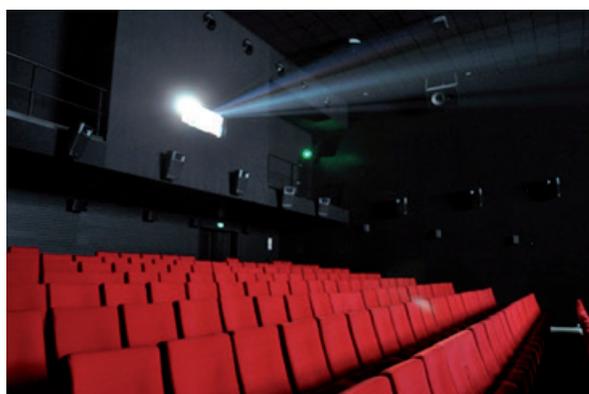


1- Le cinéma Néopolis



Néopolis, un an déjà ! - Les chiffres de l'année :

Plus d'un an après son ouverture, Néopolis est fier d'avoir accueilli plus de **115 000 spectateurs** ! Une fréquentation qui n'était pourtant estimée qu'à 50 000 spectateurs par an. Un nouveau service qui a donc su faire ses preuves et attirer une foule de visiteurs. Cet équipement moderne à 3 salles (de 210, 110 et 70 places) et qui est l'un des deux seuls cinémas à proposer le système Dolby-Atmos (meilleure immersion sonore grâce à des bandes-son tridimensionnelles ultra réalistes) a diffusé **291 films** tout au long de l'année, dont une grande partie en sortie nationale.



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Voici les 10 films ayant séduit le plus grand nombre de spectateurs :

- 1** LE ROI LION – 5794 entrées
- 2** QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU BON DIEU – 4672 entrées
- 3** AU NOM DE LA TERRE – 2816 entrées
- 4** BOHEMIAN RHAPSODY – 2706 entrées
- 5** ASTERIX ET LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE – 2408 entrées
- 6** AVENGERS ENDGAME – 2253 entrées
- 7** MIA ET LE LION BLANC – 2229 entrées
- 8** C'EST QUOI CETTE MAMIE – 2218 entrées
- 9** LA REINE DES NEIGES II – 2104 entrées
- 10** TOY STORY 4 – 2017 entrées



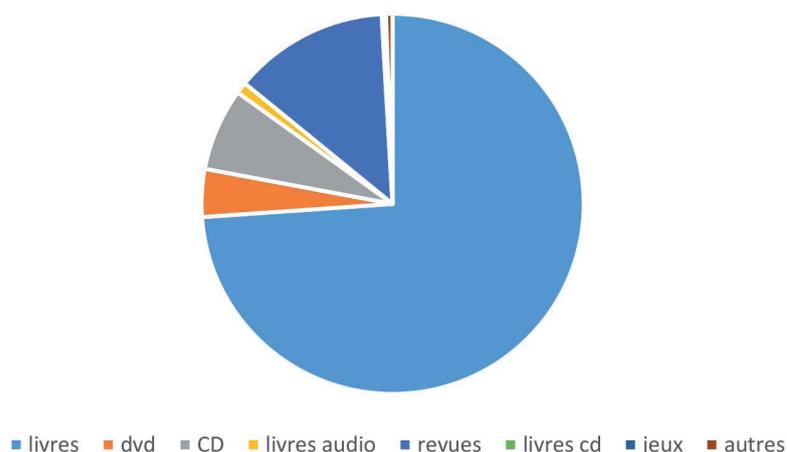
2 - LA LECTURE PUBLIQUE

Poursuivant sa volonté de rendre la culture accessible à tous, la lecture publique constitue un enjeu majeur de la politique culturelle. Depuis le 01 janvier 2017 et la fusion des communautés de communes du bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois, 16 bibliothèques et points lecture forment un maillage sur le territoire au plus près des habitants, maillage coordonné par une animatrice. Lieu culturel, lieu de vie, ayant bénéficié de travaux de réaménagement et d'un important travail de désherbage avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges, la bibliothèque est également un lieu d'échange et de rencontres autour du livre.

Le réseau s'appuie sur une équipe de 51 bénévoles qui assurent au quotidien le fonctionnement du réseau aux côtés de 8 professionnelles

Type de supports	
Livres	56 218
DVD	3 091
CD	5 333
Livres audio	739
Revue	10 012
Jeux	87
Livres CD	183
autres	424
Total	76 087

répartition documents



Le réseau dispose d'un catalogue commun, principal atout, qui permet à tous les lecteurs d'accéder à un nombre d'ouvrages considérables : 76 087 ouvrages en fonds propre (tous supports confondus). Depuis l'un des 16 points lecture ou depuis son ordinateur via le portail internet spécialement dédié ([www.http://neufchateau.c3rb.org](http://neufchateau.c3rb.org)), chaque lecteur peut emprunter ou réserver un document qui sera transporté par la navette intra réseau.

La répartition des inscrits par commune :

Le réseau des bibliothèques compte 1 819 lecteurs actifs en 2019 soit 11,85% de la population desservie (15 338 habitants source INSEE) et 7,35 % de la population du bassin de vie (au 01/01/2017 24 372 habitants source INSEE). Le réseau des bibliothèques développe de nouveaux supports afin de répondre aux attentes du lectorat et attirer de nouveaux publics (jeux vidéo, jeux de société) et propose à ses lecteurs un nouvel outil : la mallette numérique qui permet d'accéder à de nombreux contenus livres, musique, cinéma, auto formation... gratuitement.

	Nbre d'habitants	Nb inscrits	% inscrits/pop
Attignéville	213	83	35,93 %
Autigny la Tour	175	10	5,71%
Bazoilles sur Meuse	623	79	12,68%
Châtenois	1744	254	14,56 %
Circourt sur Mouzon	197	21	10,65%
Cussey	761	18	2,36%
Domremy la Pucelle	129	71	55,03%
Gironcourt	985	32	3,24%
Jainvillotte	78	5	6,41%
Liffol le Grand	2229	113	4,53%
Liffol le Petit	316	24	7,59%
Martigny les Gerbonvaux	119	25	21%
Maxey sur Meuse	249	23	9,23%
Rebeuville	282	15	5,31%
Rollainville	317	14	4,41%
Neufchateau	6903	1032	14,95%
TOTAL	15338	1819	11,85%

LES ANIMATIONS

Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, art plastique) ponctué par deux temps forts : Les « Rencontres avec... » le printemps des poètes et semaine de la Langue Française.

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité, de manifestations nationales ou départementales.

Les Animations		
Les actions	nombre	public accueilli
Rencontres avec	20	613
Heure du conte	25	590
Zinc Grenadine	3	75
Exposition	1	117
Printemps des poètes	2	50
Conférences, lectures	9	148
Club lecture	10	73
Accueil RAM	7	121
Après-midi jeux	19	91
Visite fonds ancien	1	22
Ateliers créatifs	2	50
Accueil de classes, FAS, IMT, centre social	134	878

Ce sont au total 2970 personnes (2837 hors public scolaire) qui ont bénéficié d'animations dans le réseau des bibliothèques.

Les temps forts de l'année 2019 :

- promotion du nouvel outil mallette numérique avec le soutien de la médiathèque départementale des Vosges
- informatisation de la bibliothèque de Gironcourt sur Vraine
- projet du Centre Culturel de Liffol le Grand
- réaménagement mobilier de la médiathèque de Neufchâteau
- mise en place de soirées jeux
- renforcement des partenariats avec les associations locales

En résumé :

- Nombre d'inscrits : 1 819 inscrits
- Nombre de prêts : 58 688
- Nombre d'animations : 109 hors actions scolaires
- Heures d'ouverture hebdomadaires : 38 heures

3 / Education artistique et actions culturelles

La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de la convention de Développement Culturel entre la CCOV, la Direction Régionale des Arts et de la Culture Grand Est (DRAC), la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, le territoire de la CCOV dispose d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) depuis 2018.

Le CTEAC est un dispositif des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale visant à créer une dynamique collective durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire interministérielle visant à généraliser l'éducation artistique et culturelle.

Par le biais d'un travail très étroit avec la DRAC et le Rectorat de l'Académie, un appel à projet en lien avec une thématique prédéfinie est lancé chaque année auprès des écoles du territoire (premier et second degré). Chaque enseignant intéressé nous fait alors connaître les intentions de projet, et une commission de sélection composée de la DRAC, du rectorat, du Conseil Départemental et des responsables de la collectivité se tient à chaque rentrée et permet de statuer sur les dossiers déposés en vue de l'année scolaire.

Pour l'année 2019, la thématique de l'appel à projet est « Machinerie(s), entre passé et futur »

L'appel à projet est lancé par la collectivité, puis transmis par l'Inspection Académique et les conseillers pédagogiques aux établissements premier et second degré du territoire.

En 2019-2020, 6 projets d'éducation artistique et culturelle, dont 1 projet fédérateur ont eu lieu sur le territoire.



En parallèle de ce CTEAC, des actions d'éducation artistique et culturelles sont menées sur le territoire. Ces projets sont rattachés aux structures culturelles telles que l'Ecole de Musique Intercommunale, ou les Salles de Spectacle, et encadrés par des intervenants artistiques comme les dumistes, ou des artistes dans le cadre des bords de scènes et actions de médiations, financés par la collectivité.

3.1 Projets d'éducation artistique et culturelle rentrant dans le cadre de l'appel à projets 19-20

Projet / Action	Public/école	Classe	Discipline	Artiste / intervenant	Budget global (intervention artistique.)	Part CCOV	Financement DRAC	Etablissement
Le « like » Ex machina	Collège Jean Rostand – Châtenois	collège	Théâtre /écriture/ expression corporelle	Cécile Thévenot	3200€	800€	1600€ 800€	
Drôles de machines	Collège Charles Edouard Fixary & école élémentaire – Liffol-le-Grand	CM Collège	Arts plastiques Musique Danse écriture archéologie	François Klein Anne Marion Jean Nicolas MJ Thomas	3500 €	375€	1750€ (collège) + 1000€ (école)	375€
Les mouvements du monde	Cité Scolaire Pierre et Marie Curie Neufchâteau	Collège, LGT, SEP	Théâtre	Michel Jean Thomas	3700€	925€	1850€	925€
Deus ex machina – diabolus in musica	Cité Scolaire Pierre et Marie Curie (Neufchâteau)	Collège, LGT, SEP, ULLIS	Education musicale	Jean Luc Déat	2000€	500€	1000€	500€

Les établissements du second degré sur le territoire de la Communauté de Communes ayant des difficultés à financer la part établissement qui leur incombe, la Communauté de Communes prend à sa charge la moitié de la part établissement depuis la rentrée scolaire 2014/ 2015.

Par ailleurs, en plus des heures d'intervention artistique, des financements sont apportés dans le cadre de ces projets par la CCOV, le Conseil Départemental et l'établissement concerné, pour le transport des élèves, ainsi que l'achat de petit matériel et/ou de documentation.

3.2 Projets d'éducation artistique et culturelle hors appel à projets 19-20

Mémoires	Ecole élémentaire de Coussey	CM	Expressions plastiques	Patricia Ferry	2261,76€
Classes art et environnement	Ecoles : Coussey Marcel Pagnol (Neufchâteau) Jean Jaurès (Neufchâteau) Grand Midrevaux	Maternelles CP CE CM	Expression plastique Développement durable	AAPPMA	3600€

- Les classes art en environnement sont encadrées par l'AAPPMA et entrent dans le cadre du financement EDD. Ces projets font l'objet d'une restitution lors de la manifestation de Domremy en Mai, au même titre que les projets d'Education Artistique et Culturelle.

3.3 Les actions culturelles de territoire

Domremy en Mai

**DOMREMY
EN MAI**
DOMREMY-LA-PUCELLE

18-19
MAI
2019

Cortège & levée de l'Arbre de Mai
Ateliers des enfants arts et environnement
Fête de rue et découverte de savoir-faire & artisanat d'art

La manifestation Domremy en Mai est conduite par la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien avec le soutien du Conseil Départemental des Vosges, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine en partenariat avec la Commune de Domremy la Pucelle.

Domremy en Mai est une manifestation créée il y a plus de 10 ans, et qui se déroule chaque année durant le 3ème week-end de Mai sur la commune de Domremy-la-Pucelle. Cette manifestation, qui célèbre le Printemps et sensibilise les publics à l'Environnement, est historiquement le temps fort de restitution des projets d'éducation artistique et culturelle, ainsi que des classes d'Art et Environnement des écoles du territoire.

La programmation des sites départementaux

Depuis quelques années, dans un but de valorisation des sites départementaux de Grand et de Domremy la Pucelle, la CCOV travaille à une programmation commune avec le Conseil Départemental, dont les spectacles se déroulent chaque été sur ces sites. D'une année à l'autre, la programmation est ciblée théâtre de rue, ou cirque. En 2019, deux temps forts autour des Arts du Cirque ont été programmés dans l'Amphithéâtre Gallo-Romain de Grand :

- 19/07/2019 : **Le Bal des Anges**, de la Cie Bilbobasso

Fréquentation : **457 personnes**

- 04/08/2019 : Journée Arts du Cirque, « **sur un air d'évasion** »

Avec : Là, Cie Rouages / Klouk et Lelonk, Cie des Arts Pitres / Fanfare Taratati, Cie Azimuts / L'illustre Théâtre des frères Sabbattini, Cie Histoire d'Eux)

Fréquentation : **311 personnes**

Budget total de la programmation 2019 : 26 389€
(Conseil Départemental : 25 000 € / CCOV : 1389,50€)



4/ ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

L'équipe pédagogique de l'Ecole de musique intercommunale comprend 13 personnes : une Directrice en charge à mi-temps, 13 professeurs.

L'ensemble du volume horaire représente un total de 196 heures, soit quasiment 10 ETP sur l'école de musique.

LES SITES D'ENSEIGNEMENT

- Les cours de musique ont lieu sur trois sites :
- Neufchâteau, au 1 bis rue de la comédie ;
- Liffol-le-Grand, bâtiment en cours de rénovation, cours en mairie actuellement ;
- Domremy, au rendez-vous de la culture.

LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'école de musique intercommunale a accueilli 201 élèves dont 17 pratiquent 2 instruments, un élève en pratique trois

LA REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Les 201 personnes physiques inscrites dans l'établissement pour l'année scolaire 2019/2020 se répartissent ainsi :

- 169 habitants de la CCOV, dont 69 résidant à Neufchâteau et 23 à Liffol-le-Grand.
- 32 extérieurs de la CCOV, dont 3 habitants des Vosges, 11 de la Meuse, 13 de la Haute-Marne et 5 de Meurthe-et-Moselle. Soit 15 % d'élèves extérieurs à la CCOV.

La répartition par tranches d'âges est la suivante :

- Nés en 1957 et avant : 37 élèves ;
- Nés entre 1958 et 2001 : 44 élèves ;
- Nés en 2002 et après : 120 élèves.

La population adulte représente 40% des élèves de l'école, pour 60% d'enfants.

LES PARTENARIATS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

L'école de musique intercommunale développe de nombreux partenariats avec des organismes institutionnels départementaux ou régionaux, et des structures ou des associations du territoire de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien.

- **Les partenaires institutionnels nationaux.**
-l'Education nationale.
- **Les partenaires institutionnels régionaux et départementaux.**
Vosges Arts Vivant (service dépendant du Conseil départemental des Vosges), Le CEFEDM de Lorraine et l'INECC- Mission Voix Lorraine.
- **Les partenaires institutionnels locaux**
Le théâtre du Trait d'Union, le réseau des bibliothèques, les quatre maisons de retraite, le RAPADI, les communes de la CCOV, les crèches et le RAM, des écoles de musique de Meuse et de Meurthe-et-Moselle.

LES ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 2019 :

- 22-09-2019 : Journées européennes du Patrimoine : animation des sites patrimoniaux par les classes de Diane MITANCHEZ, Catherine TOGNY, Mickaël RUTISHAUSER, et Elisabeth HEIM.
- 14-12-2019 : concert de Noël à l'auditorium ;
- 20-12-2019 : concert de Noël dans l'église saint Vincent de Liffol-le-Grand ;

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE.

- 11 classes de la Communauté de Communes qui ont reçu une approche et une découverte musicale en 2019.
- Coussey : 4 classes ;
- Soulosse : 2 classes ;
- Pompierre : 2 classes ;
- Neufchâteau : primaire Marcel Pagnol : 3 classes.

Bienvenue dans
le monde
de la Musique



Ecole de Musique
Intercommunale

5/ Les salles de spectacle : le Trait d'Union et la Scène

Les deux salles de spectacle de la CCOV : le Trait d'Union et la Scène

Depuis la création de la CCOV, les deux salles de spectacle, le Trait d'Union - Espace culturel François Mitterrand à Neufchâteau et la Scène, Théâtre Ernest Lambert à Châtenois, sont rassemblées pour proposer un projet artistique et culturel spectacle vivant commun avec un programme de saison et une billetterie commune.

Le projet artistique et culturel des salles de spectacle est intégré dans le projet culturel de territoire qui fait l'objet d'une convention Etat/Région/Département/CCOV de 2018 à 2020.

La base de ce projet artistique et culturel

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux. La pluridisciplinarité répond à une demande des publics et des élus mais nous paraît surtout intéressante à plusieurs égards. Nous travaillons à la recherche de nouveaux publics et la pluridisciplinarité d'une programmation permet de toucher des publics plus larges. Cette recherche continue de nouveaux publics est essentielle sur un territoire rural comme celui de la CCOV.

De plus, l'interdisciplinarité ou le croisement des disciplines au sein de mêmes spectacles nous paraît être une voie de développement très intéressante. C'est une façon de s'engager dans le soutien de la création contemporaine, avec une place pour les œuvres d'hier comme d'aujourd'hui, et de trouver un écho au travail réalisé avec une programmation pluridisciplinaire.

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

Notre souhaitons donc nous positionner à la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique. Nous faisons le choix d'amener des propositions artistiques qui ne se résument pas des têtes d'affiche dans un but de développement culturel et de recherche d'ouverture artistique et intellectuelle, missions d'un service public culturel. L'attribution de subventions par nos partenaires que sont la Région et l'Agence culturelle Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la DRAC Grand Est

Présentation des salles de spectacle

Le Trait d'Union, Espace culturel François Mitterrand- Neufchâteau

Dans une architecture contemporaine, situé au cœur du Site Patrimonial Remarquable, Le Trait d'Union est un espace de 3000m² dédié à la Culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé entre la vieille ville et les quartiers récents, c'est un « trait d'union » entre les populations, les différents quartiers de la ville et les différentes formes artistiques.

La salle de spectacle qui dispose d'un plateau équipé de 10m par 10m est un lieu de création et de diffusion. Elle peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins).



Le Trait d'Union c'est aussi :

- Un espace d'exposition, qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiés (peinture, sculpture, photographie, architecture, performances...),
- Un foyer, espace de rencontre et de convivialité pour le public et les artistes,
- Trois espaces de travail (studio Danse, salle d'Arts Plastiques et auditorium : studio Théâtre), qui accueillent de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

La Scène, Théâtre Ernest Lambert Châtenois



La Scène a été construite en 2001 en lieu et place d'un ancien cinéma. Elle est accolée à la salle des fêtes, qui est communale, et dispose d'un grand parking. Cette salle multi-activités se présente en configuration frontale, 290 places en gradins fixes face à une scène de 78m².

Le hall d'accueil a été agrandi en 2018 et occupe aujourd'hui un espace de 110m² pour accueillir le public dans des conditions optimales.

Les salles accueillent à présent une programmation répartie sur les deux lieux. Ce sont des lieux de diffusion mais aussi des lieux de création avec des résidences artistiques, des lieux de formation et d'actions culturelles.

Leur fonctionnement

La politique tarifaire

Depuis la saison 2016-2017, un système commun de billetterie et d'abonnements a été mis en place. Les tickets peuvent être achetés indifféremment pour Châtenois ou Neufchâteau.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien propose une politique tarifaire adaptée à la structuration sociale du territoire et donc volontairement accessible. Les deux salles de spectacle proposent des tarifs très abordables et des formules d'abonnements avantageuses. Ponctuellement, les lieux proposent des spectacles gratuits.

Un tarif solidaire d'un montant de 3€ a d'abord été mis en place au Trait d'Union en 2014-2015 puis à la Scène Ernest Lambert à partir de 2016-2017. Ce tarif est destiné aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH. Relayé par les structures sociales du territoire, ce tarif peut leur permettre d'emmener des groupes de personnes lors de différentes manifestations afin qu'elles puissent ensuite développer leurs pratiques culturelles en autonomie.

Le lieu a également développé des partenariats avec les Comités d'entreprises du territoire. Ces conventions de partenariat leur donnent accès à des tarifs réduits pour les représentations.

La tarification

Tarifs courants :

Tarif A	Tarif B	Tarif C
8€ tarif plein	10€ tarif plein	14€ tarif plein
6€ tarif réduit 1	8€ tarif réduit 1	10€ tarif réduit 1
4€ tarif réduit 2	6€ tarif réduit 2	7€ tarif réduit 2

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de - de 12 ans, comité d'entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

Tarifs spéciaux :

Autres tarifs / hors abonnement	Tarifs spéciaux / hors abonnement
3€ tarif solidaire (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou allocataire AAH)	20€ tarif plein tête d'affiche 15€ tarif réduit et places en balcon tête d'affiche
4€ très jeune public	Tarifs sorties culturelles : le tarif groupe proposé par la structure d'accueil auquel s'ajoute 5€ de participation aux frais de transport
8€ soirée Festiguinch	
2€ représentation CTEAC	

*Présentation d'atelier : gratuit
Ouverture de saison en entrée libre.*

Tarifs scolaires :

Tarif scolaire, établissement hors CC	Tarif scolaire, établissement de la CC
4€ maternelles et primaires	2€ maternelles et primaires
5€ collège	2,50€ collège
6€ lycée	3€ lycée

«Enfants, sortez vos parents !» : ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revoir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1.

Plaçant l'éducation artistique au centre de sa politique culturelle, la tarification scolaire demeure inchangée afin de permettre à tous les élèves du territoire de pouvoir accéder dans le cadre de leur parcours à une offre de spectacles de qualité.

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.

Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

Les formules d'abonnement :

Les formules d'abonnement ont été modifiées pour la saison 2017-2018 afin de laisser une grande liberté dans les choix des spectacles (permettre d'intégrer tous les spectacles dans les abonnements, sauf la tête d'affiche) et pour garantir des abonnements avantageux. Nous fonctionnons par un système de réduction par spectacle ce qui correspond davantage à notre gamme de tarifs qui varient entre 8€ et 14€ (en tarif plein).

Modification des abonnements

Tarif plein

Abonnement 3 > -1€ par spectacle soit -3€
Abonnement 6 > -2€ par spectacle soit -12€
Abonnement 10 > -4€ par spectacle soit -40€
Abonnement saison > vente de l'ensemble à 90€

Tarif réduit 1

Abonnement 3 > -1€ par spectacle soit -3€
Abonnement 6 > -2€ par spectacle soit -12€
Abonnement 10 > -4€ par spectacle soit -40€
Abonnement saison > vente de l'ensemble à 75€

Pas d'abonnement pour le Tarif réduit 2 (déjà extrêmement bas).

Les billets d'amis

Les billets d'ami sont offerts aux abonnés, ils donnent droit à des réductions. Conformément à la délibération prise le 10 octobre 2017, il est proposé de fixer le nombre de billets d'amis comme suit :

Abonnement 3 spectacles : 1 billet d'ami
Abonnement 6 spectacles : 2 billets d'ami
Abonnement 10 spectacles : 3 billets d'ami
Abonnement saison : 6 billets d'ami

L'équipe

Suite à la fusion des Communautés de Communes et la création de la CCOV, les services ont été réorganisés. Les équipes du Trait d'Union et de la Scène Ernest Lambert ont été rassemblées pour n'en former qu'une.

Les permanents des salles de spectacle :

Clotilde Petit, contractuelle en CDI - 1 Emploi Temps Plein : directrice artistique

Julien Someil, fonctionnaire – 1 ETP : régisseur du Trait d'Union

Aboubakar Hassan, fonctionnaire - 1 ETP : régisseur de La Scène

Yannick Faquet, fonctionnaire – 1 ETP : technique et entretien du Trait d'Union (mise en disponibilité entre octobre 2019 et mai 2020)

Youssef Driouche, fonctionnaire – 1 ETP : accueil, billetterie, exposition

Françoise Dubois, fonctionnaire – 0,6 ETP : entretien du Trait d'Union

Le personnel travaillant pour les salles de spectacle et d'autres services :

Claire Préau, directrice du développement culturel et de la communication – direction du service

Anne Brutel, fonctionnaire / chargée de communication

Anthony Humbert, fonctionnaire / graphiste (mise en disponibilité depuis octobre 2019)

Véronique Langard, fonctionnaire / 0,1 ETP pour le Trait d'Union : accueil et billetterie

Laurence Lévêque, fonctionnaire / 0,1 ETP pour la Scène : billetterie

Le service technique de la CCOV vient porter renfort pour l'entretien des bâtiments (essentiellement au Trait d'Union). Une convention de mise à disposition de personnel a également été signée avec la Mairie de Châtenois pour le personnel technique (entretien du bâtiment de la Scène réalisé par des agents de Châtenois).

Des intermittents sont régulièrement embauchés pour la régie technique des spectacles.

Les agents de la collectivité travaillent avec une commission culturelle composée d'élus. Cette commission est présidée par Mme Dominique Humbert, Conseillère départementale des Vosges, conseillère municipale à Autigny-la-Tour, vice-présidente de la CCOV en charge de la culture.

Une programmation pluridisciplinaire et un projet en 4 axes

En 2019-2020, ce sont près de 40 spectacles et expositions programmés, liés à la programmation du Trait d'Union et de la Scène.

L

Ce projet artistique s'articule en 4 axes :

1. La programmation et diffusion
2. Le soutien à la création
3. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
4. Les partenariats

SAISON CULTURELLE

**2019
2020**

Le Trait d'Union / Neufchâteau
La Scène / Châtelnais

<p>Soirées de présentation de saison Neufchâteau et Châtelnais / Océ Les métamorphoses d'Ovide Parlons d'autre chose L'Arbre Moutin Factory Quintet Cheiquemette The Gag Fathers at the Gag Palace Piccolo</p> <p>Festival de Marionnettes La disparition Les affiches Les infimités de l'homme orchestre Sum Lain et si proche Au bout du fil Donatienne ou Maman, y'a papa qui bouge encore Fränzis Klein Guillermo Guiz Dans les bras</p>	<p>Présentation vidéo de la saison Clown Flamenco Exposition Théâtre Exposition Jazz / NJP Théâtre Arts visuel Chanson</p> <p>Théâtre d'objets Exposition Théâtre d'objets Théâtre d'objets Cirque aérien Théâtre d'objets Théâtre amateur Exposition One man show Chanson</p>	<p>19 et 20/09/2019</p> <p>04 ou 26/09/2019 04/10/2019 02/10 ou 05/11/2019 16/10/2019 18/10 et 19/10/2019 10/11/2019 16/11/2019</p> <p>15/11/2019 08 ou 28/11/2019 19/11/2019 22 et 23/11/2019 24 et 25/11/2019 28/11/2019 29/11 et 01-06-07/12/2019</p> <p>07/12/2019 ou 01/02/2020 13/12/2019 15 et 16/12/2019</p>	<p>Tout neuf Boxon(s) Dea Ex Machina et S Rive de printemps VILX Chacun son rythme SpinLive Tour 88 L'oiseau vert Les quatre saisons Sotera Mozart Les Voyages Fantastiques La Chasse aux Jobards Johnny Letigot Est-ce que je peux sortir de table ? Zwäi Rendez-vous dans la fosse Wok and Well Les Belles-sœurs Chili 1973 Ou est Sacha ? Marmalle Sapiens (l'évolution)</p>	<p>Lyrrique ludique Théâtre Danse et art plastique Théâtre Exposition Théâtre Concert-spectacle Théâtre Danse classique Humour musical Théâtre cirque Théâtre amateur Exposition Cirque théâtre Nouveau cirque Musiques actuelles Récital Humour Théâtre documentaire Exposition Théâtre d'objets One man show</p>	<p>14/01/2020 25/01/2020 01/02/2020 05 et 07/02/2020 14/02 ou 21/03/2020 14/02/2020 29/02/2020 13/03/2020 20/03/2020 27/03/2020 03/04/2020 04/04/2020 03/04 ou 16/05/2020 09 et 10/04/2020 11/04/2020 16/04/2020 25/04/2020 07/05/2020 28/05 ou 09/07/2020 26 ou 30/05/2020 06/06/2020</p>
--	--	--	--	--	--

Informations et réservations : 03.29.94.99.50 / 03.29.94.55.61
 trait-dunion@ccov.fr - contact@ccov.fr
 www.ccov.fr / Trait d'Union - La Scène
 n° de licences : NF1-1106128 / NF1-1106129 / NC1-1106130 / NF3-1106131
 Conception: Alkumbert / CCOV

I. La programmation et la diffusion

La programmation peut se décliner sous la forme de plusieurs points :

- **Une programmation de spectacle vivant professionnel et pluridisciplinaire** (théâtre, musique, humour, danse, marionnettes, cirque, ...);

- **Une programmation pour tous les âges et pour tous les publics**, pour le tout public comme pour le jeune public;

De nombreux spectacles sont programmés pour tous les niveaux : du très jeune public (à partir de 6 mois) aux grands adolescents, proposés en tout public ou en temps scolaire via les Relais d'Assistants Maternels et crèches ou les écoles (maternelle, élémentaire, collège, lycée) ou les structures sociales.

- **Une programmation décentralisée**

Le travail partenarial avec d'autres services de la Communauté de Communes permet de construire des actions spécifiques : spectacles décentralisés dans les villages avec les R.A.M., ateliers dans les bibliothèques-médiathèques...;

- **Une programmation spécifique aux salles**

Le Trait d'Union dispose d'une galerie d'environ 80m². Au moins six expositions sont organisées pendant la saison culturelle. Le nouvel hall de la Scène permet également de réaliser des expositions.

Châtenois et les communes aux alentours ne disposant pas de cinéma, un partenariat a été conclu avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine afin de proposer des séances de cinéma.

Les missions du lieu ne s'arrêtent pas uniquement à la diffusion mais également à des actions de résidences, d'animations, d'accueil des publics et de développement des pratiques amateurs. Cela implique de ne pas réduire l'activité du lieu à des actions de diffusion mais de consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions.



II. Le soutien à la création

Le soutien à la création artistique fait partie des missions des salles de spectacle vivant (sinon comment diffuser un spectacle qui n'a pas été créé ?).

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien soutient la création artistique contemporaine via deux dispositifs :

- **La co-production** de certaines œuvres : apport financier participant à la création du spectacle (achat de décor, paiement de répétitions...)

Le nom de la structure est lié à la création du spectacle. Les compagnies ou groupes qui présentent leur œuvre auprès du public ou des institutionnels mentionnent la participation de la collectivité (par exemple, mention obligatoire : co-production Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (ou CCOV) / Le Trait d'Union et La Scène.

- **La résidence artistique** : permettre aux artistes la possibilité de travailler, le temps d'une saison ou sur un temps plus court, au sein de ses deux salles de spectacle.

Ces résidences poursuivent un double objectif : permettre la création artistique et la réalisation d'une œuvre originale tout en sensibilisant le public à l'expression artistique.

Nous mettons à disposition des espaces de répétition, des espaces de représentation, le matériel technique des spectacles et les compétences de l'équipe... Ces résidences et la présence des artistes permettent l'organisation de diverses actions culturelles et de médiation pensées pour les différents publics. Il peut s'agir de répétitions ouvertes, de master classes, d'ateliers de pratique artistique en actions ponctuelles comme en actions de plus longue durée (voir Partie III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles).

De nombreuses résidences artistiques ont été menées en 2019-2020 :

- Résidence triennale de l'Héliotrope Théâtre pour 2018-2020. Création et co-production de « La disparition » en novembre 2019 (entre-sort pictural) dans le cadre du projet « Fourchettes et marionnettes » : représentation en ouverture du festival Ainsi Font mais aussi dans les communes de Landaville et Rainville.



- Co-production de « Dchèquémotte » de la Cie Rêve Général en octobre 2019
- Résidence de création arts plastiques pour François Klein et la création d'une performance dansée avec la Cie Aéronef en janvier-février 2020
- Résidences Musiques actuelles en juillet 2020 avec l'association Dans la Fosse : pour les groupes FMR (groupe de rock en lien avec l'association Ambulanciers Humanitaires), Fractal Universe (death metal progressif de Nancy), Slovenly (pop rock Lorraine), Raide Rage (Trio de Punk Rock Alternatif de l'ouest Vosgien), Akteon (Duo pop de Neufchâteau)

III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles

1.1. Le rapport aux publics

Visant la rencontre avec les différents publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV.

La question de l'éducation artistique est une priorité pour la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

Dans le cadre de ce projet artistique et culturel, la communauté de communes et ses salles de spectacles développent des séries d'actions culturelles et de sensibilisation, souvent en lien avec les spectacles programmés, et des résidences artistiques.

Le développement d'actions culturelles a pour but de :

- Permettre la rencontre entre les artistes et les publics, créer du lien social et participer au mieux vivre ensemble,
- Permettre l'éveil, la découverte des arts du spectacle vivant et des pratiques artistiques
- Fédérer les énergies, les rencontres entre acteurs
- Permettre aux pratiquants expérimentés d'aller plus loin dans l'analyse, dans leur entreprise, ou accompagner les compagnies de théâtre amateur volontaires
- Faire un lien entre la pratique amateur et la pratique professionnelle
- « D'éduquer » les spectateurs et les inciter à aller voir des spectacles
- Permettre au public de construire sa réflexion autour des arts et des sujets de société, et parfois même développer son libre-arbitre
- Œuvrer pour la démocratisation culturelle

Une démarche spécifique pour le public scolaire

Les actions programmées pour le public scolaire le sont dans la démarche de l'école du spectateur. (à consulter en intégralité en Annexe ou sur http://www.occe.coop/~thea/IMG/pdf/Charte_ecole_du_spectateur.pdf).

Dans un souci d'une démarche étroite et liée avec les écoles du territoire, la programmation scolaire envisagée (spectacles et actions culturelles) est présentée en fin d'année scolaire aux directeurs des écoles et enseignants intéressés. Les enseignants peuvent ainsi intégrer les spectacles et leur thématique dans leur projet d'école et préparer l'année à venir. Cette présentation est aussi l'occasion de rappeler qu'il est possible de monter des projets communs et que nous sommes attentifs à leurs souhaits ou attentes.

Depuis la mise en place de ces nouvelles habitudes de travail en octobre 2017, nous avons pu observer un développement considérable des réservations pour le public scolaire, nous obligeant à multiplier certaines représentations. Ces réactions sont très encourageantes.

1.2. Les actions de médiations culturelles et la pratique artistique

Parallèlement à la diffusion, les lieux proposent des ateliers ponctuels ou à l'année pour permettre au public de rencontrer des artistes, de se former et à leur tour, de créer.

Les ateliers de pratiques artistiques et classes culture avec le projet Domrémy en mai.

Des actions peuvent être organisées régulièrement, comme des ateliers théâtre sur une année scolaire, ou ponctuellement, un atelier est mis en place à l'occasion de la venue d'artistes pour un spectacle. Ces actions peuvent être intégralement portées par la Communauté de Communes, en partenariat ou simplement accueillies au Trait d'Union dans le cadre de conventions de mises à disposition.

Rendre accessible à tous le spectacle vivant constitue une des priorités du Trait d'Union et de la Scène, en s'appuyant sur la présence d'artistes engagés.

Les ateliers portés par la CC, en partenariat ou accueillis au Trait d'Union ou à la Scène Ernest Lambert

- Atelier théâtre enfants 7-13 ans / Scène Ernest Lambert
- Un stage théâtre pour adolescents et adultes « Pour aller plus loin... »

Les ateliers CTEAC

- L'atelier de Pratique Artistique Théâtre du Collège Jean Rostand de Châtenois
- L'atelier de Pratique Artistique Théâtre de la Cité Scolaire P. et M. Curie de Neufchâteau
- L'atelier « Musiques actuelles » du lycée P. et M. Curie de Neufchâteau

D'autres ateliers ou réunions sont également accueillis : un atelier musiques actuelle du Lycée de Neufchâteau ; les différents ateliers danse, arts plastiques, improvisation théâtrale ; des conférences de l'Université de la Culture Permanente, les « cafés de Candide » des cafés-philo du Centre socio-culturel de Neufchâteau...

Les actions autour de la programmation

Les actions autour de la programmation sont offertes au public scolaire par la structure (la billetterie reste toutefois payante).

Lors de la présentation des programmations scolaires et lors des inscriptions, nous proposons aux directeurs des établissements et ce pour chaque spectacle :

- Des pistes d'exploitation pédagogiques (ça ne peut être que des grands thèmes : le conte, la pratique du jonglage... ou des exercices plus précis)
- Un dossier pédagogique s'il existe
- Des ateliers de sensibilisation, pratique artistique... en amont ou en aval du spectacle / avec les artistes ou avec les équipes d'enseignants, en fonction de ce qui est possible.

Les représentations scolaires sont très régulièrement suivies de « bord de scène », des occasions précieuses de rencontres entre les équipes artistiques et le public scolaire.

Des ateliers de découverte, de sensibilisation... proposés par les compagnies

Lorsque les compagnies ou artistes le proposent des ateliers sont organisées au sein des salles de spectacles voir dans les écoles. Par exemple, en 2018-2019, la compagnie Java Vérité a proposé l'organisation d'un débat sur l'agriculture et un atelier d'écriture en amont de leur spectacle décentralisé à Midrevaux « Dernières pailles ».

Lors de la résidence de Piccolo (création de « KESKIDIZ ? »), nous avons organisé des ateliers chants et mise en scène avec l'École de musique associative de Châtenois.

Des ateliers de médiation, visites commentées des expositions.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et œuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions : les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés à destination du tout public ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

L'IMT de Neufchâteau vient régulièrement visiter des expositions et profite ensuite de visites commentées ou d'ateliers de pratique artistique (peindre à la manière de...). Un nouveau partenariat est développé avec l'Hôpital de jour de Ravenel.

Actions d'éducation artistique et de médiation 2019-2020 - autour de la programmation du Trait d'Union et de la Scène

DATE	ACTION	DÉTAIL
octobre-novembre 2019	Résidence Héliotrope Théâtre «Disparition»	A l'occasion de la résidence de création de la petite forme «La Disparition», la Cie Héliotrope Théâtre a monté le projet «Fourchettes et marionnettes». Des ateliers fabrication de marionnettes puis manipulation ont été proposés dans les communes où le spectacle «La disparition» était décentralisé (Rainville...) ainsi qu'en ouverture du festival Ainsi Font.
vendredi 18 octobre 2019	Spectacle «Dchéquématte» Cie Rêve Général (co-production de la CCOV)	La Cie Rêve Général a créé une petite forme théâtrale «La Revedere» avec 2 comédiennes, d'une durée de 20mn, proposée à des classes de 30 élèves maximum. Cette petite forme est utilisée comme outil de médiation en amont des représentations de «Dchéquématte». Trois classes de l'école élémentaire de Châtenois ont pu assister à cette petite forme suivie d'un débat une semaine avant la représentation de «Dchéquématte».
		Tous les élèves qui ont assisté aux représentations scolaires de «Dchéquématte» ont pu participer à un bord de plateau.
samedi 16 novembre 2019	Résidence Piccolo «KESKIDIZ?»	Résidence de création de «KESKIDIZ» du groupe vocal Piccolo : répétition ouverte et rencontre de spectateurs le 30/10/19. Accompagnement sur la saison 2019-2020 (puis 2020-2021 avec les reports liés au CORONAVIRUS) de l'école de musique associative de Châtenois, de la chorale enfants et de la chorale adultes «Choeur de loups». Travail du chant avec des ateliers menés par la chanteuse Emmanuelle Guillot-Droué, travail de mise en scène avec Etienne Guillot, temps de raccord avant concert en fin d'action.
dimanche 15 et lundi 16 décembre 2019	spectacle «Dans les bois» Tartine Reverdy	Médiation proposée systématiquement aux écoles participant aux représentations scolaires : envoi d'un dossier pédagogique + de petits carnets à remplir par les enfants avec des exercices (par exemple écriture d'haïku, analyse du spectacle), ateliers (jeux extérieurs ou intérieurs), chocolat-philos (équivalent du café-philos pour enfants). Plusieurs écoles ont participé à des ateliers chant (apprendre un à trois morceaux du concert afin de chanter avec Tartine pendant le spectacle) et ateliers pancartes (créer des pancartes de manifestation pour sauver les arbres et la nature - les pancartes sont utilisées en décor pendant le spectacle et lors d'une chanson). Ces ateliers sont mis en place par les enseignants.
samedi 1er février 2020	Dea ex machina (création François Klein/Anne Marion)	Programme d'actions EAC de la CCOV «Objets, objets-machines entre passé et futur» développé en lien avec l'exposition de François Klein et la résidence de création de la performance «Dea ex machina» avec Anne Marion et François Klein. Le collège Fixary de Liffol-le-Grand a mis en place le projet «De Charles Edouard Fixary à François Klein : quelles drôles de machines!» (ateliers arts plastiques avec François Klein, ateliers danse avec Anne Marion, ateliers musique avec Jean-Nicolas Mathieu, ateliers lecture et théâtre avec Michel Jean Thomas)
du 7 décembre 2019 au 1er février 2020	exposition «Les Méta-machines de François Klein»	résidence arts plastiques et exposition «Les Méta-machines» : visites commentées suivies d'ateliers de pratique artistique pour des classes allant de l'école élémentaire au lycée.
du 14 février au 24 mars 2020	exposition «VILX» street art	Exposition de peintures et dessins de Cyril Blanchard aka VILX : visites commentées suivies d'ateliers de pratique artistique pour le Centre de loisirs de l'Île Verte, un groupe enfants de la MCL de Neufchâteau, des classes d'élémentaires. D'autres visites et ateliers étaient prévus (notamment avec des classes de 6ème du Collège de Châtenois et la Mission locale de Neufchâteau) mais ont été annulés à cause du CORONAVIRUS - Covid 19.

De nombreuses actions ont été annulées à partir de la mi-mars 2020 à cause du
CORONAVIRUS - COVID 19.

Des actions autour des lieux : visites du centre culturel le Trait d'Union ou de La Scène, initiation aux codes du théâtre.

Les écoles qui le souhaitent, peuvent avant ou après le spectacle, visiter le lieu, rencontrer un artiste, assister à un atelier... (en fonction de leur demande) et ce, afin de les familiariser avec le spectacle vivant et les inciter à revenir dans le lieu. Les écoles ou associations profitant des mises à disposition des salles, pour organiser leur propre spectacle par exemple, sont accueillies avec une visite des lieux.

L'accompagnement des compagnies amateurs locales

Depuis sa création, La Scène, Théâtre Ernest Lambert, s'est ouverte et a développé sa fréquentation grâce à de forts liens avec les compagnies de théâtre amateur. Ces liens font parties de l'identité de la salle. Encouragés par nos partenaires institutionnels, nous avons choisi de continuer à travailler avec les compagnies de théâtre amateur « partenaires historiques » en les accompagnant et en leur proposant des formations.

La présentation de spectacles dans des conditions professionnelles avec une création lumière réalisée par notre équipe, participe également à leur développement.

Par contre, il est à noter que le Trait d'Union ne propose plus de spectacle amateur dans le cadre de sa programmation. Les associations peuvent « louer » ou bénéficier de mises à disposition du Trait d'Union mais ces occupations ne rentrent pas dans le cadre de ce projet artistique et culturel.

Accompagnements, suivi, formation, créations lumières... pour la troupe Les Pendrillons de Châtenois et du Chromosome de Neufchâteau.

Accompagnement, suivi et formation de la troupe Les Didascalies à Contrexéville.

IV. Les partenariats

La Scène comme le Trait d'Union sont des équipements de spectacle vivant intercommunaux. Ces structures doivent être « moteurs » de la vie culturelle locale mais également fédérer les initiatives des associations ou autres structures.

Ces salles de spectacle en zone plutôt rurale, à faible densité de population, doivent absolument travailler en lien avec des partenaires, qu'ils soient locaux ou régionaux, afin de poursuivre leur développement.

Ces partenariats sont fondamentaux et participent :

- à l'agrandissement des réseaux de chaque structure
- à la circulation du public
- à la mutualisation des moyens, compétences et services (équipements techniques, distribution de communication, co-production...)

V. Les chiffres clés de la fréquentation

Les chiffres de fréquentation de la saison 2019-2020

En résumé :

Nombres de spectacles : 36 dont 13 annulés
 Nombres de représentations : 60 dont 23 annulées
 Nombre d'expositions : 7 dont 2 annulées
 Nombre de visiteurs d'exposition : 5 886
 Nombre de spectateurs : 5 122
 Nombre d'abonnés : 45

Soit : 11 008 spectateurs

Comparaison avec la saison 2018-2019

En résumé :

Nombres de spectacles : 39
 Nombres de représentations : 70
 Nombre d'expositions : 7
 Nombre de visiteurs d'exposition : 3452
 Nombre de spectateurs : 8325
 Nombre d'abonnés : 56

Soit : 11 777 spectateurs

VI. Les mises à dispositions :

Il est à noter que la fréquentation citée ci-dessus ne concerne que les actions programmées dans le cadre de la saison culturelle. En effet le Trait d'Union et la Scène, accueillent très régulièrement des manifestations culturelles organisées par les autres services de la Direction des Affaires Culturelles : le réseau des bibliothèques ; l'école de musique intercommunale, ... mais également celles organisées par des associations culturelles (spectacles de chorales, gala de danse) ou les villes de la communauté de communes (Café de Candide, Estivales...).

Le Trait d'Union tout comme la Scène accueillent également nombre de manifestations non culturelles (principalement des réunions institutionnelles).

Ces « mises à disposition » nécessitent bien entendu un temps de préparation, la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaire. Les mises à disposition peuvent occuper jusqu'à 50% du temps de travail des agents.

Fréquentation liée aux mises à disposition (pour les 2 salles) : 6 954 personnes

3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES:

1/LA PISCINE GABRIEL BODENREIDER :

La piscine de Neufchâteau est le seul équipement aquatique du territoire intercommunal et l'un des rares sur l'ouest des Vosges, c'est pourquoi sa zone de chalandise s'étend sur 4 départements (Vosges, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle). C'est également l'équipement sportif le plus utilisé par les habitants du territoire.

69 403 baigneurs en 2019



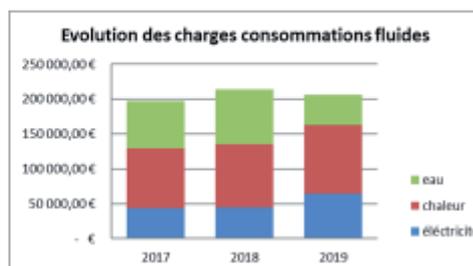
➤ La fréquentation a augmenté de 3 % par rapport à 2018 malgré les fermetures techniques pour travaux (février 2019 et octobre 2019).

Nouveauté : ouverture août

Activités	Nombre de personnes touchées	Ratio
Scolaires	25 500	37%
Public	21 000	30%
Animations et cours	12 600	18%
Clubs	9 800	14%
Centres aérés pendant ouverture du public	500	1%

L'année 2019 peut se résumer par les chiffres suivants :

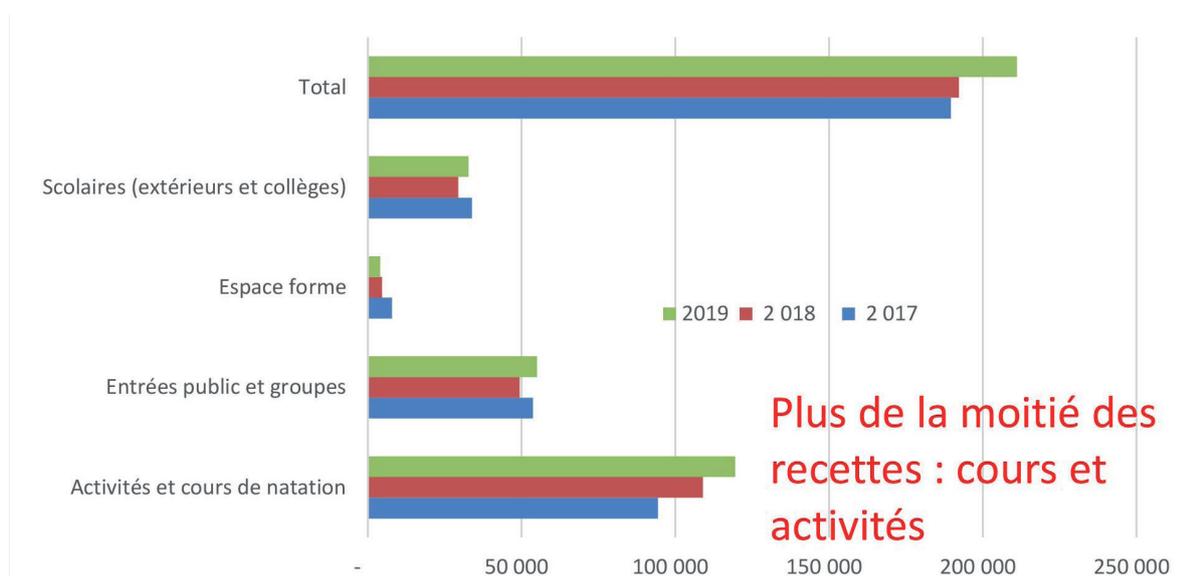
ANNEE 2019		
nb baigneurs	69 403	
	consommations	coût annuel € TTC
électricité (kWh)	451 999	64 269,00 €
chaleur(kWh)	1 381	98 473,07 €
eau (m3)	11 348	43 613,35 €
Total	206 355,42 €	
coût par baigneur	2,97 €	



Les recettes (entrées et abonnements) :

Elles proviennent majoritairement des activités et cours donnés par nos maîtres-nageurs. Les entrées des créneaux d'ouverture au public sont en baisse constante depuis quelques années.

Les recettes des scolaires sont une redevance demandée aux écoles hors du territoire de la CCOV pour l'utilisation de l'équipement et aux établissements du secondaire. Les enfants scolarisés sur la CCOV bénéficient d'un accès gratuit à la piscine et à l'enseignement de la natation. Les transports piscine des écoles de la CCOV sont également pris en charge par la CCOV (environ 20 000€/an).



Les investissements :

Quelques opérations d'investissements ont été réalisées sur 2019 :

- Reprise des goulottes de bassin pour assurer un débit réglementaire et limiter les fuites
- Changement de l'éclairage du grand bain
- Plancher chauffant étage (circuit indépendant de l'eau chaude sanitaire)
- Sèche-cheveux et échelles de bassin
- Réparation centrale d'air suite à orage (prise en charge par l'assurance)

Au total, ce sont 100 000 euros de travaux d'investissement réalisés sur la piscine.

La collectivité a également conforté ses activités par le dynamisme de son équipe et un programme d'animations qualitatif.

2/ LES COSEC ET GYMNASES



Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupées par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 15 associations et clubs sportifs locaux qui fréquentent le COSEC.

Le budget de fonctionnement du COSEC est de 170 000€ contre 188 000€ en 2019.

Le montant des investissements 2019 est de 40 000€ pour le financement du

contrat P3 avec IDEX et changement du disjoncteur.

OCCUPATION SCOLAIRES (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Collège Jeanne d'Arc	13	2	15
Lycée Pierre et Marie Curie	12	1,5	17
SEP Haut de Bellieu	9		9
Primaire Jeanne d'Arc	4,5		4,5
Ecole Jaurès		9	9
Ecole Pagnol		7,5	7,5
Ecole jvd	0	7,5	7,5
TOTAL	34	31	65

OCCUPATION CLUBS ET ASSOCIATIONS (en heures par semaine)	Grande salle	Petite salle	TOTAL
Pompiers	8	0	8
ASI Coussey	2	1,5	3,5
CHOV/RAVENEL	2	0	2
Roller club	2	3,5	5,5
Handball Club Néocastrien	11,5	2	13,5
Club de Radiomodélisme	2		2
Tennis Club de Neufchâteau		4	4
Club d'Athlétisme	6,5	4	10,5
Red Eagles (multi-sport)	8	0	8
Néobad	0	7	7
Archers	0	2	2
IMT	1	0	1
MCL badminton	0	4	4
Football Club Neufchâteau-Liffol	7,5	13,5	21
Hockey Roller	0	3,5	3,5
TOTAL	50,5	45	89
TOTAL GENERAL	84,5	76	160,5

Le tableau ci-dessus fait apparaître une occupation hebdomadaire en période scolaire de 160,5 heures sur les deux salles, sans compter les réservations ponctuelles pour les compétitions notamment de Hand les samedis et dimanches.

LE GYMNASSE DE LIFFOL LE GRAND

Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à 19 000€ en 2019 (25 000€ en 2018). Il a fait l'objet d'une réhabilitation en 2018 (isolation des murs et remplacement des menuiseries).

03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

Occupants	OCCUPATIONS (en heures par semaine)
Collège Fixary	20
Ecoles de Liffol le Grand	11,5
Commune NAP	4
AFPIA	4
UNSS	10
ASSN Basket	3
ASL Coussey-Greux	3
MCL Badminton	6,5
Art et Equilibre	2,5
POMPIERS	5
TOTAL	66,5

Ce tableau ne tient pas compte de l'occupation des compétitions organisées par le Basket.



LE GYMNASSE DE CHÂTENOIS

Les dépenses de fonctionnement sont stables et s'élèvent à 18 000€.



Planning d'utilisation du gymnase 2019 / 2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
07:30				ménage vestiaires			
08:00	ménage salle + vestiaires						compétitions
08:30							
09:00							
09:30		collège	collège	collège	collège		running
10:00	rencontres USEP environ 5/an					tennis	vestiaire
10:30							
11:00							
11:30							
12:00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	
12:30							
13:00							
13:30						tennis	
14:00							
14:30	école élémentaire	collège	u.n.s.s.	école élémentaire	collège		
15:00							
15:30							
16:00							
16:30							
17:00							
17:30		u.n.s.s.	foot-ball C.F.C.	tennis		foot-ball C.F.C.	
18:00							
18:30	tennis				tennis		
19:00		sapeurs-pompiers	running vestiaire	Zumba			
19:30							
20:00							
20:30		u.s.f.e.n.	u.s.f.e.n.	tennis	Foyer		
21:00	foot-ball C.F.C.						
21:30							
22:00							

RAPPEL : Chaque responsable veillera à laisser le gymnase propre (respect des

Mairie : 03 29 94 51 09 CCOV : 03 29 94 55 61

LES TERRAINS DE TENNIS :

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013. Les terrains de tennis de Châtenois (3 courts extérieurs) ont été transférés au 1er janvier 2017.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à un peu plus de 13 000 € pour l'ensemble. L'année 2019 a permis de travailler sur un projet de développement du Club de Neufchâteau, accompagné d'un programme de travaux pour 2020 d'un montant prévisionnel de 250 000 €.

LES TERRAINS DE FOOTBALL :

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires issus de la fusion des communautés de communes du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.

Les dépenses de fonctionnement sont relatives au fonctionnement des vestiaires. Elles s'élèvent à 13 000 €. L'entretien des terrains reste à la charge des clubs.



3/ SOUTIEN AUX INTERVENTIONS SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

La CCOV soutient financièrement des actions sportives en milieu scolaire en lien avec l'USEP. En 2019, elle a participé financièrement au transport des écoles pour les rencontres sportives USEP pour un montant de 1000€.

Chaque année, les écoles bénéficiaires changent afin d'assurer un juste équilibre des aides allouées sur le territoire.

CHÂTENOIS

Pour être fort, fais du sport !

Plus de 200 enfants des écoles de Rouvrès-la-Chétive, Girencourt-sur-Vraine, Rairville, Vicherey et Châtenois ont participé aux animations sportives organisées par l'Usep.

La cour de l'école élémentaire familiale d'enfants plus qu'à son habitude. Tous sont là pour une rencontre sportive organisée par l'Usep : 212 enfants des écoles de Rouvrès-la-Chétive, Girencourt-sur-Vraine, Rairville, Vicherey et Châtenois participent aux animations.

Coprinés en équipes, ils évoluent dans les ateliers tenus par des parents bénévoles et des enseignants. Chacun peut s'essayer au saut à la perche, à la course en relais, au lancer ou à des activités nouvelles comme le coast-hula, un jeu polynésien. Les écoles et les niveaux sont mélangés dans chaque équipe pour un vrai moment de partage. Après une matinée bien active de jeux et de défis sportifs, petits et grands ont partagé un pique-nique bien mérité avant de reprendre les activités l'après-midi. Jean-Marie Rigson, vice-président aux sports à la CCOV (communauté de communes de l'ouest vosgien) a ouvert la journée, en compagnie d'Angélique Biaz, conseillère pédagogique départementale en EPS. La CCOV a en effet financé les interventions de Stéphane Duffays et une partie du transport.

Un défi sportif pour chaque classe

La journée s'est déroulée sous la houlette de Christian Gracbling, délégué départemental Usep et de Marlène Brisoux, conseillère pédagogique EPS à Neufchâteau. Monsieur Besoit, inspecteur de l'Éducation Nationale, est venu saluer les élèves, parents et enseignants en cours de journée.

De la grande section de maternelle au CE2, tous les élèves se sont prêtés au jeu avec enthousiasme. C'est la 2^e édition de l'opération nationale de l'Usep autour de l'athlétisme. L'idée est d'initier les enfants, dès leur plus jeune âge, à pratiquer une activité physique régulière. Avant cette rencontre, Stéphane Duffays (éducateur du comité départemental d'athlétisme) est intervenu dans toutes les classes pour faire découvrir des activités athlétiques. Chaque classe a inventé un petit défi sportif que les autres classes ont testé et les élèves ont trouvé des slogans sur le thème du sport. La classe de GS/CP de Rairville a, par exemple, proposé « pour être en bonne santé, quitte la télé ; pour être fort, fais du sport ! »



Les enfants des écoles du secteur ont notamment pu participer aux entraînements du lancer de ballons.

Plus de photos sur vosgesmatin.fr et sur notre appli mobile

4/ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Outre la mise à disposition d'équipements sportifs, la CCOV met à la disposition des associations un minibus pour faciliter les transports de leurs adhérents pour des sorties à but compétitif ou pour du loisir. L'OMS Neufchâteau gère le planning d'utilisation.

4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES

4.1. LE PORTAGE DE REPAS

La prestation se fait sur deux secteurs : Liffol-le-Grand et les communes limitrophes (Villouxel, Bazoilles-sur-Meuse, Fréville et Liffol-le-Petit) et le territoire de l'ancien Pays de Châtenois. Le tarif est le même sur les deux secteurs : 7€ le repas et ceux-ci sont facturés au mois (par semaine complète). Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées ou qui sortent d'hospitalisation.

Le service, qui existait sur l'ex CCPC depuis 2009, a également été transféré de la commune de Liffol-le-Grand à la CCOV au 1er janvier 2017, lors de la fusion de la CCBN et de la CCPC.

Secteur Liffol-le Grand

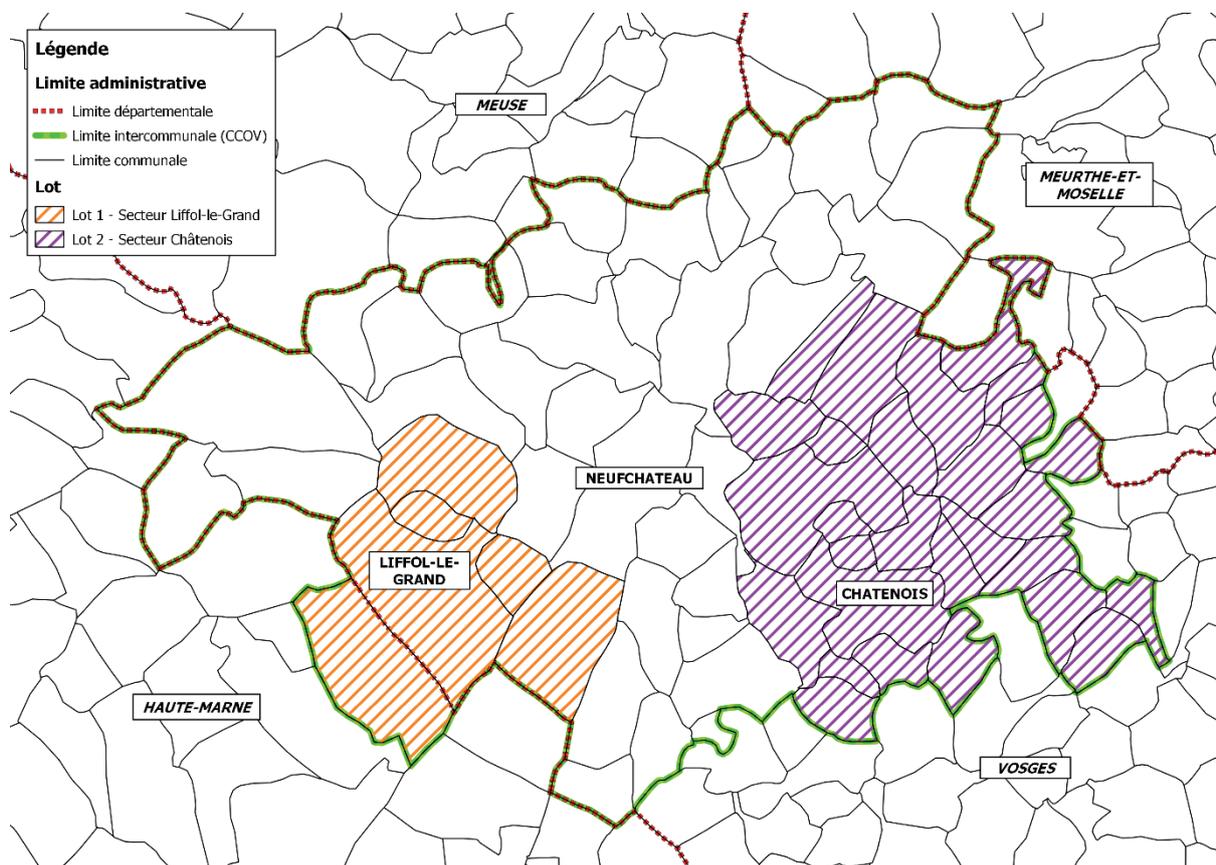
Les repas sont préparés par la Boucherie de l'Eglise à Liffol-le-Grand et sont livrés chauds tous les jours du lundi au samedi. La livraison est assurée par une employée CCOV. Ce sont 8192 repas qui ont été livrés en 2019. Chaque semaine, 30 à 35 personnes en ont bénéficié.

Secteur Châtenois

Les repas proviennent de la Maison de Retraite Raynald Merlin à Dommartin-sur-Vraine. Ils sont livrés froids trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis. La livraison est également assurée par une employée CCOV.

En 2019, 5530 repas ont été livrés et ce sont entre 20 et 25 personnes qui en ont bénéficié. La tournée s'est effectuée sur une dizaine de villages.





Le reste du territoire est en partie couvert par des prestataires privés. La CCOV réfléchit à la réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins afin que ce service soit accessible à tous.

4.2. LA SANTE

La Maison de santé de Châtenois est une compétence de la Communauté de Communes. Celle-ci gère le bâtiment et la location des cabinets. Elle accompagne également les professionnels en quête d'installation ou porteurs de projets coopératifs dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

2 médecins, 4 infirmières, 1 kinésithérapeute

Les mouvements :

1 arrivée : Préparation de l'arrivée d'une assistante collaboratrice en kinésithérapie pour développer les soins à domicile (installation en janvier 2020)

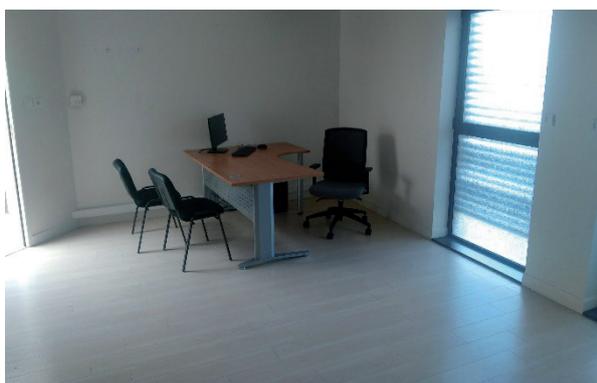
Les actions entreprises :

La fusion de 2 cabinets pour développer l'activité de kinésithérapie.

Un état des lieux des baux et la proposition de les mettre à jour selon les occupants présents.

La proposition de location du studio à des personnels soignants extérieurs à la maison de santé.

La rencontre d'un étudiant de dernière année de médecine intéressé par le contrat de médecin adjoint (exercice possible de la médecine par un étudiant en préparation de thèse dans les territoires en tension, sous la coupe d'un médecin en place, et en même temps que celui-ci).



Cabinet médecin adjoint



Rayonnages pour archivage des dossiers médicaux

Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé a été officiellement signé le 08 février 2019 en présence d'une dizaine d'institutionnels. Fruit d'un travail avec les acteurs locaux de la santé, le CLS planifie des actions à mettre en place sur les prochaines années.

La CCOV assure la coordination et l'animation du CLS en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Une aide est allouée au poste de coordination.

Voici quelques actions déployées en 2019 :

Axe 1 : Offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie

- Mise en place d'une journée d'actions collectives à destination des aidants naturels et des futurs aidants : forum + pièce de théâtre qui a rencontré un grand succès : action portée par le Centre Hospitalier

Axe 2 : Accès aux droits

- Projet d'itinérance de la Maison de Services Au Public dans les agences postales communales partenaires

Axe 3 : Amélioration de l'offre de soins sur le territoire

- Présentation du territoire aux internes du CHOV avec remise des coffrets de bienvenue le 02 mai 2019
- Participation au colloque hôpital/médecins de ville à Châtenois : intervention sur le CLS et l'intérêt de la maîtrise de stage sur notre territoire
- Tenue d'un stand à la journée d'installation en médecine libérale le 26 juin à Nancy
- Forums :
 - Journée de promotion des Contrats Locaux de santé : co-animation avec le CHOV de 2 ateliers pour la promotion des actions du CLS CCOV
 - Journée installation des médecins généralistes à Nancy : communication sur le territoire et ses opportunités en terme d'installation, quelques contacts sérieux, faire remonter à la CCOV les étudiants en médecine du territoire



03

Une communauté
AU SERVICE DE SES
HABITANTS

4.3. L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau compte 12 emplacements qui sont tous équipés d'un bloc sanitaire.

La gestion de l'aire est confiée à la société VESTA pour un montant de 58 791.6€ TTC/an.

Le taux d'occupation moyen des emplacements est de 79% (65% en 2018).

L'allocation temporaire de logement pour 2019 est fixée à 32 685 euros : 15 425 € pour la part fixe (selon le nombre de places) et 17 260 € pour la part variable (selon le taux d'occupation).



Rappel des tarifs appliqués en €

Tarif du droit d'usage par place par jour	1,75
Tarif de l'eau par m3	3,7
Tarif de l'électricité au kW/h	0,16

Personnes accueillies en 2019

Nombre total de personnes accueillies - toute nouvelle entrée sur l'aire	TOTAL	222 (203 en 2018)
dont : hommes		62
femmes		58
enfants de moins de 18 ans		102
Durée moyenne du séjour en mois		2,08 (1,98 en 2018)

En 2019, l'aire a été fermée 3 semaines en avril pour réaliser les travaux suivants :
Travaux de plomberie réalisés dans les locaux techniques (défauts de conception et d'utilisation) plus de problème d'évacuation et d'odeur

Travaux assainissement d'un montant de 12 600€ HT

- Hydro curage et pompage fosse
- Recherche et rehausse des regards
- Création de ventilation en sortie de fosse

Le règlement intérieur a été modifié. Il prévoit une augmentation de la caution et une avance sur fluide.

4.4. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC OU FRANCE SERVICES



Ce service a été transféré à la CCOV au 1er janvier 2018.

Il s'agit d'un service d'aide aux démarches administratives numériques des habitants de la CCOV.

Il est le lieu d'accueil de permanences physiques d'institutions diverses pour de l'accompagnement aux démarches sociales et de santé (CPAM, CAF,...), pour la recherche d'emploi ou de formations, pour des démarches juridiques.



Outre les permanences physiques, la Maison de Services Au Public (MSAP) met à la disposition du public, en libre accès, accompagné par un agent d'accueil, un espace numérique : 3 ordinateurs, une imprimante et un scanner.

Ces ordinateurs permettent l'accès aux sites Internet de Pôle Emploi, de la CAF, de la CARSAT et de la CPAM pour actualiser les situations.

L'accueil des usagers est assuré, en 2019, par 2 agents : 1 agent mis à disposition par la Ville de Neufchâteau et 1 agent CCOV. En plus de nos agents, nous accueillons des services civiques pour des missions d'accompagnement aux démarches numériques. Ces jeunes sont formés par nos équipes pour accompagner les usagers dans leurs démarches. Elle s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services Au Public. Un coordinateur départemental nous appuie dans l'exercice de ce service.

Les missions se renforcent et la fréquentation a presque doublé (+70% entre 2018 et 2019).

Nombre de contacts		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	NOV		DEC	Total
	Numérique	142	142	121	109	138	115	127	129	145	174	176	104	1622
	Permanence	697	565	582	457	556	579	389	308	446	385	423	271	5658
	Téléphone	293	271	215	184	163	188	175	151	201	98	179	108	2226
	Total	1132	978	918	750	857	882	691	588	792	778		483	9506

Plus de la moitié des usagers proviennent de la commune de Neufchâteau. Mais ce service touche toutes les communes.

Pour favoriser l'accès au droit (axe de travail du Contrat Local de Santé), une réflexion sur un projet d'itinérance du service dans les agences postales du territoire a été menée. Sept lieux d'accueil ont été mis en place début 2020 avec l'engagement des communes (personnel, local, relais d'information), de la Poste (matériel numérique et consommables) et de la CCOV (formation, coordination, communication).

Le personnel (employés de communes, bénévoles) est formé par la CCOV pour organiser un accueil de premier niveau (démarches numériques simples : création mail, prise de RDV par internet, etc.). Ceci dans le but de limiter les déplacements.

A la suite d'un audit, ce service fait partie des 3 Maisons de Services vosgiennes labellisées France Services au 1er janvier 2020.

4.4. AIDE A LA MOBILITE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur l'aide au transport.

Pour garantir un service équitable sur le territoire, il a été décidé de se séparer du seul bus intercommunal pour privilégier une aide financière directe aux écoles et associations pour leurs transports. Un règlement a été établi et voté pour définir les conditions d'octroi de cette aide.

- **Barème établissements scolaires**

En priorité, le bus assure un maximum de sorties piscine des écoles du territoire, activité obligatoire dans le programme scolaire.

Il est également mis à disposition des écoles, dans la limite de 200 km aller/retour et 8h d'amplitude, pour des sorties pédagogiques, à raison d'une « gratuité » par tranche de 50 élèves. Le collège Pierre et Marie Curie peut bénéficier de 2 sorties dans ces mêmes conditions et les autres collèges, une sortie annuelle.

Nbre élèves	Montant alloué	Nbre écoles	Budget total
Jusqu'à 20	120,00 €	1	120,00 €
21 à 30	180,00 €	2	360,00 €
31 à 40	240,00 €	3	720,00 €
41 à 50	300,00 €	3	900,00 €
51 à 60	360,00 €		- €
61 à 70	420,00 €	2	840,00 €
71 à 80	480,00 €	2	960,00 €
81 à 90	540,00 €	1	540,00 €
91 à 100	600,00 €		- €
101 à 110	660,00 €	4	2 640,00 €
111 à 120	720,00 €	3	2 160,00 €
121 à 130	780,00 €		- €
131 à 140	840,00 €		- €
141 à 150	900,00 €		- €
151 à 160	960,00 €		- €
161 à 170	1 020,00 €	1	1 020,00 €
171 à 180	1 080,00 €		- €
181 à 190	1 140,00 €		- €
191 à 200	1 200,00 €		- €
201 à 210	1 260,00 €	1	1 260,00 €
211 à 220	1 320,00 €		- €
		23	11 520,00 €

- **Barème associations**

100€/association dans la limite d'un budget de 2 500€/an.

